

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# L'ÉCHO

## DE LA FRANCE.

---

---

CE QUE DIEU VEUT, PAS AUTRE CHOSE.

---

### I.

Sous un frais bouquet de jasmin, trois jeunes filles causaient avec l'abandon naturel à leur âge. Elles grandissaient dans le calme d'un cloître ; une intime union s'était faite entre elles, à cause de cette tendance que nous avons à aimer ce qui semble pareil à nous. Et pourtant les nuances étaient bien tranchées : Inès, Léontine et Juliette n'avaient ensemble aucun de ces rapports qu'on pourrait appeler les affinités des âmes, mais les naïves enfants croyaient s'aimer, parce que la cloche du couvent qui réglait minutieusement leurs allures, établissait entre elles, depuis bientôt cinq ans, une parfaite conformité dans les travaux et les plaisirs.

Que de sympathies en ce monde n'ont d'autre raison d'être qu'une cloche, ou moins encore ! On marche longtemps de concert, pourquoi ? Parce que des rênes tenues par une main supérieure attachent au même char des êtres souvent dissemblables, mais qui se croient inséparables parce qu'on ne les sépare pas. C'est là une des illusions de notre esprit, illusion qui, il faut en convenir, nous rend service, puisqu'elle cache à nos yeux certaines réalités qui nous feraient tomber dans l'aigreur ou dans le spleen, selon que notre naturel serait âpre ou mélancolique.

Les trois pensionnaires qui nous occupent en ce moment n'avaient entre elles qu'un lien véritable. Elles avaient reçu en même temps les saints enseignements de la foi, la vérité leur apparut sous des traits aimables ; elles l'avaient admise sans effort, sans contrainte, et, chacune à sa manière, elles aimaient Dieu de tout leur cœur. La religion plus ou moins bien comprise était leur innocente passion, et vraiment il semblait

que l'exaltation qui consume le cœur de l'homme à son entrée dans la vie se fût tourné vers les choses du ciel en communiquant à ces trois jeunes filles le désir de tout ce qui est beau, pur et élevé. Respectable imprudence que celle d'un être qui, se révoltant à lui-même et sentant le besoin d'aimer trop, se lance au hasard dans des régions plus hautes et cherche loin de la terre un air assez brûlant pour répondre à ses aspirations.

Qui ne sait qu'il est plus aisé de faire des merveilles en spéculation que d'accomplir en réalité de faciles travaux ? C'est l'illusion de tous les âges. On ne peut faire ce qui est devant soi et l'on brûle d'embrasser des difficultés chimériques ; le temps se consume en d'inutiles labeurs accomplis en secret par la seule imagination que sainte Thérèse appelle si spirituellement la *folle du logis*.

Léontine et Juliette, natures ardeentes et généreuses, n'avaient pu échapper à cette faiblesse d'esprit qui nous fait tout d'abord désirer le faux et négliger le vrai ; dévorer l'avenir et oublier le présent.

Quant à Inès, plus calme et plus intelligente, Dieu l'avait éclairée par la seule lumière qui ne nous trompe pas, la souffrance ; elle avait de bonne heure connu la solitude de l'âme. Ne possédant aucun de ces trésors qu'on n'apprécie à leur juste valeur que par leur privation, la pieuse enfant avait cherché du bonheur là où seulement il y en a pour ceux qui ont besoin d'affections immenses. Toujours paisible et souvent recueillie, elle se prêtait néanmoins sans effort aux puériles causeries des jeunes filles qui l'entouraient. Celles-ci avaient conçu pour elle une sorte de respect qui n'excluait ni la familiarité ni la tendresse. On la regardait comme une élève *à part*, les compagnes de son âge la prenaient pour modèle, et les plus jeunes enfants lui donnaient en riant le nom de *petite mère*.

Ecouter aux portes est une indiscretion dont nous sommes incapable, mais ce bosquet n'est fermé que par des lianes de verdure, et la voix des pensionnaires vient jusqu'à nous sans qu'il dépende de notre volonté d'en entendre le son. Nous pouvons donc sans remords ne point écouter, mais *malgré nous* entendre.

### CONVERSATION SOUS UN BOSQUET.

JULIETTE. — Oh ! mes amies, que Dieu est bon ! que je voudrais le servir dignement ! Dans notre position actuelle, c'est bien difficile. Mais plus tard, quand la liberté nous sera rendue, quel bonheur de la consacrer au Seigneur, de nous immoler complètement ! Oh ! qu'il me tarde de réaliser mon rêve, mon beau rêve d'avenir ! Et toi, Inès, ne rêves-tu pas quelquefois.

INÈS. — Chère Juliette, il me semble que la vie est un livre dont on ne lit qu'une page à la fois.

LÉONTINE. — Tiré des anciens ! Fruit de dix-sept années de sagesse et d'études !

INÈS. — Méchante Léontine, tu te moques toujours.

LÉONTINE. — Je ne me moque pas, mais je plaisante parce que tu m'amuses extrêmement ; tu n'as rien de jeune.

INÈS. — Je n'ai rien de jeune ? Tu me fais là un joli compliment.

JULIETTE. — Je comprends à merveille la pensée de Léontine ! Elle veut dire que tu as beaucoup plus de jugement qu'on n'en a d'ordinaire à notre âge. Je ne sais pas comment tu fais, tu vois les choses absolument comme elles sont.

LÉONTINE. — Voilà ce qui m'étonne, et même je dirai que quelquefois cela m'impatiente ; tu es fâchée, Inès ?

JULIETTE. — Mais non, tu vois bien qu'elle rit ; d'ailleurs, elle ne se fâche jamais.

LÉONTINE. — Elle a raison ; les saints faisaient ainsi. Quant à moi, comme je ne suis pas encore dans le calendrier, j'en profite pour me fâcher souvent. La vertu est trop difficile à pratiquer à notre âge et dans notre condition. On n'a pas même le temps de se livrer aux pratiques pieuses pour lesquelles on se sent de l'attrait. Toujours le devoir, le devoir ! Travailler, obéir, suivre en tous points un règlement fort ennuyeux ! Mais un jour viendra où, comme Juliette, j'accomplirai mon rêve d'avenir.

JULIETTE. — Tu as fait un rêve aussi, toi ?

LÉONTINE. — Sans doute ; et j'en verrai, bien sûr, la réalisation !

INÈS. — Ma petite Léontine, laisse-moi te dire quelque chose : je ne sais presque rien encore du monde et de la vie, mais il me semble que l'on n'est maître de son existence que dans des limites étroites. Les circonstances nous dominent presque toujours, vois-tu, amie ? c'est Dieu qui trace la route, et c'est nous qui la suivons.

LÉONTINE. — Oui, mais ce que Dieu veut de nous, il nous le fait pressentir. Quant à moi, je suis parfaitement fixée sur le choix d'un genre de vie.

INÈS. — Pourquoi ne pas attendre que le temps de penser à ces choses soit venu ?

JULIETTE. — Toujours attendre ! c'est ennuyeux. Léontine a raison. Il faut étudier ses goûts, ses inclinations, se tracer un plan, arrêter ses vues, ses projets. Il n'y a là ni imprudence ni folie, car on est toujours maîtresse de sa volonté, et, pour ma part, personne au monde ne me fera faire autre chose que ma volonté.

LÉONTINE. — J'approuve.

JULIETTE. — Voyons, Léontine, dis-moi ton rêve, je te dirai le mien. Inès opinera du bonnet, ayant soin de tirer un parti avantageux des propo-

sitions hasardées pour nous convaincre ensuite de légèreté, d'enfantillage, et de mille autres imperfections.

INÈS. — Chère Juliette, tu sais bien que je n'ai pas la prétention de me croire supérieure à aucune de mes compagnes : si j'ai dans l'esprit quelque chose de plus sérieux que vous, cela vient des circonstances particulières dans lesquelles Dieu m'a placée.

JULIETTE. — Cela vient de ce que tu vauds cent fois mieux que nous. Tais-toi, laisse parler Léontine qui va nous raconter son rêve. Ensuite, ce sera mon tour.

INÈS. — Mesdemoiselles, je ne vous demande qu'une grâce, c'est de me permettre d'écouter et de prendre des notes.

LÉONTINE. — Des notes ! Quelle idée lumineuse ! Tiens, voilà mon portefeuille, j'ai perdu mon crayon.

JULIETTE. — Tiens, voilà mon crayon, j'ai perdu mon portefeuille. Ainsi vont les choses en ce monde.

INÈS. — J'y suis, j'écoute, parlez.

JULIETTE. — Commence, Léontine.

LÉONTINE. — Non, toi ?

JULIETTE. — Eh bien, voici mon rêve : vous allez vous moquer de moi, peu m'importe ! C'est une idée qui me poursuit depuis ma première communion, et même, je l'avoue, j'ai été au moment de faire ce jour-là une promesse solennelle.

LÉONTINE. — Un vœu !

JULIETTE. — Oui, un vœu. Et je l'aurais fait si l'on ne nous avait pas tant de fois répété qu'on ne doit s'engager envers Dieu d'une manière plus parfaite qu'au temps où la raison a atteint sa maturité.

LÉONTINE. — C'est drôle, il me semble qu'il y a déjà longtemps que je suis mûre ?

JULIETTE. — Moi aussi. Que veux-tu ? On prétend le contraire. Je dirai donc que mon idée, mon rêve, *ma vocation*, car c'est positivement ma vocation, c'est de fonder un ordre religieux.

LÉONTINE. — Est-ce possible ? Tu trouves qu'il n'y en a pas assez ?

JULIETTE. — Chère amie, le mien sera un ordre tout à fait à part, un ordre comme on n'en voit point.

LÉONTINE. — Quel sera le but de l'institution ?

JULIETTE. — Le but ? Réformer tout abus, perfectionner toute chose, élever les enfants, secourir les pauvres, soigner les malades, convertir les sauvages...

LÉONTINE. — Oh ciel ! ne m'attends pas ! Qui sera supérieure ?

JULIETTE. — Moi.

LÉONTINE. — Pour combien de temps ?

JULIETTE. — Pour toute la vie.

LÉONTINE. — A la bonne heure !

JULIETTE. — Mes religieuses seront toutes bien élevées, spirituelles, et même, s'il se peut, d'un physique agréable. Je n'en veux point qui soit trop laide.

LÉONTINE. — Pourquoi ?

JULIETTE. — Parce que ce n'est pas joli.

LÉONTINE. — C'est vrai.

JULIETTE. — Elles auront un costume délicieux : tout blanc, excepté le manteau, qui sera bleu céleste. Te figures-tu trois ou quatre cents femmes d'élite, aimant Dieu par-dessus tout, veillant au chevet du pauvre, affrontant toutes les peines, toutes les douleurs, la peste, la tempête, le fer, le feu ; pansant les blessés, instruisant les enfants, quittant avec joie famille et patrie, volant aux rives inconnues ?....

LÉONTINE. — Ces dames seront fort occupées, me semble-t-il. Ce qui me choque le plus, ce sont tes sauvages.

JULIETTE. — C'est en moi un attrait irrésistible ! Porter la foi aux cœurs simples, évangéliser les enfants de la nature !

LÉONTINE. — Ces chers enfants de la nature ! J'aurais peur qu'un jour, ils ne croquassent toute la communauté.

JULIETTE. — Eh bien ? mourir martyr ? Qui voudrait mourir autrement !

LÉONTINE. — Moi, si le bon Dieu le permet. Ma chère Juliette, que de sacrifices tu imposes à tes pauvres religieuses !

JULIETTE. — Des sacrifices ? Mais c'est là le bonheur ! On part, on vole, on arrive, on travaille, on souffre, on meurt !

INÈS. — Quoi ! Juliette ! c'est à ce point que tu aimes Dieu !

JULIETTE. — Cela t'étonne Inès ? Je sais bien que je ne passe pas pour être pieuse... Pourquoi ? parce que je ne me sou mets qu'avec peine au règlement, parce que je suis vive, emportée, volontaire. Que veux-tu ? Se réformer est une chose difficile. D'ailleurs, je suis dans un cadre étroit, cela ne me va pas. Plus tard, on saura ce dont je suis capable. Il me semble que rien ne m'arrêtera, ni dans la vie ni dans la mort. Gagner des âmes, des milliers d'âmes, voilà ce qu'il me faut. C'est là mon rêve, mon rêve de bonheur !

LÉONTINE. — Inès, vois comme Juliette est émue, comme elle sent vivement !

INÈS. — Hélas ! je suis bien froide sans doute, bien peu généreuse, car jamais toutes ces idées-là ne me seraient venues.

LÉONTINE. — Je suis convaincue, Juliette, que c'est ton rêve d'avenir qui t'empêche de faire à peu près bien tes analyses logiques et tes compositions d'histoire.

JULIETTE. — Assurément. Avoir l'âme remplie de pensées vastes, et du matin au soir faire des riens !

INÈS. — Qui sait, Juliette, si ces riens ne sont pas d'un poids suffisant devant Dieu pour qu'en échange il t'accorde un jour le salut d'une âme pour ta récompense ?

JULIETTE. — Tu as raison, Inès, je devrais t'imiter, car tu fais bien toute chose ; mais pour cela il faudrait vivre dans le présent, et moi je vis dans l'avenir. Oh ! qu'il est beau, mon rêve !

INÈS. — En as-tu parlé quelquefois à ceux qui ont plus d'expérience que nous ?

JULIETTE. — C'est inutile, on ne me comprendrait pas.

LÉONTINE. — Comme on est à plaindre à notre âge ! Chacun se croit le droit de nous imposer silence. C'est pourquoi je ne parle de mes affaires à personne. C'est le seul parti à prendre quand on ne possède encore que son beau rêve et ses petits quatorze ans.

JULIETTE. — Voyons, Léontine, à ton tour.

LÉONTINE. — Je commence par vous annoncer, mesdemoiselles, que le ciel ne m'a pas doué du courage de notre amie Juliette. Il ne me faut à moi ni peste, ni tempête, de sauvages encore moins. Je veux, comme notre vénérable fondatrice, faire le bien, mais, s'il vous plaît, d'une toute autre manière. Je serai riche, dit-on, parce que j'aurai tout de suite la fortune de ma mère. Mon père, qui n'a plus que moi dans le monde, me laisse faire tout ce qui me plaît. Me voilà donc à vingt ans, et même plus tôt, maîtresse de ma fortune, de ma personne, de tout enfin.

INÈS. — Excepté des circonstances.

LÉONTINE. — Les circonstances ? on ne s'en occupe point.

JULIETTE. — On a du caractère !

LÉONTINE. — Je veux et j'entends être libre. Je commence donc par me marier.

INÈS. — Pour être libre ?

LÉONTINE. — Certainement. Quand on est mariée, on fait tout ce qu'on veut.

INÈS. — A peu près.

LÉONTINE. — J'épouse un jeune homme très-bon, très-pieux, très-riche et très-beau.

INÈS. — Tu fais bien.

LÉONTINE. — Je passe six mois à Paris et six mois à la campagne, c'est le moyen de faire du bien partout. A Paris, je suis dame patronesse, je protège tous les établissements de charité, je fais des fondations, je donne des concerts pour les pauvres. Rien ne marche sans moi, ma fortune est consacrée tout entière aux bonnes œuvres, à la gloire de Dieu-Tiens, Juliette, je te donne cent mille francs pour tes sauvages.

JULIETTE. — Merci, j'accepte.

LÉONTINE. — L'hiver écoulé, je me retire dans mes terres. Là, je suis dame châtelaine, j'ouvre des écoles, je bâtis des églises, je fais des routes, j'améliore le pays.

JULIETTE. — Et les pauvres ?

LÉONTINE. — Il n'y en aura pas, c'est trop triste. Je donnerai à tous ces braves gens assez d'argent pour que chacun achète un champ, une vache et des poules ; ils seront touchés de ma sollicitude, et la reconnaissance les conduira à Dieu. Vous le voyez, tout en étant grande dame, je serai missionnaire, moi aussi.

INÈS. — En vérité, mes amies, vos rêves sont bien différents de ceux que font la plupart des jeunes filles ; elles ne pensent qu'au plaisir, vous ne pensez qu'à faire du bien.

LÉONTINE. — Et toi, chère Inès, toi si sage....

JULIETTE. — Si vertueuse, si raisonnable !

INÈS. — Oh ! que de compliments ! on dirait que vous ne m'aimez pas ! Si je suis un peu plus raisonnable que vous, cela vient de ce que j'ai dix-sept ans.

LÉONTINE. — Allons, sois donc complaisante, dis-nous ton rêve.

INÈS. — Je n'en ai point fait.

LÉONTINE. — Pourquoi ?

INÈS. — Parce qu'on m'a dit que ces vaines pensées détournent du présent, et que le présent seul nous appartient. Je désire autant que vous, chères amies, devenir pieuse, solidement pieuse, contribuer de tout mon pouvoir à la gloire de Dieu, au bien des âmes, au soulagement de la souffrance, mais comment ? je n'en sais rien.

LÉONTINE. — Comme elle est calme, c'est étonnant ! Moi, je ne puis penser à tout cela sans trouble.

INÈS. — Crois-tu, Léontine, que l'on ne puisse servir Dieu et le prochain, dans la paix ? Quant à moi, la seule grâce que je demande au ciel, c'est d'acquérir cette piété paisible qui rend l'âme éloquente jusque dans le silence, par ce que ce silence dit à tous : Si vous m'aimez, aimez Dieu.

JULIETTE. — Tu as mille fois raison. C'est égal, je tiens à ma fondation. Léontine, tu m'as promis cent mille francs ?

LÉONTINE. — Deux cents. Veux-tu ?

JULIETTE. — Ah ! quel bonheur ! chère Inès, à présent que nous avons débité devant toi toutes nos folies, il faut nous montrer ce que tu as écrit pendant que nous parlions.

INÈS. — Volontiers.

LÉONTINE. — Laisse-moi lire tout haut.

1o " Juliette fondatrice d'ordre.

" Exercice de toutes les vertus humaines et surhumaines. — Dévoue-

“ ment sans bornes. — Courage à toute épreuve. — Conversion des sauvages en masse. — Palme du martyre.”

2o “ Léontine châtelaine et patronesse universelle.

“ Mari parfait. — Fortune immense. — Bonheur sans trouble. — Paradis terrestre. — Le tout pour la plus grande gloire de Dieu.”

LÉONTINE. — Méchante !

JULIETTE. — Tu t'es moquée de nous d'un bout à l'autre.

INÈS. — Cela vous semble ainsi.

JULIETTE. — Que comptes-tu faire de ce petit papier ?

INÈS. — Le garder comme un souvenir.

LÉONTINE. — C'est cela, mademoiselle, et si plus tard nous nous retrouvons dans le monde, et que nos rêves ne se soient pas accomplis, vous vous moquerez encore de nous.

INÈS. — Oserai-je ?

JULIETTE. — Tiens, je t'aime tant que je te permets de faire tout ce que tu voudras ; garde ce papier : nous sommes sûres de nous revoir, puisque nous habiterons toutes deux Paris : tu me montreras cette folie dans quelques années, cela m'amusera. Mais il faut que tu écrives aussi quelque chose pour ton compte.

INÈS. — Que veux-tu que j'écrive, ma petite Juliette ? je n'ai formé aucun projet.

LÉONTINE. — Formes-en tout de suite, c'est sitôt fait !

INÈS. — Je ne désire rien.

LÉONTINE. — Désire quelque chose ! Allons, vite ! vite ! vite ! Ah ! là voilà qui écrit. Laisse-moi lire ? Ecoute, Juliette.

— “ Que désiré-je ?

“ *Ce que Dieu veut, pas autre chose.*”

JULIETTE. — Tiens, on te canonisera ! Quant à moi, je t'aime à n'en plus finir ! Embrasse-moi ! On sonne ! Oh ! mesdemoiselles !

LÉONTINE. — Quoi ! la récréation est finie ! Il est deux heures, on rentre en classe, et mes devoirs ne sont pas faits !

JULIETTE. — J'ai deux leçons à réciter, je n'en sais pas un mot. Tout cela m'ennuie. Ah ! quel métier que le nôtre ! Sauvons-nous !

(A continuer.)

*Journal des Demoiselles.*

\*.\* Celui qui fait tout ce qu'il veut, fait rarement ce qu'il doit.

\*.\* Le grand art est d'émouvoir l'imagination—le grand défaut est de la rassasier.—LA HARPE.

\*.\* Les sages rassemblés deviennent plus sages—les fous deviennent furieux.

\*.\* La conscience rassure mieux que la science.—De ST. PIERRE.

---

## CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME.

(Voir page 202.)

---

3ème CONFÉRENCE—13 DECEMBRE 1868.

---

### L'ÉGLISE DANS LA FAMILLE.

Le R. P. Hyacinthe a débuté par ces paroles de saint Paul : *Volo autem vos scire quòd omnis viri caput Christus est ; caput autem mulieris, vir ; caput vero Christi, Deus.* “ Je veux que vous sachiez que le chef de tout homme est le Christ ; le chef de la femme, l'homme ; et le chef du Christ, Dieu ! ”

Ce que j'ai à vous dire, a-t-il aussitôt ajouté, n'est que le commentaire de ces courtes mais profondes paroles, et c'est pourquoi je place cet entretien sous leur invocation.

L'Église des patriarches n'a pas été ensevelie tout entière avec eux dans la caverne de Mambré. Elle s'est survécue à elle-même dans la forte organisation de la famille juive au sein de l'Église nationale de Moïse ; elle se survit dans la constitution supérieure de la famille chrétienne, au sein de l'Église universelle de Jésus-Christ. Car ce n'est pas en vain que l'Éternel a dit : “ Je suis le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob ; ce nom est le mien pour toujours ! ” L'artiste suprême, en effet, ne détruit point les ébauches par lesquelles il prélude à ses œuvres, mais il les perfectionne et les fait entrer, comme parties intégrantes, dans son chef-d'œuvre lui-même. Ce chef d'œuvre, c'est l'Église catholique, l'Église de l'humanité rassemblée en Dieu par le Christ. Sous cette forme définitive se retrouvent, subordonnées, mais non amoindries ni opprimées, les formes préparatoires de l'Église patriarcale et de l'Église mosaïque : les Églises domestiques et les Églises nationales sont vivantes au sein de la grande et parfaite unité catholique.

C'est donc encore de l'Église des patriarches que l'orateur se propose de traiter aujourd'hui. Seulement, au lieu de l'étudier dans son lointain passé, il la saisira au foyer même des familles chrétiennes. Il a déjà parlé, pendant une année, de la famille ; mais il ne l'a pas envisagée dans son rapport spécial avec le sacerdoce de l'Église catholique. D'ailleurs il ne faut pas craindre de se répéter en pareille matière. Ce

qui le préoccupe, ce qui préoccupe son auditoire, ce n'est pas de produire un discours ou un livre artistement disposé ; c'est de produire des faits. Il va donc considérer la famille dans son *sacerdoce domestique*, et ce sacerdoce domestique dans son rapport avec le sacerdoce hiérarchique de l'Église catholique. Ce sera la division de cette conférence.

## I

Le P. Hyacinthe n'ignore pas de combien de manières odieuses ou ridicules on a abusé, de nos jours, du mot de *sacerdoce*. En appliquant ce mot à la famille, il n'augmentera pas la liste de ces profanations. Il reste fidèle à la tradition et à la plus exacte théologie en affirmant qu'au sens propre il y a un sacerdoce dans la famille chrétienne.

Tout chrétien en est investi dans le baptême, en vertu du caractère que ce sacrement imprime et qui est une participation au sacerdoce de Jésus-Christ. Ce caractère sacerdotal s'accroît dans la confirmation ; il atteint son développement complet dans le sacrement de l'ordre. Saint Irénée, Tertullien, Origène et beaucoup d'autres Pères parlent de ce premier degré de sacerdoce commun à tous les chrétiens. L'Église grecque en a maintenu et en professe encore la doctrine, distinguant deux genres de sacerdoce : l'un *spirituel ou mystique*, qui est le lot commun de tous les chrétiens orthodoxes, l'autre *sacramentel*, propre à ceux qui ont reçu le sacrement de l'ordre. Le concile de Trente fait la même distinction en termes différents : il admet un sacerdoce intérieur, que tous doivent exercer, à côté du sacerdoce extérieur, privilège de quelques-uns. En sorte que les hérétiques du seizième siècle n'ont pas erré en enseignant que tout chrétien est prêtre, mais seulement en confondant ce sacerdoce avec le sacerdoce hiérarchique, ou en réduisant celui-ci aux proportions du premier. N'est-ce pas le sens de ces paroles de l'Apocalypse : " Le Christ nous a donnés à Dieu son Père pour être son royaume et ses prêtres " ? *Christus fecit nos regnum et sacerdotes Deo et Patri suo.*

Et que sont ces " hosties spirituelles " dont parle saint Pierre, sinon le sacrifice correspondant à ce sacerdoce ? Le chrétien a même une part active dans le sacrifice public de l'autel. " Priez, dit le prêtre aux fidèles, priez, mes frères, afin que mon sacrifice, qui est aussi le vôtre, puisse être accepté de Dieu le Père tout-puissant. " *Orate, fratres, ut meum ac vestrum sacrificium acceptabile fiat apud Deum Patrem omnipotentem.*

Or, ce sacerdoce laïque n'acquiert sa plénitude que dans le chrétien devenu époux et père. D'intérieur et de privé qu'il était, il devient alors social, exerçant sur la société domestique, en tant que cette so-

ciété est chrétienne, une action propre, bien que subordonnée à l'action du sacerdoce hiérarchique.

Ce sacerdoce domestique a, en effet, trois fonctions principales, qui répondent à celles du sacerdoce hiérarchique : *l'enseignement religieux et moral, le gouvernement des consciences, l'exercice du culte.*

I.—*L'enseignement religieux.*—Le P. Hyacinthe a déjà dit dans ses conférences sur la famille, comment le pouvoir d'enseigner est dans le père un pouvoir *naturel*, découlant immédiatement de la paternité.

Mais quand, dans le chrétien consacré selon tout son être par le baptême, la paternité a été directement élevée à l'ordre surnaturel par le sacrement du mariage, ce pouvoir d'enseigner devient lui-même *surnaturel* et constitue dans l'Eglise une fonction sainte.

Obligatoire pour le père vis-à-vis des enfants dans la famille patriarcale en vertu d'une ordonnance positive de Dieu (Gen., ch. XVIII, v. 19), l'exercice de ce pouvoir l'est bien davantage dans la famille chrétienne, au sein de laquelle, loin de l'abolir, Jésus-Christ l'a confirmé.

C'est principalement le droit et le devoir du père. Car, bien que la mère soit la première à révéler le Dieu bon au fruit de ses entrailles et de son cœur, cependant, c'est au père qu'il appartient de compléter et d'affermir cette révélation dans l'âme de son fils descendu des genoux de la mère et debout à ses côtés pour être initié par lui à la vie.

Le rôle principal dans l'enseignement religieux est si peu dévolu à la mère, qu'elle-même doit recourir aux leçons de son époux. Cette doctrine est celle de saint Paul. Il veut que la femme, si elle n'a pas compris l'enseignement public du prêtre dans le temple, interroge son époux dans le secret de la maison, et s'instruise en silence à son école : *Interrogant viros suos domi, et discant in silentio.* Le mari est donc, d'après l'apôtre, l'interprète privé, domestique, de l'enseignement public dispensé par le sacerdoce hiérarchique. Cela ne veut pas dire qu'il soit libre de changer la révélation. Mais parce que tout enseignement extérieur a besoin d'être interprété, l'Écriture et la tradition étant interprétées par l'Eglise, la parole l'étant par le prêtre enseignant en son nom, la parole du prêtre sera, elle aussi, interprétée par le père de famille, et celle du père de famille, enfin, par la conscience chrétienne; car l'intelligence de la vérité religieuse dépend, en dernière analyse, des bonnes ou mauvaises dispositions de la conscience et de ce que la théologie nomme si bien la lumière de la grâce, la lumière du Saint-Esprit. Aussi rien de plus vain, pour le dire en passant, que cette espérance dont les esprits mesquins se bercent, de créer au sein de l'Eglise, par une exagération de l'autorité doctrinale, je ne sais quelle clarté vulgaire, je ne sais quelle uniformité tyrannique, qui ne sont pas dans les desseins de Dieu sur les âmes !

Telle est donc la part légitime, large et sage à la fois, que l'Eglise fait dans son propre sein à l'enseignement laïque.

II. *Le gouvernement des consciences.*—Ce n'est pas seulement l'enseignement des enfants qui est entre les mains des parents et tout spécialement entre celles du père. C'est encore leur *éducation* : la formation pratique de leur volonté, de leur cœur, de leur conscience, de leur âme tout entière ; leur préparation lointaine au choix d'une profession, la conclusion de cette affaire capitale, leur mariage ; en un mot leur direction morale et religieuse, directe et souveraine, pendant les premières phases de leur vie, et, dans toute la suite, indirecte, mais toujours efficace. Rien de tout cela ne serait possible, si la conscience des enfants ne s'ouvrait pas aux parents, au père surtout. Oui, le père doit être le premier directeur et, en une certaine mesure, le premier confesseur de ses enfants.

Il y a plus. Une certaine connaissance et une certaine direction de la conscience de l'épouse elle-même appartient à l'époux. Ainsi le veulent l'ordre de la nature et celui de la grâce. L'ordre de la nature, par la différence de l'âge et du sexe. Dans les premiers temps du mariage du moins, l'épouse est enfant autant que compagne à l'égard de son mari. Celui-ci l'a reçue toute jeune, ignorante de tout ce qui l'attend dans la vie, privée des leçons d'une expérience qu'elle n'a point faite personnellement dont elle n'a pas même été témoin dans les autres. Il faut à cette enfant, pour qu'elle devienne vraiment épouse, une éducation supérieure qui la mette de niveau avec sa situation nouvelle. Le type de cette éducation est dans le fait primitif que nous rapporte la Genèse : Eve naissant d'Adam. L'épouse doit toujours naître du cœur de l'époux, dont elle doit connaître les secrets et partager toutes les émotions et tous les sentiments. Ils ne doivent faire qu'un, non-seulement dans le commerce extérieur de la vie, mais dans l'intime communauté de tous les biens humains et divins. Ils doivent vibrer à l'unisson devant ces trois grands et incessants objets de notre cœur : le berceau des enfants, l'amour des époux, le tombeau des vieillards. Et de même qu'ils doivent embrasser les choses de la terre d'un seul regard et d'un même cœur, ils doivent s'élancer vers Dieu d'une même aspiration et d'un essor unique. La loi des sexes perpétue ce que la différence des âges a rendu premièrement nécessaire, et cet ordre établi par la nature est consacré par la grâce.

L'institution du mariage chrétien place en effet l'épouse vis-à-vis de l'époux dans la même dépendance que l'église vis-à-vis de Jésus-Christ. "Comme l'Eglise est soumise au Christ, dit saint Paul, qu'ainsi les femmes soient soumises à leurs maris en toutes choses." *Sicut Ecclesia subjecta est Christo, ita et mulieres viris suis in omni-*

bus. Cette subordination s'étend aux choses de l'âme, puisque d'une part elle est universelle, *in omnibus*, et que d'autre part elle a son modèle dans l'union même du Christ et de l'Eglise, *sicut Ecclesia subjecta est Christo*. Et cela est si vrai, que, d'après la doctrine générale des théologiens, le mari a le pouvoir d'invalider, au for de la conscience, les vœux faits par la femme, depuis le mariage, sans son consentement, lorsque ces vœux intéressent, en quelque manière que ce soit, la société conjugale. Des théologiens très-graves et très-autorités vont même jusqu'à émanciper de cette limitation la puissance maritale, et à lui soumettre tous les vœux de la femme faits sans son consentement depuis le mariage, quel que soit d'ailleurs l'objet de ces vœux. Ils n'astreignent l'exercice de ce pouvoir souverain qu'à la condition générale requise pour la validité des dispenses, à savoir qu'elles aient un motif raisonnable ; mais de ce motif le mari seul est juge.

Sans doute, pour la femme plus encore que pour les enfants, il y a d'importantes réserves à faire, relatives à la juste indépendance de la conscience humaine, et surtout de la conscience chrétienne. Car, s'il est vrai de dire qu'il y a un gouvernement des consciences par l'autorité extérieure, il n'en est pas moins vrai qu'il y a un gouvernement des consciences par elles-mêmes sous l'œil et sous la main de Dieu, qui seul pénètre au fond de l'âme, selon la belle parole de saint Thomas : *Deus solus illabitur animæ*. Mais ces réserves faites, on ne doit pas hésiter à conclure que ce n'est pas seulement au point de vue temporel, mais encore et surtout au point de vue spirituel, que le père de famille est le chef de sa maison, roi et prêtre tout ensemble." " Je veux que vous sachiez que le chef de tout homme est le Christ ; le chef de la femme, l'homme, et le chef du Christ, Dieu !"

III. *L'exercice du culte*.—Le culte individuel est nécessaire : *clauso ostio ora in abscondito*. Le culte public l'est aussi : *non deserentes collectionem nostram*. Mais tous deux fussent-ils scrupuleusement observés, ils ne suffisent pas. Il faut, de plus, un culte de famille, ce qu'indiquent ces mots si souvent employés par saint Paul : *domesticam ecclesiam*. Ce culte se traduit, dans la cabane du paysan de la Russie schismatique, par le culte des saintes images ; et au sein du protestantisme, dans les familles aristocratiques de l'Angleterre, par la prière en commun. La prière en commun, presque disparue de nos mœurs françaises, surtout la prière du soir, est, en effet, l'acte solennel du culte domestique. Ce n'est pas la mère, c'est le père qui en est le président, le pontife. Quel ascendant religieux cet exemple ne lui donne-t-il pas sur l'épouse, sur les enfants, sur les domestiques eux-mêmes, qui ne sont point des étrangers ni des esclaves, mais des membres adoptifs de la famille, admis à la participation de son culte aussi bien que de ses

travaux et de ses prospérités !

Mais il est une autre prière, qui va de l'homme à Dieu sans passer par les lèvres, la prière mentale. Celle-là aussi doit-être commune au père avec les enfants, et spécialement à l'époux avec l'épouse.

“ Vous rappelez-vous, s'écrie le père Hyacinthe, cette page des *Confessions de St. Augustin*, belle entre toutes les autres ? Ce n'étaient pas l'époux et l'épouse, c'étaient la mère et le fils ; mais n'importe c'étaient deux âmes qui s'étaient épousées dans la tendresse et dans la pureté. Quelques jours avant la mort de Monique, Augustin se trouvait avec elle à sa maison d'Ostie. Tous deux étaient là, un soir, regardant le ciel, la mer et la campagne, cette nature romaine si triste et si belle, qui parle si bien de l'infini ! Ils remontaient par la prière mentale — car il ne parlaient pas, ou du moins ils parlaient peu, — ils remontaient aux choses invisibles, aux idées, aux sentiments moraux, à l'âme, aux types éternels du vrai et du beau, à Dieu enfin, source de toutes ces grandes choses. Un moment vint où ils atteignirent Dieu, *ictu oculi, ictu cordis*, d'un coup de l'intelligence, d'un coup du cœur, comme ces barques qui heurtent le rivage sans pouvoir aborder ; mais enfin ils avaient heurté le rivage de l'infini. Moment rapide comme le temps, mais plein comme l'éternité ! Ce qui est arrivé à Monique et à Augustin, c'est l'histoire de la prière mentale dans les familles chrétiennes ; c'est l'histoire de l'amour religieux entre l'époux et l'épouse, le plus vrai, le plus durable, le plus doux de tous les amours ! Oui, quand un époux et une épouse ont mis en commun leur conscience et leur raison — je l'ai déjà dit, je ne comprends pas le mariage sans la communauté de la raison et de la conscience, — quand cette épouse qui comprend son époux, quand cet époux qui comprend son épouse, lisent ensemble les chefs-d'œuvre humains, que sais-je ? Homère, Dante, Shakespeare ; mieux que cela, les chefs-d'œuvre divins, la Genèse et l'Évangile ; quand ils contemplent les spectacles de la nature, grandioses ou gracieux tour à tour ; quand ils ressentent en commun ces contre coups des vicissitudes de la famille groupée autour de ces trois centres : naître, aimer et mourir ; semblables à cette statue de l'antique désert qui répondait par un gémissement harmonieux aux premiers rayons du soleil, l'âme des époux répond, elle aussi, à ce premier soleil de la nature, de l'esprit humain, du cœur, de la famille, de la foi révélée, soleil toujours divin, car tout cela vient de Dieu ! Leurs âmes se confondent dans une même prière, et c'est l'époux, comme chef de l'épouse, *caput mulieris*, qui préside à cette prière sans paroles, à cet amour qui est une prière, à cette prière qui est un amour !

Ah ! celui-là n'a jamais su ce que c'est que d'aimer — il a pu parler de l'amour, il ne l'a pas compris — s'il n'a pas connu ces secrets de Dieu

dans l'amour et de l'amour en Dieu ! Dans ces heures on ressent Dieu, on le contemple, on le devine, du moins quand on a le cœur pur ; et, essayant une larme, on s'écrie : Merci, Seigneur ! car, dans ces heures, l'antique malédiction a été suspendue, la plus triste de nos angoisses a cessé, et ces deux fleurs unies autrefois dans l'Eden, toujours séparées depuis, ont mêlé leur éclat et leur parfum sur la tige de la vie humaine : — La fleur de l'amour et la fleur de la virginité ! Ces époux sont-ils des époux ? Ces vierges sont-ils des vierges ? Ce sont des époux vierges et des vierges époux ! Dieu est dans leur amour, leur amour est en Dieu. Le mari est prêtre parce qu'il a enseigné ses enfants et son épouse, parce qu'il a gouverné leur conscience et leur volonté ; il est prêtre parce qu'il a prié par ses lèvres au milieu des siens, par son cœur dans le cœur des siens et par son âme dans leur âme. — Voilà le sacerdoce de la société domestique : “ Je suis le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, le Dieu de Sara, de Rébecca et de Rachel ; c'est là mon nom pour toujours ! ”

## II

Après avoir établi, comme étant l'enseignement de la révélation, l'existence d'un sacerdoce domestique dont le père de famille est le prêtre, le P. Hyacinthe croit devoir aborder le reproche que l'on adresse à l'Eglise d'avoir amené la déchéance de ce sacerdoce. Je prête l'oreille, dit-il, à cette objection, bien souvent violente et hypocrite, mais parfois aussi trop émue pour n'être pas sincère. Elle se résume en ceci : “ L'influence d'une institution catholique, la confession renforcée par la direction, a détruit dans la famille l'autorité morale et religieuse du père, en livrant tout entière la conscience de la mère et des enfants à l'action d'un étranger, du prêtre, et cette substitution a consommé le divorce moral des époux. ”

Le P. Hyacinthe examine d'abord si le fait qui sert de point de départ à cette objection est vrai ou faux ; et il constate qu'en règle générale, dans les populations urbaines de la France, — car il ne veut s'occuper que de la France et particulièrement des villes, — le sacerdoce du père de famille a entièrement ou presque entièrement disparu ; la direction morale et religieuse des consciences, lorsqu'elle survit encore, est passée toute entière, ou presque toute entière, aux mains du prêtre catholique, lequel cumule ainsi les deux sacerdoce, le sacerdoce hiérarchique et le sacerdoce domestique. Il reconnaît donc loyalement la réalité du fait, en faisant observer toutefois qu'il y a des exceptions assez nombreuses et assez respectables pour qu'on doive en tenir compte.

Mais, enfin, le fait existe, et le P. Hyacinthe n'essayera pas de le

justifier en lui-même. Au contraire, il n'hésite pas à le proclamer anormal, car ce fait implique un abaissement profond dans le caractère et dans l'autorité du chef de la famille, et, dans les familles qui en sont atteintes, une désorganisation morale et religieuse, qui se traduit par l'anarchie ou par la dictature, et dont les contre-coups, plus profonds qu'on ne pense, se font sentir à la société toute entière.

Mais, d'accord sur l'existence et sur le danger du fait, il reste à en chercher la véritable cause et le véritable remède.

1. La cause d'abord.—A ceux qui en voudraient faire peser la responsabilité sur l'Eglise, le P. Hyacinthe pose cette question : " Est-ce nous qui avons usurpé ou est-ce vous qui avez abdiqué ? "

S'il s'agissait d'actes particuliers, tenant non à l'institution catholique, mais à un manque de lumière ou de droiture dans tel ou tel des ministres qui la représentent, le P. Hyacinthe conviendrait qu'en certains cas le prêtre a usurpé. Je reconnais volontiers, dit-il, que tous, dans l'Eglise, laïques, prêtres, pontifes, nous sommes faillibles et peccables ; Jésus-Christ seul est saint, avec son Eglise prise dans son universalité, *tu solus sanctus... credo sanctam Ecclesiam* ; et je n'estime pas qu'il soit opportun ni moral de retourner en sens inverse la tactique de l'école de Voltaire : " Mentez, il en restera toujours quelque chose. " Le mensonge est encore plus odieux et plus funeste lorsqu'il prétend servir l'Eglise, que lorsqu'il prétend la ruiner.

Mais il ne s'agit pas d'actes individuels, il s'agit d'une situation générale, ou tout au moins tendant à le devenir, laquelle aurait sa raison d'être dans l'institution catholique elle-même. Sur ce terrain, le P. Hyacinthe affirme que le prêtre n'a pas usurpé.

Non, nous n'usurpons pas quand nous accomplissons la mission universelle qui nous a été donnée par Jésus-Christ pour le salut des âmes... Il nous a dit d'aller vers toutes sans distinction d'homme ni de femme, de maître ni d'esclave, les considérant toutes comme n'étant qu'une dans le Christ Jésus. Nous n'avons dû nous refuser à aucune. Il nous a dit encore : " Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez... Tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel... " Nous avons exercé ce bienfaisant ministère. Loin d'être les ennemis de la famille, nous en sommes les bienfaiteurs, lorsque nous apportons, au nom de Jésus-Christ et de l'Eglise, ce que le père de famille est impuissant à donner : les moyens extérieurs et l'assurance morale du pardon des péchés ; lorsque nous disposons les âmes à obtenir ce pardon, et que nous prononçons cette absolution qui signifie la grâce et qui la produit dans les cœurs préparés.—Nous sommes les bienfaiteurs de la famille, loin d'en être les désorganisateur, lorsque, dans la majesté et la sainteté du sacrement, nous recevons des confidences nécessaires, non-

seulement en vertu de la loi évangélique, mais encore en vertu des besoins les plus impérieux de l'âme humaine, confidences cependant qui ne peuvent et ne doivent être faites au foyer domestique.—Nous sommes les bienfaiteurs de la famille, enfin, quand nous faisons entendre à chacun de ses membres, avec l'autorité de notre ministère, *tanquam Deo exhortante per nos*, les conseils et les exhortations pratiques qui éclairent les ignorants, redressent et soutiennent les faibles.

Ce n'est donc pas nous qui avons usurpé. Mais c'est vous qui avez abdiqué.

Vous avez abdiqué votre sacerdoce domestique au sein d'une famille chrétienne, par cela même que vous avez abdiqué la pratique chrétienne. Y a-t-il donc chez vous un enseignement, un gouvernement, un culte de famille ? Et s'ils existent, est-ce vous qui y présidez et qui les exercez ? Au sanctuaire de l'Eglise, comme au sanctuaire de la maison, est-ce vous qui marchez à la tête de la famille dans l'accomplissement des devoirs religieux ? Et, quant à la morale, pratiquez-vous celle de l'Evangile ou celle du doute et des passions ? Vous avez abdiqué peut-être la foi chrétienne. Comment auriez-vous une raison religieuse et une conscience morale en commun avec votre femme et vos enfants ? Peut-être même avez-vous perdu toute croyance religieuse quelle qu'elle soit, et des rangs des déistes êtes-vous passés dans ceux des matérialistes ou pour le moins des sceptiques ? Encore une fois, comment pourriez-vous enseigner les esprits, conseiller les consciences et gouverner les âmes ?

Oui, vous avez abdiqué, et, par cette abdication néfaste, vous êtes devenus les auteurs du mal immense et profond dont vous vous plaignez et dont nous souffrons tous. Les *enfants* ont besoin de religion, leur éducation est impossible sans elle. Les sceptiques eux-mêmes en viennent généralement, et à ce titre ils lui ouvrent l'entrée de leur famille. La *femme* ne suffit pas, d'ailleurs, à conduire les enfants. Elle aussi doit être religieuse ; et parce que sa pensée est plus intuitive que raisonneuse, parce que son cœur est plus fait que celui de l'homme pour aimer et pour souffrir, elle a avec Dieu des affinités et des complexités invincibles. Mais, dans les choses morales et religieuses, comme dans les autres, et surtout dans celles-là, la femme ne peut pas se passer du gouvernement de l'homme. C'est le point sur lequel le grand apôtre revient sans cesse : " L'homme est le chef de la femme, comme le Christ est le chef de l'homme." A l'entendre, on dirait que le mari est un médiateur nécessaire entre la femme et le Christ, comme le Christ est lui-même le médiateur entre l'Eglise et Dieu. Or vous avez méconnu tout cela. Vous vous êtes abstenus, ou même vous avez essayé d'envahir sur le domaine de la conscience chrétienne. Et alors, effrayée de vos

envahissements ou de vos abstentions, la femme a pris son âme, et, avec son âme, le berceau de ses enfants ; elle a tout porté aux pieds du prêtre, elle a tout remis à sa garde, jusqu'à des jours meilleurs. Nous n'avons donc rien usurpé ; c'est vous qui avez tout abdiqué !

II. Mais à ce mal n'y a-t-il pas un remède ? O le Dieu de notre délivrance ! ne reviendras-tu pas vers ton peuple et ne relèveras-tu pas nos ruines ?

Il dépend de vous, pères de famille, de préparer un avenir meilleur pour le monde entier ; il dépend de vous de le réaliser dès aujourd'hui sous votre toit. Sachez vouloir ; sachez être, dans toute la plénitude de ce mot, des pères de famille, des chefs de maison ; sachez, nous vous le demandons, nous ramener dans nos frontières, nous permettre de nous renfermer dans l'exercice de notre sacerdoce, et, pour cela, reprenez l'exercice du vôtre.

Je me souviens qu'il y a quelques années, huit jeunes hommes, sous la conduite de l'immortel Ozanam, fondaient la société de Saint-Vincent de Paul... Mais non, un souvenir plus ancien et meilleur me ravit ! Il y a dix-huit siècles, douze jeunes gens recueillis par le Christ dans les bourgs de la Galilée, sur les barques du lac de Tibériade, douze jeunes gens devenus apôtres régénéraient le monde.

Souvenez-vous, mes amis et mes frères, jeunes gens qui m'entendez, souvenez-vous, non pas de la fonction des apôtres, mais de la fonction des patriarches ! Que mes paroles soient bénies aujourd'hui ; puissent-elles susciter huit vocations de vrais pères de famille, et elles auront beaucoup plus fait pour la France, pour la société, pour l'Église, que les partis politiques et que les partis religieux qui les divisent et les déchirent !

Oui, que mes paroles soient bénies ! Ah ! jeunes hommes, que chacun de vous se dise : il y a un sacerdoce qui a péri dans le monde, c'est le plus ancien et, en un sens, le plus nécessaire de tous, le sacerdoce de l'époux et du père ; je veux le relever dans ma personne ; je veux écarter dès maintenant les séductions spéculatives et plus encore les séductions pratiques du matérialisme ; je veux rester pur, je veux me conserver digne d'aimer un jour, et, quand ce jour sera venu, je prendrai mon épouse des mains de Dieu, l'épouse de ma jeunesse, *uxorem adolescentiæ tuæ* ; je la prendrai dans mes bras, je la serrerai sur mon cœur comme sur un autel, et, mêlant mon âme à son âme, dans un même cantique, dans une même flamme et dans un même encens, je l'élèverai devant Jéhovah, comme une victime, comme une hostie glorieuse de tendresse et de pureté ; je l'aimerai comme le Christ a aimé l'Église, *sicut Christus dilexit Ecclesiam* ; je me sacrifierai comme le Christ s'est sacrifié pour elle et l'a faite belle, pure et sans

tache à force de l'aimer, *ut exhiberet ipse sibi gloriosam Ecclesiam non habentem maculam neque rugam!* Voilà ce que je ferai ; je serai prêtre dans mon amour ; je serai prêtre de la communauté de nos consciences, de nos prières ; je serai prêtre dans ma paternité ; je mettrai Dieu dans la fécondité de ma paternité comme dans la chasteté de mon amour ! Malheureuses les races abâtardies qui ne sont nées que du sang et de la chair ! Malheureuses les races qui n'ont d'autre origine que la volonté grossière de l'homme animal ! Mais heureux, au contraire, les hommes qui sont nés de Dieu, ceux que leur père a engendrés avec son âme, ceux qu'il a engendrés une seconde fois dans l'affection, ceux auxquels il a imprimé le cachet divin de sa conscience, de sa justice et de sa religion ! Voilà ce que je veux être, se dira le jeune homme chrétien. Je veux être époux et je veux être père ; je veux savoir, sur cette terre où l'on semble ne plus s'en douter, ce que c'est que d'aimer une femme en Dieu et pour Dieu, ce que c'est d'engendrer des enfants en Dieu et pour Dieu ; je veux être prêtre ! Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, bénissez-moi !

C'est ainsi, messieurs, que le sacerdoce selon l'ordre d'Abraham, d'Isaac et de Jacob se relèvera de ses ruines et qu'il tendra la main à cet autre sacerdoce selon l'ordre de Melchisédech, qui n'avait pas de père, pas de mère, pas de généalogie, dit saint Paul, selon l'ordre de Jésus-Christ et des apôtres. Et quand ces deux mains se seront pressées fraternellement sur toutes les familles, la main du prêtre catholique et la main du prêtre domestique, la main du père de famille respecté dans son indépendance et dans son gouvernement des cœurs, et la main du prêtre catholique appelé sincèrement, loyalement, comme l'auxiliaire, comme le suppléant du prêtre domestique, alors le monde sera sauvé ; mais il ne le sera pas auparavant. Oui, quoi que vous fassiez, vous serez impuissants, profondément impuissants, tant que le sacerdoce du père de famille ne sera pas ressuscité et que sa main ne reposera pas dans celle du sacerdoce de l'Eglise !"

---

4ème CONFÉRENCE—20 DECEMBRE 1868.

---

### L'ÉGLISE NATIONALE DES JUIFS.

Avant de s'éloigner de l'Eglise domestique des patriarches, le R. P. Hyacinthe en salue l'idée comme une de ces idées mères dont la fécondité ne s'épuise pas, comme un de ces points autour du centre desquels

il faut bâtir lorsqu'on veut laisser après soi quelques chose d'utile et de durable. Il la retrouvera donc, il y reviendra plus d'une fois dans la suite ; mais le moment est venu de l'étudier dans sa transformation en Eglise nationale. Car au-dessus de la famille il y a la nation, et, dans l'ordre historique comme dans l'ordre logique, l'œuvre d'Abraham prépare l'œuvre de Moïse, l'Eglise domestique des patriarches conduit à l'Eglise nationale des Juifs. L'orateur envisagera dans un autre discours la constitution intime de cette Eglise. Il se propose uniquement aujourd'hui de considérer d'une manière générale le lien qui unissait, sous la loi de Moïse, la vie nationale et la vie religieuse.

Au sommet du Sinâï, il entend un Dieu qui parle ; au pied, il voit un peuple et une Eglise, et ce Dieu est en même temps le Dieu de cette Eglise et le roi de ce peuple. En sorte que, dans cette seconde phase de son développement, l'Eglise unit et confond sa vie propre avec la vie d'un peuple particulier, offrant ainsi le modèle de ce qu'elle devra faire, après Jésus-Christ, sous d'autres formes et sans nuire à l'unité catholique, pour chacun des peuples renfermés dans son sein. Or la vie d'une nation, prise dans ce qu'elle a de plus général et de plus essentiel, peut se ramener à la *vie agricole* et à la *vie politique*. Quel rôle le mosaïsme a-t-il joué par rapport à chacun de ces deux éléments ?

## I

La prospérité des nations, aussi bien que celle des familles, résulte surtout de l'alliance qu'elles contractent avec *le sol*. Le patriotisme n'est pas un sentiment purement moral ; comme tous les sentiments de notre cœur, il lui faut un objet incarné dans la matière : la patrie prend corps dans la terre des aïeux, et l'amour qu'elle inspire se confond avec l'amour du sol. C'est dans son sol que la patrie veut être aimée et servie. La source la plus assurée et la plus morale de la richesse d'un peuple est dans les entrailles de la terre fécondées par le travail de l'homme.

Mais qui consacrera cette alliance de l'homme et de la terre ? Qui donnera à la terre ce caractère sacré dont elle a besoin, non pour séduire, mais pour fixer le cœur volage de l'homme ? Qui fera descendre sur le travail de l'homme cette onction forte et douce sous laquelle le patriotisme fleurit en même temps que les champs se couvrent de moissons ? Il n'y a d'alliance intime et durable d'un peuple avec son sol que celle que la *religion* consacre.

Chez les Juifs, la terre est l'objet d'une consécration sans pareille. C'est cette terre qui a mérité entre toutes de s'appeler la terre sainte, et d'exercer même sur les étrangers un charme irrésistible. Nos pères,

les premiers pèlerins l'ont arrosée de leurs larmes ; nos pères les croisés l'ont baignée dans les flots héroïques de leur sang ; nous-mêmes nous avons appris, sur les genoux de nos mères, à la nommer et à l'aimer, si bien que nous ne savons trop laquelle nous est plus chère ou de la terre de France ou de la terre sainte ! Et ses fils exilés aujourd'hui sur les bords hospitaliers de la Seine ne mêlent-ils pas toujours, comme autrefois sur les rives ennemies de l'Euphrate, son image à tous leurs rêves, à toutes leurs prières ? "Non, disent-ils aujourd'hui comme alors, non nous ne chanterons point tant que nous serons assis près des fleuves de Babylone. Au souvenir de Sion, nous n'avons que des pleurs et des sanglots" *Super flumina Babylonis, illic sedimus et flevimus, cum recordaremur Sion.* "Ah ! si jamais je t'oubliais, Jérusalem, que ma main retombe desséchée sur mon flanc, et que ma langue s'attache silencieuse à mon palais !" *Si oblitus fuero tui, Jerusalem, oblivioni detur dextera mea et lingua mea adhaereat faucibus meis !*

Située au point de jonction des trois continents qui formaient le monde ancien, au bord de cette mer qui fut le centre et le véhicule de la civilisation des vieux âges, si voisine de tout et cependant si séparée de tout par cette mer elle-même, par cette autre mer dont les flots sablonneux lui faisaient un rempart, et par le Liban, forteresse impenable, la Palestine fut la demeure destinée par Dieu à son peuple, promise avec serment aux patriarches et donnée enfin à leur postérité.

Mais cette terre, privilégiée à tant de titres, n'est pas une de ces régions enchantées et prodigues qui endorment leurs habitants dans une oisiveté voluptueuse. Elle ne ressemble pas à l'Egypte, désaltérée et fécondée par le Nil. C'est un pays montagneux, auquel sont nécessaires, plus qu'à tout autre, le travail incessant de l'homme et la bénédiction incessante de Dieu. Aussi Dieu veut-il en rester le propriétaire au sens strict du mot, à tel point qu'aucune portion n'en puisse être aliénée, et que les Israélites n'en soient que les colons : *Terra quoque non vendetur in perpetuum, quia mea est, et vos advenæ et coloni mei estis.* Et, de son côté, le peuple juif, parce qu'il est le peuple typique et qu'en cette qualité il doit mettre en relief les caractères essentiels à la vie des peuples, laissant dans l'ombre tout ce qui est secondaire, le peuple juif est un peuple d'agriculteurs et de pasteurs. C'est le plus agricole et le plus religieux de tous les peuples.

En vertu de cette étroite union de la vie agricole et de la vie religieuse, les trois grandes fêtes du mosaïsme sont relatives au travail des champs. La fête de Pâque célèbre l'époque où les épis commencent à paraître ; la fête de la Pentecôte, celle où les moissons mûries tombent sous la faucille ; la fête des Tabernacles, la récolte achevée. Alors le

chef de la famille, toujours investi du sacerdoce patriarcal, malgré le sacerdoce légal constitué dans la tribu de Lévi, montait à Jérusalem avec les prémices de ses troupeaux et de ses fruits. Sa femme, ses enfants, ses serviteurs le suivaient. Il venait dans le temple offrir tout ce qu'il tenait de la munificence de l'Éternel et de son propre labeur. Puis le peuple se réjouissait en commun devant son maître invisible. C'était de joyeux festins entremêlés de danses chastes et de cantiques religieux.

Quelle leçon pour le rationalisme et pour le mysticisme exagéré ! Dans leurs excès d'autant plus voisins qu'ils sont plus extrêmes, ils voudraient séparer la religion des choses de la terre et de la vie présente ; ils voudraient l'isoler dans ses sanctuaires, la renfermer dans la contemplation et l'attente des biens à venir. C'est là sans aucun doute, la part la plus sublime de la religion, et la mission spéciale du christianisme est de la développer. Mais, parce que le chrétien ne cesse pas plus que le juif d'habiter la terre, le christianisme ne peut être indifférent ni étranger à aucun des intérêts, à aucun des travaux d'ici-bas. Il doit enfler de son souffle divin les voiles du commerce vers les îles lointaines, précipiter sa course à travers les vastes continents, bénir les rudes combats de l'industrie, en consacrer les conquêtes, animer, en un mot, la production et la distribution de la richesse, témoignage et instrument de l'universelle fraternité des peuples ! Mais c'est surtout à l'agriculture qu'il doit donner ses sympathies et ses bénédictions. Car l'agriculture est le travail essentiel des peuples, tandis que le commerce et l'industrie ne sont que leur luxe nécessaire sans doute, mais enfin que leur luxe.

Et puisque je parle de l'agriculture chez les juifs, qu'il me soit permis de me retourner vers la France, vers cette France que de grands papes ont appelée la tribu de Juda de l'Église catholique, et de la regarder dans ses campagnes. Ses villes sont grandes, mais ses campagnes le sont aussi. Saluons donc, messieurs, dans ses campagnes les plus intelligentes et les plus prospères en même temps que les plus chrétiennes, cette forte race des paysans français, et en eux ces trésors de sagesse et de bonheur pratiques beaucoup trop méconnus de nos jours. C'est là que je vois, sur notre sol, au milieu de nos frères, l'accomplissement journalier de cette belle figure, à la fois positive et poétique, sous laquelle les prophètes dépeignaient le règne du Messie : " Plus de glaives, plus de lances, levez vos têtes ! Vos glaives et vos lances, vous les briserez pour en faire des socs de charrue, et de ces armes pacifiques vous déchirez les flancs de la terre, vous lui ferez des blessures fécondes ! Que chacun de vous soit propriétaire de son champ, de sa vigne ! Asseyez-vous sous les pampres, à l'ombre des

vergers, et parlez ensemble des biens du ciel sans doute, mais aussi des biens de la terre qui les annoncent et les préparent." *Loquebantur de bonis terræ !*

Et dans cette élite de nos paysans, ah ! laissez moi m'arrêter un instant devant cet homme que j'appellerai avec le poète "un laboureur vêtu de deuil." Sous sa soutane noire, que de simplicité ! que de bonté ! Je vois sa demeure, la plus pauvre peut-être, et cependant la plus brillante, la plus recueillie, mais aussi la plus joyeuse, ouvrant d'un côté sur le village et sur les champs, de l'autre sur l'Eglise et sur les tombes. Je l'ai reconnu, c'est le curé de campagne, nœud obscur et sacré de la vie catholique et de la vie nationale dans notre Eglise de France ! Le curé du village, l'un des serviteurs les plus méritants de notre patrie, l'un des ministres les plus essentiels de notre Eglise !

## II

L'homme ne vit pas seulement de pain. De même, un peuple digne de ce nom ne vit pas seulement du travail agricole ; il a des événements nationaux, des institutions spéciales, une *vie politique*. A un certain point de vue, il est de la plus haute importance que la religion soit séparée de la politique. Il ne faut pas que l'on puisse dire, au lieu de l'Eglise catholique, le parti catholique. Mais, à un autre point de vue non moins vrai, il est nécessaire que la religion ne soit pas étrangère à rien de ce qui constitue la vie nationale. L'union légale dépend des circonstances ; mais à toute heure et en tout pays, l'union morale doit subsister. L'histoire à toutes les époques et particulièrement à la nôtre, démontre que les peuples les plus puissants sont précisément ceux chez qui cette union est plus fortement scellée dans les idées et dans les mœurs.

Nulle part elle n'a existé comme chez les Juifs. Chez eux, l'esprit religieux et l'esprit national ne faisaient qu'un, et le nom qu'ils portent répond à l'exacte vérité : *le peuple de Dieu*. C'est de Dieu, en effet, de Dieu directement et par la voie du prodige, qu'ils reçurent ces trois grandes choses qui font la vie politique : la *liberté*, la *loi*, le *pouvoir*. Les trois fêtes agricoles, dont il a été question plus haut, étaient aussi trois fêtes politiques. Pâques célébrait la délivrance de l'esclavage égyptien, la liberté ; la Pentecôte, la promulgation de la loi sur le Sinai ; les Tabernacles, la société du peuple habitant joyeusement sous ses tentes, sous la tutelle du pouvoir.

I. *La liberté*.—Il en est de la liberté dans la vie publique des nations, comme de l'amour dans la vie privée des familles. Pas de divorce plus funeste que le divorce entre l'idée religieuse et l'idée

libérale. Par ce divorce, la liberté dégénère en licence ; elle devient un fléau. Alliée à la religion, elle reste elle-même, féconde et glorieuse. " Si la vérité vous délivre, a dit Jésus-Christ, vous serez vraiment libres !"

La liberté juive était fille de Jéhovah. Les Hébreux étaient esclaves en Egypte, et, ce qui est pire, ils aimaient leur esclavage. Ils frémissaient sous le bâton des préposés des Pharaons ; mais, une fois la tâche journalière achevée, ils s'asseyaient dans une joie grossière, près des marmites, dont le souvenir excitait leurs regrets pendant les laborieux débuts de leur délivrance. *In terra Egypti, quando sedebamus super ollas carnium, et comedebamus panem in saturitate.* Ces satisfactions de leurs appétits sensuels les dominaient tellement que Moïse eut à lutter contre eux plus encore peut-être que contre les résistances de Pharaon, bien qu'il leur apportât la liberté de la part de Jéhovah. *Qui est misit me ad vos.* Et ce ne fut qu'à grand'peine que cet héroïque envoyé de Jéhovah parvint à les délivrer à la fois de la servitude politique du tyran et de la servitude religieuse des idoles.

De cette double délivrance simultanée découle le caractère divin de la liberté, laquelle demeura toujours, chez les Juifs, fidèle à ses origines religieuses. La servitude ne cessa jamais d'être, entre les mains de Dieu, le plus terrible des châtimens, pas plus que la liberté la plus précieuse des récompenses. De là cette haine de la servitude qui animait les Juifs, et qui, sans connaître les excès du fanatisme, du moins dans les beaux jours de leur histoire, portait dans ces guerres, si bien nommées les guerres de Jéhovah, toutes les ardeurs de la passion religieuse. Après quelques années de liberté, s'écrie le P. Hyacinthe, ces Hébreux n'étaient plus raisonnables, car la liberté fait l'éducation des hommes, comme la servitude le fait dans un sens inverse. Voyez leurs luttes au pays de Chanaan ; voyez comme cet amour de l'indépendance s'était mêlé dans leur âme avec l'amour de Dieu, et comment s'était formée en eux une passion que j'appellerais volontiers sauvage, quand j'écoute les accents du cantique de Débora, passion sauvage, mais la plus noble, la plus humaine et la plus divine à la fois de toutes les passions, la passion de la patrie et la passion de Dieu ! Ils se levaient contre leurs adversaires, et, quand les hommes manquaient pour écraser les tyrans, les femmes étaient prêtres !

J'ai nommé Débora, la femme de Lapidoth, Débora la prophétesse, qui, assise sous un palmier, rendait justice à tous les enfants d'Israël venus vers elle pour débattre leurs différends à ses pieds, *uzor Lapidota quæ judicabat populum in illo tempore.* Débora, voyant son peuple sous le joug du roi de Chanaan, sous le glaive de son général Sisara, lève le drapeau de la délivrance, appelle les braves à sa suite, et quand

les braves, qui n'avaient pas un homme pour les mener au combat, virent cette femme plus forte que les hommes, ils la suivirent, et la victoire marcha avec eux ! Et lorsque les ennemis furent défaits et mis en fuite, lorsque la prophétesse d'Israël eût assuré le triomphe de la liberté et de la religion, elle entonna ce cantique :

“ Ah ! s'écria-t-elle, il n'y avait plus de forts dans Israël, les héros s'étaient éteints, jusqu'à ce que je me sois levée, moi Débora, jusqu'à ce que je me sois levée, moi la mère de mon peuple, *donec surgeret Debbora, donec surgeret mater in Israel*. Lève-toi, Débora, lève-toi, se dit-elle à elle-même, excitant l'enthousiasme qui frémissait dans ses veines, lève-toi, lève-toi, *Surge, surge, Debbora, surge, surge, et loquere canticum*, et entonne ton cantique ; et toi général des guerriers, Barac, fils d'Albinoëm, va et amène-moi tes captifs. Du haut du ciel, les étoiles ont combattu avec nous, elles se sont rangées en bataille et nous avons défait Sisara ; le torrent de Cison a roulé dans ses eaux les cadavres de nos ennemis ; ô mon âme, foule-les, foule-les sous tes pieds, *conculca, anima mea, robustos !* ”

Voilà comment, chez les Juifs, l'amour de Dieu, joint à l'amour du pays, allumait jusque dans le cœur des femmes la flamme patriotique.

Et dans leur organisation intérieure, quelle liberté complète ! L'égalité civile, l'égalité politique, j'allais presque dire l'égalité sociale, étaient gravées dans leurs lois au nom de Jéhovah. Tous les Juifs étaient égaux devant la loi et devant le jugement des anciens, choisis pour ces hautes fonctions sur la désignation de leur âge et de leurs vertus, de l'expérience qu'ils avaient acquise dans la vie, et de la position qu'ils occupaient à la tête des familles. Tous les emplois étaient accessibles également à tous, sauf le sacerdoce cérémoniel, dévolu à la tribu de Lévi pour alléger de son poids les pères de famille dans les autres tribus, et chèrement payé par l'absence de toute part dans la distribution de la propriété.

Un simple berger, comme David ou Amos, pouvait devenir roi ou prophète. Il n'y avait point de classes dans cette société : tous étaient fils d'Abraham, nul n'était dans le servage d'autrui, *Filii Abraham sumus, et nemini servivimus unquam !* Aucun Israélite n'était esclave : “ Vous n'opprimerez point vos frères les enfants d'Israël, disait la loi... Ils n'auront d'autre maître que moi qui les ai tirés de l'Egypte. ” La loi ne voulait pas davantage qu'il y eût de mendiants ni de pauvres, du moins de pauvres condamnés fatalement et à perpétuité à l'indigence absolue. *Et omnino mendicus et indigens non erit inter vos.*

Une prescription particulière assurait le succès de cette disposition légale contre les malheurs et même contre les fautes. Le foyer domestique ne pouvait être aliéné pour toujours. Par l'ordre de Dieu, au son

des joyeuses et éclatantes trompettes du jubilé, il revenait, tous les cinquante ans, à ceux qui l'avaient perdu. C'était bien, comme l'avait dit Moïse, un peuple de *rois* et de *prêtres* ; car la souveraineté des foyers est la base de la véritable souveraineté nationale, de même que la religion nationale tire sa vitalité de la religion des foyers !

Sans doute il ne peut être question de ressusciter ces formes parmi nous. Mais ce qui est indispensable, c'est que le même esprit anime nos sociétés ; c'est qu'à l'exemple de ce qui était chez les Juifs, l'idée nationale s'associe librement à l'idée religieuse, et que l'institution domestique fournisse à l'une et à l'autre un point d'appui solide. Le peuple juif est le peuple typique, peuple du foyer domestique par excellence, peuple par excellence aussi de la religion et de la liberté !

Non, ni le peuple de la Grèce et de Rome, ni les races germaniques du moyen âge, ni les grandes nationalités modernes n'ont égalé ce type social. Et à côté de la raison de l'ordre religieux pour laquelle Dieu laisse subsister cette race singulière dispersée parmi toutes les nations de la terre, n'y a-t-il pas de ce phénomène étrange une raison de l'ordre politique ? Et n'est-il pas permis d'entendre dans ce sens cette parole de l'Écriture : *Constituit terminos populorum juxta numerum filiorum Israel* ? Oui, s'ils ont à apprendre de nous l'Évangile et le christianisme, nous avons à apprendre d'eux le Pentateuque et la liberté !

II.—Mais à quoi bon, dira-t-on peut-être, à quoi bon les avoir délivrés de la servitude, pour leur donner aussitôt une *loi*, et bientôt après un *roi* ? C'est qu'une nation n'est pas possible sans une législation et sans un gouvernement. Quelle est donc la *législation* des Juifs ? Quel est leur *gouvernement* ?

Dans la législation mosaïque, contrairement à l'usage de toutes les autres constitutions nationales, la première et la principale place appartient à la loi morale, à cette loi telle qu'elle était gravée, quoique méconnue, dans la conscience humaine, telle qu'elle est demeurée après Jésus-Christ venu pour l'accomplir, non pour la changer ; aux dix commandements de Dieu, qui ne sont pas seulement l'enseignement de l'Église, mais l'enseignement même de la nature, l'âme de la civilisation et du progrès véritable. Telle est la législation que Moïse rapporte au peuple, écrite par le doigt même de Dieu sur les tables du Sinaï ; et dans ce temple sans images, où l'Invisible habitera sur les ailes étendues des chérubins, le livre qui contiendra cette loi sera parmi les hommes l'image unique de la justice et de la bonté de Dieu ! Et dans tous les siècles et dans tous les pays, l'obéissance à cette loi sera la condition de la dignité des hommes et de la liberté des peuples ?

Si telle est la nature de la loi chez les Juifs, on ne peut conserver aucun doute sur la nature de leur gouvernement ni sur la personne de

leur roi ! Ce gouvernement, c'est la théocratie sous sa forme la plus extrême, mais aussi la plus pure et la plus efficace : non pas le gouvernement de la société par des prêtres ou par des rois agissant au nom de Dieu, mais le gouvernement aux mains de Dieu lui-même parlant directement à la conscience d'un peuple libre et religieux tout ensemble. La Divinité ne devait être représentée dans le temple des Juifs par aucune image, afin de la soustraire aux séductions de l'idolâtrie. De même, il ne devait pas y avoir chez eux de royauté visible parce que le paganisme politique transformait alors presque toujours les rois en tyrans.

Aujourd'hui, le christianisme nous préserve de cette idolâtrie sociale. Il n'y avait alors qu'un seul préservatif possible. "Votre roi, s'écriait Samuel en face de ce peuple infidèle qui demandait un roi comme les autres peuples, votre roi, c'est l'Éternel votre Dieu." Et Gédéon refusant le sceptre qu'on lui offrait en retour de ses services, et qu'on voulait rendre héréditaire dans sa descendance, avait déjà répondu : "Non, je ne dominerai point sur vous, ni moi, ni mon fils, mais le Seigneur régnera seul sur vous" *Non dominabor vestri, nec dominabitur in vos filius meus, sed dominabitur vobis Dominus.*

Et lorsque Samuel s'indignait de cette passion de la servitude qu'il ne pouvait plus contenir, Dieu le consolait en lui disant : "Ce n'est pas toi, c'est moi qu'ils rejettent." Et, cédant à leurs désirs insensés, il leur donnait un roi ; mais à côté de la royauté, ou plutôt au-dessus, comme au-dessus du sacerdoce lévitique lui-même, il suscitait le ministère des prophètes, par lequel il continuait son règne, intimant ses ordres aux rois, aux prêtres et au peuple.

Tel fut le peuple juif dans sa liberté, dans sa législation, dans son gouvernement, peuple essentiellement religieux. Et si l'on interroge le fondement dernier de cet édifice, si solide jusque dans ses ruines, on est surpris—le sceptique qui ne croit qu'aux organisations matérielles serait stupéfait—de ne rencontrer, à la base de cette nation-Eglise et de cette Eglise-nation, qu'une idée !

Un jour, au désert, les Hébreux disaient, en présence de la manne qui leur pleuvait du ciel : "Notre cœur se soulève devant ce mets si léger" *Anima nostra nauseat super cilo isto levissimo.* Il y a des consciences et des raisons modernes qui se soulèveraient devant ce fondement d'une Eglise et d'une nation : une idée ! Et pourtant, je ne vois que cela. Mais quelle idée ? L'idée du Dieu vivant !

Cherchez au début de l'Exode, vous trouverez les mêmes choses que nous avons trouvées dans la Genèse, au début de l'histoire d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, une vision, et dans cette vision, un Dieu. A Abraham, le Dieu, souverain unique, créateur et providence, s'était

révélé sous le nom d'*Eloïm* et d'*Adonai*. A Moïse, au pasteur égaré dans le désert, marchant quarante années avec son troupeau dans la solitude, au pied de cet Oreb qui devait le revoir plus tard législateur d'un peuple. Dieu se relève encore. C'est toujours le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob.

Mais il y a dans cette révélation un progrès, le dernier progrès du monothéisme : *Eloïm* s'appelle maintenant *Jéhovah*. Sous ce nom nouveau, c'est une conception c'est une idée nouvelle : ce n'est plus seulement le créateur et le dominateur, c'est l'*Etre*. La philosophie humaine pourra s'élever péniblement jusque-là, elle ne montera pas plus haut. Dans le buisson enflammé, *Jéhovah* a dit : " Je suis celui qui suis, *ego sum qui sum*. Tu iras aux enfants d'Israël ; tu me les amèneras ici pour que je contracte mon alliance avec eux. S'ils te demandent : Quel est ce Dieu qui t'envoie vers nous ? Tu leur diras : Celui qui est m'a envoyé vers vous " *Qui est misit me ad vos*. Et là, non plus au pied de la montagne, mais sur son sommet, là, *Jéhovah* les voit accourir vers lui ; là, il contracte alliance avec eux.

Ah ! il a bien fait de ne pas s'appeler le Seigneur et le maître, comme aux anciens jours. Il a bien fait de s'appeler cette fois *Jéhovah*, car cette alliance est une alliance de souveraine liberté ! Il pouvait s'imposer, il était fort ; il ne s'est pas imposé, il s'est laissé discuter ; il était sage et juste ! Il n'a rien imposé, il a seulement proposé ! Moïse était l'ambassadeur montant du peuple à Dieu, allant de Dieu au peuple, et Dieu et le peuple s'entretenaient. Il propose l'alliance avec ces conditions ; le peuple l'accepte librement. Une idée vivante, l'idée du Dieu vivant, a été révélée dans un mot : " Tu n'a rien vu, lui dit le législateur ; tu n'a pas vu de forme ; tu n'a pas entendu, mais c'était *Jéhovah* ! "

Entre cette idée vivante et ce peuple, une alliance se forme, elle se forme sous ce rocher à coups redoublés par la foudre, rocher digne d'abriter ces orageuses amours, les amours du peuple infidèle et les amours du Dieu jaloux ! C'est plus qu'une alliance librement contractée, se sont des épousailles ! Elle traverseront des siècles de discorde et des siècles de paix, des âges de gloire et des âges d'opprobre ; elles traverseront les prospérités de David et de Salomon, les captivités de Babylone et de Ninive, la dispersion à tous les vents du ciel ; elles subsisteront malgré tout et toujours. *Jéhovah*, toujours et malgré ses colères, sera fidèle à son peuple ; le peuple, toujours et malgré ses révoltes, sera fidèle à son Dieu ; ils donneront tous les deux, à travers tous les siècles, ce spectacle grandiose, unique, d'une nation indestructible parce qu'elle est une Eglise, d'une Eglise immortelle parce qu'elle est une nation.

Oui, tout a manqué à ce peuple, tout devait le précipiter dans

l'abîme : la terre de Chanaan s'est dérobée sous ses pieds ; il en a été déraciné, et, comme une proie sanglante, les nations en ont emporté de toutes parts les lambeaux. Son trône de David, son autel d'Aaron, tout s'est écroulé. Mais quand ses vainqueurs ne sont plus qu'une poussière d'hommes, qu'un souvenir dans l'histoire, que reste-t-il donc à ce peuple, pour qu'il vive toujours et qu'il ne cesse point de remplir le monde de ses malheurs et de sa gloire ? Il lui reste son Dieu ! Ce peuple reste peuple parce qu'il croit toujours au Dieu du Sinaï !

Et à ce Dieu—je ne dis pas à Jéhovah en lui-même, car il est notre Dieu, il est indestructible par sa propre puissance,—mais à ce Dieu en tant qu'il est le Dieu de la foi et du culte en ruine de ce peuple immortel, que lui reste-t-il, pour survivre à tout ses malheurs ? Car tout a tourné contre lui, tout a battu en brèche sa religion ; la logique est contre elle, et, ce qui est pire, les faits, l'histoire entière ! Cette attente du Messie est la plus héroïque et la plus insensée de toutes les persévérances ! Et cependant la religion des Juifs a tenu bon ; le Dieu des Juifs est debout, en dépit de tous les démentis de la logique et de l'histoire. Pourquoi ? Parce que Dieu a pour lui quelques chose de plus énergique en un sens que la logique et que les faits : il a la foi de ce peuple !

Que ce soit une leçon pour nous, pour toutes les nations chrétiennes : un peuple immortel à cause de son Dieu, un Dieu indestructible à cause de son peuple !

(*A continuer.*)

## LES MARTYRS

DE LA LIBERTÉ DE L'ÉGLISE ET DU DROIT PUBLIC, EN 1867.

(Voir pages 16 et 134.)

### V.—ARTHUR DE VEAUX.

“ L'avant-veille du combat de Mentana, M. Arthur de Veaux avait communiqué au Gésù, et était resté longtemps absorbé dans une prière ardente. Quand il se releva, il dit, tout pensif, à un de ses compagnons d'armes, en lui serrant la main : “ C'est un viatique que je viens de recevoir. ” Le surlendemain, au moment où, à la tête de sa compagnie, il s'écriait en élevant son épée : “ Attention, les enfants ! “ voici un passage difficile ; ” on le vit faire un tour sur lui-même et

tomber sans pousser même un gémissement. Une balle l'avait frappé au cœur. " Communier le 1er novembre, dans d'excellentes dispositions, et mourir pour l'Église le 3, quel bonheur ! quel sort digne d'envie ! Toute une vie serait réparée par là, si elle devait l'être.

A tous les témoignages rendus en faveur de ce brillant officier et de toute l'armée pontificale, il faut en joindre encore un qui se rend la justice de *n'être pas suspect* : c'est celui du correspondant de l'*Étendard*. " Ne se croirait-on pas au temps des croisades ? dit-il. Un instant, tandis qu'ils s'avançaient de Capo-Bianco à Mentana, les zouaves, déconcertés par les nuées de projectiles que leur envoyaient les chemises rouges blotties derrière les haies et les arbres, s'arrêtent et se regardent. Leur colonel, M. de Charette, s'aperçoit de cette hésitation, accourt à leur tête, et brandissant son épée : " En avant, les zouaves ! leur dit-il, " ou je vais me faire tuer sans vous. " Et comme les zouaves sont des gens trop bien élevés pour permettre à leur colonel d'aller se faire casser la tête tout seul, ils le suivent et délogent les garibaldiens qui leur barraient le passage. Le capitaine de Veaux, du même corps, est frappé à mort au moment où il entraînait sa compagnie au cri de *Vive Pie IX !* Deux de ses amis le prennent dans leurs bras, et vont le déposer dans une petite chapelle située près de là au milieu d'un carrefour, tandis que le reste, sans se donner le temps de recharger ses fusils, marche la baïonnette en avant contre les chemises rouges, et les met en déroute en répétant, comme M. de Veaux : *Vive Pie IX ! Vive l'Église !* La bravoure des zouaves, et je ne suis pas suspect, je pense, en la louant, a été fort admirée par nos soldats, et le soir de la bataille, la brigade française et la brigade pontificale ont sincèrement fraternisé ensemble aux campements. "

Le jeune capitaine tué, l'un des plus aimables et des plus élégants du corps des zouaves, était étendu sur la route en avant de la Vigna Santucci, auprès d'une petite chapelle, où l'on avait établi une première ambulance. " Les garibaldiens n'avaient pas eu le temps de profaner et de dévaster ce sanctuaire : le crucifix était sur l'autel ; la Vierge et l'Enfant Jésus, saint François d'Assise et saint Laurent, peints à fresque, décoraient le mur du fond ; une lampe de cuivre sans lumière pendait de la voûte. Sur le visage du capitaine régnait un sourire ineffable ; dans les yeux une clarté étrange que la mort n'avait pas voilée ; la face était comme transfigurée par la mort ; pas une tache de sang sur ses vêtements intacts. La balle, une petite balle de revolver, avait traversé la médaille de Castelfidardo et pénétré dans le cœur, en laissant au dehors un orifice imperceptible. A côté de ce brave gisaient des garibaldiens, morts, on le devinait aux contorsions de leurs visages, le blasphème à la bouche et la rage dans l'âme. Quel contraste ! Qu'elle

est belle la mort du soldat chrétien ! Noble jeune homme, tu dois être à cette heure dans la gloire du paradis, et tes lauriers sont impérissables ! ”

## VI.—EMMANUEL DUFURNEL.

Deux frères, bien dignes l'un de l'autre, sont tombés sur le champ de l'honneur et de la foi : MM. Emmanuel et Adéodat Dufournel.

On a communiqué au *Monde* quelques détails sur la mort de M. Emmanuel Dufournel, sous-lieutenant aux zouaves pontificaux. Nous sommes heureux de les reproduire. Ils montrent de quels héros et de quels chrétiens se compose la petite armée de Pie IX.

“ M. Emmanuel Dufournel était en France, à peine convalescent au sortir d'une grave maladie ; une lettre de son frère, capitaine d'état-major, le rappelle. Le danger presse ; tous les défenseurs de Pie IX doivent être à leur poste, ne fût-ce que pour s'y faire tuer.

“ M. Dufournel quitte la France ; le 18 octobre, il était à Velletri avec un détachement de zouaves. Prévoyant qu'on allait se battre, il se confesse et communie à la tête de ses hommes.

“ Le 20, on l'envoie avec 25 zouaves, sous les ordres d'un capitaine de carabiniers, pour occuper le petit village de Farnèse, près de Valentano, où était une bande de garibaldiens. Il arrive, on le charge de s'emparer, avec ses zouaves, d'une grande maison située à l'entrée du village ; il s'en empare. Mais bientôt il est assiégé par des forces supérieures et obligé de se barricader. Les forces qui entourent la maison augmentent ; la petite troupe va être réduite à se rendre. Emmanuel Dufournel décide qu'il faut faire une sortie. D'un coup de sabre, il coupe la corde qui retenait une barricade de planches placée devant la porte ; une partie seulement des planches tombe et ne laisse le passage que pour un homme à la fois. Les garibaldiens sont en force ; le premier des zouaves qui franchira cet étroit passage est sûr d'être tué. Emmanuel Dufournel se précipite. Il tombe percé de quatorze coups de baïonnette. Celui qui le suit est blessé aussi, mais moins grièvement. Pendant les courts instants que dure cette lutte, le reste des zouaves sont sortis ; ils exécutent une charge ; les assaillants sont mis en déroute et s'enfuient. Les zouaves emportent le corps de leur sous-lieutenant encore vivant ; mais l'une des blessures qu'il avait reçues était mortelle ; l'arme avait traversé le poumon et effleuré le cœur. Ne se faisant aucune illusion sur la gravité de son état, M. Dufournel reçoit l'extrême-onction et donne ses dernières instructions. Il prie ses camarades de l'enterrer dans le cimetière de San-Lorenzo, où reposent déjà plusieurs de ses amis, et il demande qu'on reporte son cœur en France, à son père. Le lendemain, il était mort, consolé par cette pensée qu'il

avait fait son devoir, et que son frère, qui arriverait trop tard pour le secourir, serait content de lui.

“ On ne commente pas de tels faits ; on les raconte, on les admire, et ils s'inscrivent en lettres d'or dans les annales des familles chrétiennes, comme le plus précieux des titres de noblesse. ”

On lit dans une correspondance romaine du 31 octobre, adressée à l'*Univers* : “ Je viens de voir à l'hôpital le R. P. Gerlache, lequel avait assisté, à Valentano, le lieutenant Dufournel, mort comme un héros chrétien et *heureux de voir couler par ses quatorze blessures tout son sang pour la gloire de l'Église*. “ Nous vivons, m'a dit le révérend Père, dans une atmosphère tout embaumée des parfums de la gloire et du martyre chrétiens. Je donnerais plusieurs années de ministère au milieu du monde, pour ces quelques jours de ministère sublime au milieu des soldats du Pape. Hier matin, le capitaine Dufournel s'est confessé à moi, et il a voulu, comme s'il avait le pressentiment d'une fin imminente, entendre la messe dans les souterrains de Saint-Pierre. Tout le temps qu'a duré le saint sacrifice, il est resté prosterné le front sur le pavé de la basilique ; il a communiqué avec la plus grande onction et il est sorti calme comme un homme qui vient d'accepter de mourir pour le Christ.

“ Le révérend Père m'a donné un trait qui peint admirablement la bravoure des héros qui tombent sous les coups de la Révolution, et dont la mort devient le germe d'une résurrection splendide du pouvoir temporel du Vicaire de Jésus-Christ. La colonne que conduisait le lieutenant Dufournel, chargée de reprendre Farnèse aux garibaldiens, arrivait à Ischia. Des paysans rapportent que les garibaldiens, concentrés à Farnèse et venus de Livourne, sont au nombre de 250. Dufournel dit à un dragon à cheval : “ Courez à Valentano. Dites au capitaine “ de la Guiche que nous ne sommes que 45, mais que nous attaquons. ” Puis se tournant vers la petite troupe qui l'entoure : “ C'est ici, mes “ enfants, s'écrie-t-il, qu'il s'agit de mourir ! Au nom du Père, du “ Fils et du Saint-Esprit, en avant ! ” Emmanuel Dufournel prononça ces mots d'un ton calme et ferme. ”

On a raconté les incidents de cette lutte. Ajoutons qu'il a rendu le dernier soupir dans les bras d'un belge, M. Charles Burdo, qui s'était, lui aussi, vaillamment conduit à Valentano, bravoure que Pie IX a reconnue en l'élevant au grade de premier lieutenant des zouaves et en lui donnant la croix de son ordre. Se sentant mourir, Dufournel avait demandé : “ Combien ai je encore d'heures à vivre ? ” Et comme on hésitait à répondre : “ Oh ! ajouta-t-il, parlez ; je ne crains pas la mort. ” En voyant ses plaies saigner et sa vie s'éteindre, il disait : “ Je “ suis heureux de voir couler par ces quatorze blessures tout mon sang “ pour la gloire de l'Église !

Lorsque Emmanuel Dufournel fut décédé, le peuple de Valentano se pressant à la porte de sa chambre et voulant en forcer l'entrée, malgré les sentinelles, disait : " Laissez-nous baiser le cercueil du lieutenant. Nous ne venons pas prier pour lui, nous venons l'invoquer." Un zouave belge écrivait de Valentano, à la date du 21 octobre : " Le lieutenant est mort comme un saint. "

#### VII.—ADÉODAT DUFURNEL

Dans la sanglante émeute du 30 octobre, le capitaine adjudant-major Adéodat Dufournel, frère du lieutenant tué à Farnèse, a été grièvement blessé, ainsi que deux autres zouaves, en donnant l'assaut à une maison située sur la pente du mont San-Spirito, près du Vatican. Des garibaldiens, étrangers à Rome et armés, s'étaient barricadés dans cette maison, d'où ils ont tiré sur la troupe. M. Dufournel s'était élancé bravement à la tête de ses soldats, avait enfoncé la porte et cherchait à contenir seul trois garibaldiens, quand on l'a vu, à la lueur d'un réverbère, s'affaisser et tomber au pied des marches qui conduisent à cette porte. Le courageux capitaine a suivi son frère dans le ciel. Il est mort saintement, comme Emmanuel, édifiant le religieux qui l'a assisté. En quinze jours, voilà deux frères tués, et un nom très connu dans le midi de la France se trouve éteint.

Voici un trait qui révèle le plus doux sentiment d'humilité et de résignation de ce héros de l'armée du Pape. Un évêque, se trouvant auprès d'Adéodat Dufournel, lui disait : " Espérez, mon enfant, Dieu se contentera du sang de votre frère Emmanuel, et vous ne mourrez pas. Nous allons redoubler nos prières, et vous resterez en ce monde pour consoler votre père et votre sœur. — Ah ! je vous en supplie, Monseigneur, ne priez point pour que je reste, et laissez la miséricorde de Dieu se faire. Le monde est pour moi plein de dangers, et je suis plein de faiblesse. "

Quand le père et la sœur des Dufournel se sont présentés au Vatican, Pie IX a ouvert ses bras au père et l'a longuement tenu embrassé. Puis il a dit : " Je n'ai pas de paroles de consolation à offrir à votre douleur ; mais je veux que la gloire de vos enfants brille aux yeux de tous sur votre poitrine. " Et Pie IX a cherché à fixer sur le vêtement de M. Dufournel une croix de commandeur de son ordre ; mais ses mains tremblaient d'émotion, sa vue était voilée par les pleurs, et il a dû charger Melle Dufournel de ce soin.

#### VIII.—ÉDOUARD DE ROECK.

En octobre, on recevait à Melsele, dans le pays de Waes, la nouvelle

de la mort du zouave pontifical, Édouard de Roeck, entré au service du Saint-Père le 7 septembre 1861. Voici en quels termes Mgr Sacré annonçait cette funèbre mais glorieuse nouvelle :

“ Ce pieux et excellent zouave est mort martyr de son dévouement, sur le champ de bataille, devant Monte-Libretti, le 13 octobre. Je perds en lui, comme directeur de la Congrégation établie parmi nos zouaves \*, un congréganiste modèle et un conseiller plein de zèle et de prudence. ”

De Roeck était ordonnance d'un pieux lieutenant Guillemin, commandant la compagnie. Le bon Dieu n'a pas voulu séparer le serviteur et le maître : ils sont entrés ensemble au ciel. L'ordonnance est tombé non loin de son officier. 97 zouaves se sont battus là, comme des lions, contre 1,200 garibaldiens. Un service solennel a été célébré pour Édouard de Roeck, en l'église paroissiale de Melsele.

“ Nous nous unissons, disait le *Bien public*, aux sentiments qu'inspire à ses amis la mort de ce glorieux champion de l'Église. Ce sang généreux, versé pour la cause de Dieu, sera pour notre Flandre une source de bénédictions. Quant à nos martyrs, leur mémoire vivra toujours dans la reconnaissance et dans la vénération de nos catholiques populations. ”

Dans l'assemblée générale de l'*Œuvre du Denier de Saint-Pierre*, pour le diocèse de Gand, tenue en cette ville le 17 décembre dernier, dans les salons de l'évêché, M. l'avocat Verspeyen, secrétaire du comité central, a fait un chaleureux discours de circonstance, qui a été plusieurs fois interrompu par des applaudissements enthousiastes. Rendant hommage à trois glorieuses victimes, enfants de la Flandre, le tribun chrétien du peuple s'est exprimé en ces termes :

“ Monseigneur, Messieurs, nous sommes tristes, mais nous sommes fiers !

“ Nous pleurons sur la tombe de trois enfants de notre Flandre ; mais cette tombe est glorieuse, elle est ornée des palmes du martyr, elle respandit d'espérance et d'immortalité !

“ Waléran d'Erp, Édouard de Roeck, Carlos d'Alcantara, ces noms inscrits dans nos dyptyques vivront à jamais dans le souvenir des catholiques flamands !

“ O pères chrétiens, ô mères qui avez offert de tels fils à l'Église, séchez vos larmes ! Ils sont l'honneur de leurs familles, la gloire de leur patrie, les héros de la catholicité, la joie du paradis.

“ Dieu vous les avait donnés ; vous les lui avez rendus. Il est désor-

\* Voir les *Précis Historiques*, 1862, page 205 : *Congrégation des zouaves pontificaux* ; et pages 229 : *Le Mois de Marie des zouaves*.

mais leur père et leur mère; et, si grand que soit pour eux votre amour, il n'égalé pas le sien.

“ C'est le ciel que la mère des Machabées de l'ancienne Loi montrait à ses fils : *Fili mi respice cælum !* Aujourd'hui ce sont les Machabées de la Loi nouvelle qui montrent le ciel à leurs mères : *Mater, respice cælum !*

“ Que vous dirais-je, Messieurs, de nos chers zouaves, de leur vie, de leur sacrifice et de leur mort, qui réponde à vos sentiments et aux miens ? Le cœur a des émotions à la fois délicates et fortes, dont toute parole doit se résigner à n'être que l'écho très affaibli. Seule l'Église a des consolations pour de telles douleurs et des hymnes pour de pareils triomphes.

“ Waléran d'Erp!... Beaucoup d'entre vous l'ont connu. C'était la fleur de la distinction et de la piété. Dieu l'avait admirablement doué des qualités de l'esprit. De brillantes études, couronnées par les palmes universitaires, l'avaient conduit au seuil de la vie publique. Il allait entrer dans la diplomatie, et, certes, son intelligence déliée, son caractère ferme, mais affectueux et poli, son jugement droit, son aptitude précoce à pénétrer le fond des choses, lui promettaient de brillants succès dans cette carrière. Mais il avait de plus nobles ambitions, et le ciel lui réservait une plus glorieuse destinée. Fils d'un père qui a noblement porté l'épée, il sentit, lui aussi, s'éveiller dans son cœur la vocation des armes. Sans doute, il avait lu cette belle parole de l'évêque de Poitiers : “ Le droit, c'est bien d'en étudier les éléments, c'est mieux “ de défendre la chose.” Combattre pour l'Église, mourir pour elle, tel était son rêve!... Survient l'invasion des États pontificaux par les hordes garibaldiennes. Waléran était à Paris. Aussitôt sa résolution est prise; il écrit à son père; il adresse à sa mère le suprême adieu d'un fils chrétien : six jours plus tard, il était à Rome!

“ A peine a-t-il le temps d'y endosser un uniforme et de s'armer d'un fusil. On part pour la bataille. Il se confesse et il communie. Le lendemain, il combat et il tombe au premier rang, mortellement blessé d'une balle qui lui traverse le front!... Ce sang précieux et pur montait vers Dieu comme les prémices de la victoire. La nuit vint : notre jeune héros la passa tout entière, étendu sur le champ de bataille, au pied d'une haie. Solitaire et pénible agonie, mais glorieuse et méritoire devant Dieu!... L'aurore se lève enfin sur les collines sanglantes de Mentana. C'était pour Waléran l'aube de l'éternité. Des mains amies le recueillirent; il reçut le saint Viatique; il mourut...

“ A vous aussi nous devons le tribut de notre admiration et de nos prières, humble fils de nos campagnes, mort héroïquement au combat de Monte-Libretti, à côté de ce lieutenant Guillemin, à qui ses compa-

gnons d'armes avaient décerné le glorieux titre d'*ange gardien du régiment des zouaves* !... Édouard de Roeck, Messieurs, n'était qu'un paysan flamand ; mais son simple dévouement mérite d'être loué au-dessus de tous les autres. Fidèle à la foi de son baptême, il avait gardé dans son âme le trésor de l'amour de Dieu. Oui, il aimait Jésus-Christ, il aimait l'Église de tout son cœur, de toutes ses forces, comme aimaient les premiers chrétiens !... Lui aussi, il entend parler des périls du Saint-Siège : il laisse la charrue dans le sillon inachevé, il court à Rome prendre le fusil. Pendant près de deux ans, il y a mené la vie de garnison. C'était le modèle de sa compagnie, le type accompli du soldat chrétien. La Congrégation de la sainte Vierge, établie au régiment des zouaves pontificaux, le comptait au nombre de ses conseillers et de ses membres les plus zélés. Par une coïncidence dans laquelle nous aimons à reconnaître et à bénir les secrets desseins de Dieu, il devint l'ordonnance du lieutenant Guillemain, dont il devait partager la glorieuse mort. Digne serviteur d'un tel maître !... Vous savez le reste, Messieurs, vous savez comment, à Monte-Libretti, 80 soldats de Pie IX tinrent en échec les garibaldiens. De Roeck soutint la lutte jusqu'au bout : il tomba, près de son officier, sous la dernière balle de l'ennemi qui battait en retraite !

“ Ah ! soyez fiers de lui, soyez heureux de porter son nom, vous dont, naguère encore, il partageait les agrestes travaux !... Votre humble chaumière attirera désormais les regards du passant. On dira : “ C'est la maison du martyr. ” Au foyer domestique, sous le crucifix, vous suspendrez la bêche et le fusil de votre frère ! Ce sera le plus glorieux des blasons, et les plus fiers patriciens peuvent en être jaloux.

“ Et vous à qui la Providence a donné les loisirs et les devoirs de la richesse, vous qui portez le fardeau d'un beau nom, passerez-vous devant cette demeure sans vous dire que *noblesse oblige*, et qu'en vertu même de votre naissance et du sang qui coule dans vos veines, vous êtes les champions prédestinés de la papauté ?... Souvenez-vous de De Roeck, le pauvre travailleur, qui gagnait son pain à la sueur de son front ! Sa mort est un exemple et une leçon. Et si, par malheur, vous ne trouviez ni son sort assez beau ni sa gloire assez grande, sachez que le roi saint Louis se nommait avec fierté “ le bon sergent de Jésus-Christ ; ” et soyez fiers, à votre tour, de devenir les défenseurs de l'Église et les chevaliers de Dieu. ”

#### IX.—CARLOS D'ALCANTARA.

Rome, 29 nov., onze heures et demie du soir.

“ *Carlos d'Alcantara est mort saintement, ce soir, à dix heures et*

quart. Son père est véritablement admirable. Le service et l'inhumation auront lieu lundi, au Collège belge."

Telle était la funèbre dépêche qui annonçait le départ d'un nouveau martyr de la sainte cause, d'un zouave de Belgique, pour le ciel.

"C'est, les larmes aux yeux, disait, en la reproduisant, le *Bien public*, que nous retraçons ces lignes. Il y a quelques semaines à peine, à la veille de son départ pour Rome, nous serrions la main de l'héroïque jeune homme qui vient de mourir victime de son dévouement à la cause de l'Église!... Quel magnifique soldat : disions-nous... Il joignait une énergie et une résolution viriles à l'aimable candeur d'un enfant, et c'est bien de lui qu'on peut dire comme des Machabées : *Moriamur in simplicitate nostrâ!* Oui, il est mort dans la simplicité de son dévouement, sans paraître se douter de la grandeur de son sacrifice, tant l'abnégation et la vertu lui paraissaient naturelles!

"Le voilà donc, lui aussi, victime de cette glorieuse lutte qui nous a déjà ravi d'Erp, De Roeck, Guillemin, Quatre-barbes, de Quélen, tant de héros, désormais immortels et chers à tous les catholiques!

"Ah! ne pleurons pas!... Dieu l'a admis dans la blanche cohorte de ceux qui ont lavé leur étoile dans le sang de l'agneau!... C'est devant de pareilles tombes surtout que l'espérance chrétienne se redresse et lève les yeux au ciel. Le glorieux témoin du Christ, le défenseur de l'Église a reçu sa récompense : elle est glorieuse, elle est immense, *merces magna nimis*, et notre foi ne peut que la lui envier!

"Catholiques, donnons à ce cher défunt l'hommage d'une prière, payons aussi à cette noble famille, dont le sang généreux a coulé pour Pie IX, le tribut de notre respect et de notre admiration! Née sur la terre des *vieux chrétiens*, la maison des d'Alcantara est restée fidèle à son origine. Son antique écusson brille d'une gloire nouvelle, et la mort de Carlos le surmonte du plus beau des cimiers, l'auréole du martyr."

Dans l'assemblée pour le Denier de Saint-Pierre, après avoir rendu un pieux et légitime hommage à Waléran d'Erp et à Édouard De Roeck, M. l'avocat Verspeyen a célébré le dévouement et la piété de ce troisième enfant de la Flandre orientale. Laissons la parole à l'orateur; nous ne pourrions trouver pour la glorieuse victime un plus éloquent panégyriste.

"*Noblesse oblige!* Il le savait bien, lui, ce doux et vaillant Carlos d'Alcantara, dont le nom ne peut encore me venir aux lèvres sans que les larmes me montent aux yeux. Rejeton d'une illustre race, il a voulu, comme ses pères, mourir pour l'Église et pour la cause du droit. Au XIIIe siècle, un d'Alcantara portait l'étendard royal de Castille dans les luttes contre les Maures; au XVI siècle, un d'Alcantara, commandant la frégate espagnole *Natividad*, mourait enseveli dans l'immortel triomphe de Lépante.

“ Eh bien, j'en atteste tous ses compagnons d'armes, j'en appelle à ceux qui l'ont vu mourir comme un saint, après l'avoir vu combattre comme un brave, Carlos est resté digne de ces héros. Collines de Mentana, vous avez bu son sang, et vos échos fidèles répéteront à la postérité ce vieux nom dont un soldat de vingt ans a su grandir la gloire !... ”

“ C'était, Messieurs, pendant une de ces charges brillantes, impétueuses, j'allais dire téméraires, qui firent l'admiration des vainqueurs de Sébastopol et de Solferino. En face d'un ennemi plus nombreux, nos zouaves s'élançèrent, traversant les vignes, gravissant les coteaux, escaladant les rochers. Rien ne les arrête : ils se souviennent que vaincre c'est avancer, et, comme l'a dit un témoin peu suspect, “ ils cherchaient le martyr. ” Abrisés par des taillis et de larges meules de foin, les garibaldiens dirigeaient contre cette troupe héroïque un feu des mieux nourris, et qui dénotait l'expérience des armes. Les zouaves tiennent bon, gardent le pas de course, gagnent enfin la crête des montagnes, débusquent l'ennemi et le font reculer, la baïonnette au dos, de plus de trois mille mètres !... Quelle lutte ! Et quels soldats ! ”

“ C'est au milieu de cette belle attaque et pendant que sa compagnie se déployait en tirailleurs, que Carlos d'Alcantara tombe, atteint au genou par une balle garibaldienne. On veut l'enlever au champ de bataille ; il n'y consent point : “ En avant ! dit-il à ses camarades, votre devoir vous appelle au feu, vous me releverez plus tard. ” Vous admirez ce courageux soldat et vous faites bien, Messieurs ; mais réservez une part de vos admirations pour d'autres grandeurs. Carlos blessé est transporté à Rome au couvent des Frères de la Miséricorde. Il est calme, il est joyeux : le sourire ne quitte pas ses lèvres. De son lit de douleur, il fait écrire à sa mère ces paroles, qui le peignent tout entier dans son dévouement et dans son humilité : “ Dieu a daigné se servir de moi comme d'un instrument pour le triomphe de sa cause ; j'ai eu le bonheur de verser un peu de mon sang ! ”

“ Longtemps on conserva l'espoir de le sauver. Hélas ! cet espoir n'était qu'une illusion. La blessure était grave, profonde ; elle prit bientôt un caractère funeste. Avec une patience angélique, avec un gai courage, Carlos se soumit au traitement des chirurgiens... Son père, qu'une inspiration providentielle amenait à Rome deux jours après la victoire de Mentana, était à son chevet. Il vit la mort venir et appesantir sa main glacée sur ce beau jeune homme de vingt ans. Lui aussi, il avait fait son sacrifice ! et ce père chrétien, ce fils héroïque furent également admirables. “ Courage, Carlos, tu vas au ciel, ” disait le comte d'Alcantara au blessé ; et Carlos, au milieu des ardeurs de la fièvre, répondait : “ Ne craignez rien, père, je suis fort ! ”

“ Le mercredi, 27 novembre, il reçut les derniers sacrements : Mgr Borromeo, prélat de la maison pontificale, lui apporta le saint Viatique et la bénédiction de Pie IX. Carlos était calme ; il répondit à toutes les prières et reçut le pain des *forts*, avec une ferveur qui déjà n'avait plus rien de la terre. Au pied du lit se trouvaient agenouillés son père, plusieurs prêtres et religieux éminents, des compagnons jaloux de son sort, et enfin le digne ministre des armes de l'État pontifical. Quand la pieuse cérémonie fut terminée, le général Kanzler \* remit au jeune malade le brevet d'officier.

“ Deux jours plus tard, le vendredi 29 novembre, au soir, Carlos mourait, comme un saint, entre les bras de son père, quelques heures après son compagnon de chambre, Jean Moeller, blessé, comme lui, au combat de Mentana. On n'a pas voulu séparer ceux que la mort avait unis. Comme ces martyrs des premiers siècles, qui tombaient sur la même arène et qu'on déposait dans la même catacombe, ils reposent ensemble dans l'église du Collège belge à Rome. Au ciel, où ils sont entrés portant en main les mêmes palmes, ils auront reçu, dans la blanche armée des témoins du Christ, la même récompense !

“ Et nous, Messieurs, conservons pieusement la mémoire de ces héros, sachons payer aux familles qui donnent de tels défenseurs à l'Église le tribut de notre admiration et de notre respect !

“ Comte d'Alcantara, les catholiques flamands étaient fiers de vous voir à la tête de l'*Œuvre du Denier de Saint-Pierre* ! Ils connaissaient votre foi, votre cœur, votre dévouement au Vicaire de Jésus-Christ ; ils attendaient de vous de magnifiques exemples. Leur attente n'a pas été déçue : vous avez fait pour notre sainte cause tout ce qu'il était

\* Le nom du général Kanzler se lie si intimement aux dernières luttes, qu'on aime à connaître les antécédents de cet officier. Voici ce que nous trouvons dans un journal : “ Par suite de la retraite de Mgr de Mérode, le général Kanzler a été nommé ministre des armes. M. Kanzler est né en 1822, à Weingarten, dans le grand-duché de Bade. Il entra au service du Saint-Siège en 1845, comme simple soldat dans un régiment étranger. A Vicence, il obtint le grade de sous-lieutenant honoraire. Les régiments étrangers ayant été licenciés à la suite d'événements que tout le monde connaît, M. Kanzler se retira à Modène, où le général Zucchi le prit pour officier d'ordonnance et l'emmena à Gaëte, où se trouvait la cour pontificale. Après le retour du Pape à Rome, le jeune officier, devenu rapidement capitaine, fut envoyé à Bologne : il y épousa une Popoli, nièce du fameux Joachim, laquelle mourut bientôt à Ravenne. Nommé major en 1854, puis lieutenant l'année suivante, il revint à Rome, et de Rome fut envoyé à Bologne en qualité de commandant de place. En 1859, après le soulèvement des Romagnes, il se rendit à Pesaro avec le grade de colonel, puis à Macerata. Sa belle conduite, lors de l'invasion des Marches et de l'Ombrie, lui valut les épaulettes de général de brigade. Lamoricière faisait grand cas de lui. Ils revinrent à Rome ensemble, une fois mis en liberté, et M. Kanzler fut nommé inspecteur général de l'infanterie.”

possible de faire, vous lui avez donné l'enfant de votre tendresse, et certes c'est là le sacrifice par excellence, puisque Dieu lui-même, voulant racheter l'humanité déchuë, n'a pu, dans l'immensité de son amour, nous donner que son Fils !... Au nom de tous ceux qui aiment l'Église, soyez remercié, soyez béni ! Votre nom, celui de votre Carlos se confondent dans notre respectueux amour avec ce que nous avons de plus cher au monde ; ils vivront dans nos cœurs, et de génération en génération, notre Flandre gardera le souvenir du père d'un tel fils et d'un fils si digne de son père \* !

“ Oui, louons nos morts, honorons leurs familles, remercions et louons aussi ceux qui survivent ! La petite armée du Saint-Siège a conquis l'admiration du monde. *Soldat du Pape*, ce fut toujours un beau titre aux yeux des vrais chrétiens ; mais c'est aujourd'hui, même pour ceux qui ne voient que le côté humain des choses, une incontestable gloire. Le drapeau vainqueur de Mentana est salué par tous les gens de cœur comme le symbole de la justice et du droit noblement défendus. ”

(A continuer.)

---

## UN SOUVENIR.

(Voir page 218.)

---

### VI.

Je rentrais chez moi plongée en des réflexions assez tristes. Le calcul de Mme de Lannois me semblait juste à son point de vue ; on pouvait prévoir en effet que la passion de son fils “ s'userait. ” Gontran était un enfant gâté, qui s'irriterait et s'entêterait devant une résistance trop prononcée ; mais je le croyais, par lui-même, d'une nature assez capri-

\* Le Saint-Père a conféré à M. le comte O. d'Alcantara les insignes de commandeur de l'Ordre de Pie IX. Ses fils, MM. Stéphane et Adhémar, ont reçu la croix de chevalier d'Ordre de Saint-Grégoire. Les catholiques féliciteront la famille d'Alcantara d'une distinction si bien méritée par un généreux dévouement à la cause de l'Église. Le comité des *Œuvres pontificales* a reçu de Rome plusieurs objets ayant appartenu aux zouaves belges qui ont eu la gloire de mourir pour la cause de Pie IX. MM. le comte de Villermont, duc d'Ursel, comte de Bergeyk et Joseph De Hemptinne, membres du dit comité, sont allés remettre à M. le général baron d'Erp et à M. le comte d'Alcantara plusieurs souvenirs de Waléran d'Erp et de Carlos d'Arcantara. La balle qui a causé la mort de ce dernier a été enchâssée dans un riche écrin. On comprend l'émotion des familles en recevant ces précieux restes.

cieuse et inconstante. Il était charmant, on ne pouvait le contester ; non-seulement beau, mais sympathique au plus haut degré ; bon, d'une bonté franche et affectueuse ; plein de vie, d'intelligence, d'enthousiasme ; mais le fond solide, l'énergie persévérante et virile, la forte volonté des grandes âmes, manquaient chez lui. Le germe de tout cela existait chez Louise de Verton ; et je me surprénais répétant cette exclamation si ordinaire et si insensée : " Ah ! si on pouvait changer les circonstances ! "

Mais rien ne pouvait changer ; Louise restait la pauvre institutrice humiliée, malgré un caractère qui semblait fait pour une haute position, et le fils du marquis de Lannois ne pouvait l'épouser, à moins d'une sorte de miracle que Gontran n'était capable ni d'attendre ni de mériter.

Quant à supposer que Louise consentirait jamais à accepter Vitali pour mari, cela me semblait impossible, même en admettant qu'elle pût oublier Gontran. On ne pouvait être meilleur que Vitali, mais en même temps on ne pouvait être à la fois plus commun et plus ridicule.

Et Louise ! l'aristocratie incarnée, Louise, qui était plus réellement grande dame que ne le sont beaucoup de princesses, quelle existence aurait-elle auprès de ce pauvre garçon, dont toutes les habitudes, dont tous les antécédents étaient si différents des siens !

Cette pensée me faisait véritablement gémir. Je fus saisie d'une crainte que je ne parvenais pas à repousser, tout en la traitant d'insensée. Je me disais que Louise accepterait peut-être Vitali, dans un accès de générosité, afin de rompre plus efficacement avec Gontran.

Je touchai légèrement cette corde, dans une conversation que j'eus quelques jours plus tard avec la pauvre enfant. Elle me regarda d'un air étonné, sourit tristement et ne répondit pas. Je ne pouvais plus obtenir le moindre épanchement de sa part.

" Non, me disait-elle, ne parlons plus de tout cela ; c'est inutile, plus qu'inutile. "

Elle était toujours triste et rêveuse, elle priait longuement à l'église et pleurait amèrement. Souvent elle prenait ses élèves dans ses bras et les serrait contre son cœur, comme si elle eût voulu se réfugier dans la seule affection qui lui fût permise. Cependant, lorsque Gontran paraissait dans le salon de Reuilly, toute la physionomie de Louise s'éclairait. Ses yeux rayonnaient de bonheur, et il fallait tout l'empire qu'elle savait prendre sur elle-même pour cacher ses impressions à des yeux moins observateurs que les miens.

Rien n'échappait à Vitali ; il serrait alors les poings, roulait des yeux de cannibale, et murmurait *sotto voce* qu'il " touerait " Gontran. Pauvre Vitali ! Il n'eût pas fait de mal à une mouche.

En attendant, malgré les chagrins d'amour, l'abondante hospitalité et l'air excellent de Reuilly augmentaient l'embonpoint qui le désolait, et

qu'il cherchait à combattre par des marches forcées au grand soleil ; d'où il rentrait dans l'état le moins poétique du monde. C'était en vain qu'il chantait ensuite les airs les plus pathétiques du répertoire baryton ; il ne pouvait réussir à se rendre intéressant. La nature avait destiné Vitali à être à la fois incompris et florissant : réunion éminemment désagréable pour une imagination romanesque.

Gontran venait souvent à Reuilly ; il s'occupait de Louise comme par le passé, mais par moments je croyais déjà distinguer une nuance différente ; quelque chose de moins ardent, une admiration moins passionnée. Je devinai que ses parents lui faisaient une guerre sourde par la raillerie et le ridicule.

Pauvre Louise ! sa nature de sensitive ne pouvait s'y tromper. Elle suivait Gontran des yeux, avec une douloureuse inquiétude, tantôt effrayée, tantôt consolée. Ah ! quelle torture accompagne toujours les passions humaines, même lorsqu'elles se reflètent dans les âmes les plus pures.

## VII.

Où commençait à parler de nouveau de la fameuse représentation théâtrale.

Mme Chardin annonça qu'elle attendait une jeune personne charmante, qui avait accepté un rôle dans la comédie dont l'opéra devait être suivi. Elle avait déjà joué ce rôle avec grand succès ; il suffirait donc d'un très-petit nombre de répétitions pour la mettre au courant.

Je ne sais pourquoi j'eus le cœur serré en ce moment. — Il me semblait pressentir un malheur ; et je ne pouvais songer à cette jeune fille sans éprouver une impression pénible.

Quelques jours plus tard, Louise me dit, au moment où nous sortions de la messe : " Mlle de Brionne est arrivée."

— Comment la trouvez-vous ?" lui demandai-je involontairement.

Louise jouait avec la frange de son ombrelle.

Sans lever les yeux elle répondit :

" Elle est charmante."

Je gardai le silence.

Louise marchait lentement à mes côtés ; elle paraissait plongée dans ses réflexions. — Enfin elle s'arrêta, releva la tête, fixa sur moi son beau et limpide regard, et me dit d'une voix ferme :

" Vous m'avez montré mon devoir, Madame : je l'accomplirai."

Elle me serra vivement la main et s'éloigna d'un pas rapide. Qu'allait-elle faire ?

Je le compris bientôt.

L'occasion de voir et de juger par moi-même Mlle de Brionne ne

tarda pas à se présenter. — Je dus convenir intérieurement que cette jeune fille était charmante, malgré l'espèce d'agacement que j'éprouvais à son égard.

Son genre était tout l'opposé de celui de Louise. — Petite, brune, infiniment piquante, elle avait, il est vrai, beaucoup moins de noblesse et de distinction que ma pauvre amie, mais elle était plus régulièrement jolie, et l'ensemble de sa mignonne personne avait quelque chose de plus séduisant.

Tout l'avantage de la position était d'ailleurs pour elle. — L'élégance de ses toilettes mettait en relief toutes ses grâces ; elle pouvait, en outre, se permettre d'avoir de l'esprit, de montrer ses talents.

Mlle de Brionne ne tarda pas à occuper le premier plan ; Louise paraissait au fond du tableau, comme une ombre décolorée. — J'en souffris pour elle ; mais, à mon grand étonnement, je m'aperçus qu'elle ne négligeait rien pour augmenter ce contraste. — Plus Mlle de Brionne était étincelante, et plus Louise s'effaçait, tout en recherchant les occasions de faire briller celle que je regardais déjà comme sa rivale. — Elle lui ménageait des entretiens avec Gontran, choisissait de la musique pouvant convenir à leurs deux voix, les accompagnait avec une grande perfection en faisant ressortir toute la verve de Mlle de Brionne. — Elle jouait ensuite des airs de danse, toujours au profit de la jeune étrangère, qui voltigeait autour du salon avec Gontran.

Les journées tout entières appartenaient à Mlle de Brionne ; les promenades à cheval et en bateau, les goûters sur l'herbe, fournissaient mille occasions de rapprochement et d'intimité, pendant que Louise, renfermée dans la salle d'étude, faisait copier des verbes à ses élèves, et s'efforçait laborieusement de vaincre leur paresse et leurs caprices.

Je ne comprenais que trop quelle lutte devait se passer dans le cœur de la pauvre institutrice. — Mais elle l'avait acceptée vaillamment, — la victoire devait lui rester.

### VIII.

Le jour de la représentation tant différée arriva enfin.

Une nombreuse société fut convoquée à Reuilly pour applaudir Mme Chardin, qui avait le bonheur tant désiré de porter un costume de cantinière et de chanter le "rataplan."

L'opéra fut exécuté à peu près dans les conditions ordinaires des spectacles d'amateurs. — Mme Chardin criait trop, outrait son jeu, et n'était pas toujours d'accord avec la société philharmonique ; Gontran chantait avec assez de grâce, mais jouait froidement ; les autres personnages s'acquittèrent passablement de leurs rôles. — La moindre troupe de province eût mieux fait ; mais il en est à peu près toujours ainsi, et per-

sonne ne s'étonna de ce résultat. On se moqua beaucoup de l'accent de Mme Chardin et des grandes dimensions du pied révélé par la jupe courte de la *Fille du Régiment* ; mais tout cela se passait *sotto voce* et n'empêchait pas les applaudissements frénétiques, les rappels et les bouquets. — Mme Chardin était heureuse et n'approfondissait pas son bonheur : parti très-sage à prendre en ce monde, où la surface ne ressemble jamais à ce qu'elle recouvre.

Une véritable surprise attendait le public lorsque la toile se leva pour la comédie. — Blanche de Brionne, charmante de grâce, de finesse, d'espièglerie, plus jolie que jamais à l'éclat des lumières et à l'aide de quelques secours artificiels, brûla véritablement les planches, et ne permit pas à l'intérêt de la pièce de languir un instant. — Elle avait un vrai talent, et surtout un aplomb imperturbable, qui ne me plaisait qu'à moitié.

Elle eut un succès d'enthousiasme, et parmi ses admirateurs les plus exaltés, je vis M. de Lannois, qui applaudissait énergiquement.

Louise était à côté de moi, toujours digne et sérieuse, et sans autre parure qu'une robe blanche, avec un ruban bleu passé dans ses cheveux blonds. Elle regardait tristement la scène et ne laissait échapper aucune observation.

Lorsque la toile tomba, je me penchai vers elle, en lui disant à demi-voix :

“ Et c'est cette jeune fille que vous voudriez faire épouser à Gontran ? ”

Elle tressaillit et serra son éventail dans ses doigts par un mouvement nerveux ; mais se remettant promptement, elle répondit avec un triste sourire :

“ Ne la jugez pas trop sévèrement, tout cela passera, comme la mousse du vin de Champagne ; le reste est bon. C'est la femme qui *lui* convient ; elle est jolie, riche, élégante ; elle a de l'esprit et du cœur ; elle flattera son amour-propre, celui de ses parents. Il l'épousera, et il sera heureux. ”

Sa voix s'éteignit en prononçant ces derniers mots ; mais toujours résolue à ne rien laisser paraître, elle domina son émotion et s'occupait de faire servir des rafraîchissements, avec l'apparence de son calme habituel.

Mlle de Brionne était entourée d'admirateurs, mais parmi les plus empressés on distinguait Gontran.

Vitali l'observait selon son habitude ; mais par une délicatesse de sentiment dont je fus touchée, il paraissait plutôt attristé que satisfait. Il regardait Louise avec compassion, tirait ses moustaches noires et paraissait plongé en des réflexions assez sombres.

“ Eh bien, Vitali ! lui dit Gontran en lui touchant l'épaule, je crois que vous dormez, et même que vous rêvez ! ”

— No, *Moussou* de Lannois, répondit gravement Vitali, moins que vous. ”

Gontran ne comprit pas, et passa en riant.

Vitali grommela entre ses dents une imprécation italienne, et se dirigea machinalement vers le buffet, où il avala une glace d'un air si farouche, qu'il me fit songer au comte Ugolin dévorant le crâne de l'archevêque.

Je voyais de loin M. et Mme de Lannois, très-empressés envers les parents de Mlle de Brionne. M. Chardin me dit avec un sourire satisfait :

“Ça chauffe là-bas. Regardez aussi le jeune premier et la jeune première.”

En effet, Gontran et Mlle de Brionne causaient avec animation et paraissaient contents l'un de l'autre.

M. Chardin se frotta les mains.

“C'est une bonne idée que Mme Chardin a eue là ! reprit-il d'un accent triomphant. Tout marche comme sur des roulettes. Savez-vous que la petite de Brionne est un très-beau parti ? Et gentille ! un vrai amour ! Les Lannois pourront brûler un fameux cierge à Mme Chardin, si ça s'arrange comme ça en a bien l'air.”

Oui, ça en avait l'air !

En ce moment je vis arriver Louise, qui venait pour me proposer des rafraîchissements. Elle était pâle comme une morte.

“Qu'est-ce que vous avez donc ? lui dit M. Chardin en l'apostrophant avec une brusque bonhomie. La migraine sans doute ? Allez vite vous coucher, vous avez l'air de n'en pouvoir plus.” Et il répétait : “Allez donc, allez donc, on n'a pas besoin de vous.”

Louise obéit ; mais avant de se retirer, elle murmura, en se penchant vers mon oreille :

“Pourquoi dit-on : Souvent *femme varie* ?”

Et sans attendre ma réponse, elle s'éloigna, en jetant un dernier regard vers le groupe animé des deux familles de Lannois et de Brionne.

Je ne tardai pas à suivre son exemple ; j'avais assez vu, et, comme elle, j'éprouvais un mélange de fatigue et d'amertume.

(A continuer.)

\* \* \* Les riches sont rassasiés, mais non satisfaits.

\* \* \* Les délices de la méditation rattachent nos jours à l'éternité.

\* \* \* Le vrai sublime vient du ciel ou s'y rattache.

\* \* \* Les pensées sont comme les oiseaux de passage ; si on ne les saisit aussitôt, il se peut qu'on ne les rattrape jamais.

\* \* \* On peut être un héros sans ravager la terre.—Boileau.

---

## LA DOCTRINE DE SAINT ANTONIN.

(Voir page 174.)

---

### III.

*Objections que l'on peut tirer de certains passages de saint Antonin.  
Observations générales.*

Nous devons maintenant, comme nous l'avons promis dans le précédent numéro, examiner les difficultés que peuvent présenter certains passages des œuvres de saint Antonin à l'encontre des deux points de la tradition catholique si clairement enseignés par lui, savoir : l'infaillibilité personnelle des Pontifes romains, lorsqu'ils définissent *ex cathedrâ* des questions qui appartiennent à la foi, et leur supériorité sur les Conciles, même généraux. Comme nous en fîmes la remarque, le premier qui s'est évertué à prendre à contre-sens la pensée du saint Docteur fut le célèbre Evêque de Meaux, Bénigne Bossuet, dans sa *Défense de la Déclaration du Clergé de France*.

Nous aurons donc soin, en première ligne, d'exposer avec la plus grande exactitude toutes les objections relatives à cet objet que nous avons pu rencontrer dans la susdite apologie, et nous avons la confiance non-seulement de pouvoir y répondre avec facilité, mais de mieux étayer encore sur ces mêmes objections la véritable doctrine de saint Antonin. Ensuite, comme à côté des passages objectés par Bossuet, on en lit d'autres qui présentent de plus grandes difficultés et qui ont été toutefois négligés par lui, nous nous ferons un devoir de les mettre au jour ; et cela non pas seulement à titre de loyauté, bien que ce motif ne nous soit pas étranger, mais surtout parce que, à la faveur de ces autres passages qui ont été à bon escient laissés de côté par le prélat français, nous trouverons la meilleure issue pour arriver à résoudre radicalement la question touchant des textes qui peuvent sembler plus difficiles à expliquer dans un sens acceptable.

Commençant donc par les objections de la première catégorie, nous ferons observer avant tout que Bossuet, pour donner à la doctrine de saint Antonin un sens tout différent du sens évident et obvie que présentent ses paroles, est réduit à poser pour base de son interprétation cette donnée : que toutes les fois que le saint Docteur attribue au Pape le pouvoir de prononcer avec infailibilité sur des questions de foi, même lorsque le saint Docteur ajoute qu'il peut le faire *comme personne particulière et privée*,

on doit toujours sous-entendre la condition que la sentence prononcée par le Pape soit examinée, approuvée et acceptée par l'Eglise entière, ou bien que pour prononcer, il ait recours au Concile général. Cela posé, il est clair que dans la doctrine du Saint n'existe plus aucunement le privilège de l'infaillibilité personnelle des Pontifes romains, privilège qui devient, par contre, l'attribution des seuls Conciles généraux. Dans cette supposition, les Conciles généraux seront encore naturellement les juges des Pontifes romains, au moins dans les controverses touchant la foi, et par conséquent ils lui seront supérieurs. Telles sont les conclusions auxquelles aboutissent tous les arguments que tire Bossuet des divers textes de saint Antonin, toutes les fois qu'il s'ingénie à montrer ou que tel est le sens qu'ils présentent, ou que l'on doit l'y supposer.

Pour nous, avant d'entrer dans l'examen de ses arguments, nous ferons observer en général qu'il y a, contre ces sortes d'interprétations, un fort préjugé en faveur du sens contraire qui, à première vue, résulte non seulement des principes doctrinaux, mais encore souvent, et de la manière la plus directe, du langage si clair de notre saint Docteur. Nos lecteurs, que nous supposons avoir assez attentivement considéré l'exposition que nous leur avons présentée de sa doctrine, presque toujours avec les propres paroles du Saint, sont juges compétents de la vérité que nous avançons. Ils seront sans doute curieux de voir comment il peut se faire qu'un homme d'autant de génie et de rectitude que Bossuet ait pu sérieusement, et avec tant de netteté, proposer un sens qui répugne si fort à celui que les mots présentent naturellement. L'étonnement devra croître si l'on considère qu'il ne s'agit pas de citations disjointes et de passages dans lesquels on ne traite qu'incidemment de l'autorité pontificale, mais de passages où il en est traité *ex professo*, et de longs chapitres où l'on en fait l'objet de nombreuses et diverses questions. Joignez à cela que justement à cette époque s'était élevée la question si les pontifes étaient ou n'étaient pas supérieurs aux Conciles, et que, même entre catholiques, on opinait diversement sur la suprême autorité des uns ou des autres dans les controverses relatives à la foi.

Or, n'est-il pas naturel que le saint Archevêque de Florence, traitant du pouvoir des Pontifes romains, dût avoir présentes à la pensée les opinions contraires des théologiens de son temps, et qu'il eût intention d'exposer son sentiment personnel, soit celui qui favorisait la supériorité des Papes sur les Conciles, soit le sentiment contraire qui mettait les Conciles au-dessus des Papes, de telle façon que tout lecteur fût à même de le comprendre sans crainte d'équivoque ? Cela posé, si, tant d'après l'ensemble de la doctrine de saint Antonin que d'après les passages particuliers, le sens qui s'offre naturellement à tout homme non prévenu par l'esprit de parti, est celui de l'infaillibilité personnelle des Pontifes, pronon-

gant comme chefs et docteurs de l'Église, et celui de leur supériorité sur les Conciles, qui pourra raisonnablement soupçonner que saint Antonin, non-seulement conservât dans sa pensée, mais encore eût intention de formuler l'opinion contraire ? Au fond, si l'on considère que l'état de ces questions bien plus vitales à l'époque de saint Antonin, était présenté dans les mêmes termes qu'aujourd'hui, et que d'autre part, le saint Docteur, soit qu'il les traite directement, ou qu'il expose les principes qui s'y lient intimement, les résout toujours en faveur des Pontifes, et qu'on ne peut interpréter d'autre manière son sentiment qu'en faisant violence à ses paroles ou en arguant de quelque phrase détachée, il y a là de bien puissantes preuves pour déterminer à prononcer sur son véritable sentiment ; et ces preuves suffisent pour exclure, même *a priori*, toute raison alléguée à l'encontre.

Pour nous comme nous l'avons promis, nous rapporterons fidèlement toutes les objections de Bossuet ; nous citerons littéralement les textes ; nous modifierons seulement quelque peu l'ordre matériel dans lequel elles sont présentées, soit pour mieux nous conformer à l'ordre des matières, soit pour ramener à un même point celles qui se trouvent diversement répétées dans le livre.

## IV

*Premier chef de difficultés opposées par Bossuet.*

Nous commencerons par l'objection tirée des paroles de blâme adressées par saint Antonin aux Fratricelles, qui taxaient d'hérésie et d'opposition non-seulement à la décrétale *Exiit* de Nicolas III, mais encore à d'autres définitions des Pontifes et des Conciles généraux, les trois constitutions par lesquelles Jean XXII avait condamné leurs erreurs. Cette objection est présentée par l'auteur de la *Défense* jusqu'à trois reprises, comme l'un des plus forts arguments pour établir que le saint Docteur n'admettait pas l'infailibilité personnelle des Papes.

La première fois, c'est dans la seconde partie de son ouvrage (lib. XI, cap. xxiv, *Cor.*, § 3). Là, à propos de la défense prise par saint Antonin des décrets du Pape Jean, il parle en ces termes : "Saint Antonin, bien que zélé défenseur de la puissance pontificale, ne veut pas que cette Bulle, *Cum inter nonnullos*, soit tenue comme certaine et stable définition, si ce n'est en tant qu'elle avait été acceptée, approuvée et examinée par les Prélats et Docteurs. Or, ce sentiment, on s'accorde parfaitement avec la *déclaration gallicane* ou est encore plus fort et plus explicite \*."

\* At Sanctus Antonius potestatis Pontificiæ assertor eximius ideo decretalem Joannis XXII, pro certo firmoque decreto haberi voluit quod per Prælatos acceptata, approbata et examinata fuerit. Quæ declarationi Gallicanæ aut gemina sunt, aut etiam fortiora et explicata clarius.

Une seconde fois Bossuet reproduit l'objection dans le même corollaire, § 8, dans les termes suivants : " Aussi le même saint Antonin affirme, il est vrai, que la définition du Pontife a la valeur d'une dernière et suprême sentence, mais pourtant sous la condition qu'elle soit acceptée, examinée, approuvée, comme nous venons de le dire \*."

Enfin, il la reproduit dans l'*Appendice* qu'il joint à l'ouvrage entier, et il y revient pour la troisième fois, afin de l'opposer à un docte anonyme qui, entre autres arguments, se servait de l'autorité de St. Antonin pour attaquer les libertés gallicanes. Et ici, finalement, il nous fait la grâce de citer intégralement les paroles du saint Docteur, qui sont les suivantes : " Mais ces hommes pervers (les Fratricelles) sont de vrais hérétiques, car ils s'obstinent contre la décision catholique portée par l'Eglise et par le Pape Jean XXII, et qui fût approuvée, examinée, acceptée par tous ses successeurs, vrais Papes catholiques, et par tous les Prélats de l'Eglise et Docteurs dans l'un et l'autre droit, et par beaucoup de maîtres en théologie de tous ordres religieux †."

Avant de répondre directement, nous voulons faire observer deux choses : La première, c'est que Bossuet se réfute lui-même par cette incise qui s'introduit pour la première fois dans l'objection : " Saint Antonin, ce zélé défenseur de la puissance pontificale." Cela veut dire qu'il trouve dans le saint Docteur un zèle bien plus remarquable que dans les autres à défendre les privilèges des Pontifes romains. Or, supposons que ses interprétations soient les véritables, non-seulement alors saint Antonin ne serait plus un remarquable défenseur de la puissance pontificale, et un plus signalé revendicateur de ses privilèges que le commun des théologiens, mais à peine sauverait-il le nécessaire pour ne pas être un hérétique manifeste.

La seconde observation que nous avons à faire, c'est que lui-même aurait dû s'apercevoir combien peu il pouvait s'appuyer sur ce texte, puisque, tout en le regardant comme un des meilleurs appuis de son interprétation, toutefois il se garda bien autant qu'il le put de le citer textuellement ; au lieu de cela il coucha par écrit le sens qu'il voulait y voir, comme si ce sens résultait avec une immédiate évidence des paroles du

\* Hinc idem sanctus Antoninus pontificiam definitionem valere dicit summa et ultima firmitate, sed *acceptatam, examinatam et approbatam, quemadmodum jam diximus.*

† Sed ipsi pessimi homines sunt hæretici veri, quia asserunt contra determinationem catholicam factam per Ecclesiam et Dominum Papam Joannem XXII, et omnes successores ejus veros catholicos summos Pontifices et omnes alios prælatos Ecclesiæ et doctores utriusque juris et magistros plurimos in theologia cujuslibet religionis acceptatam, examinatam et approbatam ut verissimam. (*Summa théol.*, part. IV, tit. XII, cap. IV.)

saint Docteur. Or, il pouvait le faire sans crainte que le lecteur découvrit la contrefaçon, vu qu'il s'agissait d'un ouvrage connu de peu de gens, et que peu de gens aussi se donneraient la peine d'aller l'examiner dans les bibliothèques. Au contraire, dans l'*Appendice*, ayant à répondre à un auteur qui lui opposait l'autorité du Saint, et qui par conséquent devait connaître sa doctrine, il ne put se dispenser d'en citer les propres paroles, bien que sans exprimer le moindre doute sur le sens qu'il fallait y attacher (5). Mais voyons s'il a rencontré juste.

Le sens que Bossuet donne aux paroles citées de saint Antonin est, comme nous avons vu, que "les définitions des Pontifes romains ne peuvent avoir la valeur de sentences dernières et suprêmes qu'autant qu'elles sont approuvées, examinées et acceptées par les prélats et les docteurs de l'Eglise." Nous répondons en premier lieu que la formule causa le *en tant que, par cela seul*, de Bossuet, et d'où dépend toute la force de son argumentation, n'existe ni littéralement, ni équivalement dans le texte du saint Docteur. Son but, dans ce passage, est de convaincre les Fratricelles d'obstination hérétique, parce qu'ils ne voulaient pas se soumettre à la condamnation que Jean XXII avait fulminée contre leurs erreurs par ses trois constitutions.

La raison qu'ils opposaient était que Nicolas III avait, par sa Décrétale, approuvée leur doctrine, qui, d'ailleurs, se trouvait conforme à d'autres décisions des Papes et des Conciles. D'où ils concluaient qu'ils étaient catholiques, puisqu'ils s'en tenaient à la doctrine de l'Eglise, et que Jean XXII, lui, était un hérétique, puisqu'il suivait une doctrine contraire. Le saint Docteur, en premier lieu, réfute leur prétention, en démontrant que ni dans la Décrétale de Nicolas, ni dans aucune autre définition de l'Eglise, il n'y avait rien qui allât à l'encontre des définitions de Jean XXII. Cela fait, il leur renvoie l'accusation qu'ils lançaient calomnieusement contre le Pontife, pour les convaincre que, par leur opiniâtreté persistante dans leurs erreurs, ils se déclaraient les pires des hérétiques.

Le saint Archevêque pouvait prendre deux voies pour établir sa proposition, l'une en employant pour moyen-terme la décision dogmatique du Pape sans plus; l'autre cette même décision acceptée avec pleine connaissance de cause par tous les Prélats et docteurs de l'Eglise. Qui ne voit qu'en présence d'une secte aussi perfide et aussi obstinée, assez osée pour taxer d'hérésie les Bulles qui la condamnaient, c'était la seconde voie qu'il fallait absolument choisir? Et comment aurait-il pu, d'une autre

(5) Voici les paroles qu'il ajoute après la citation du texte de saint Antonin: "Quo loco demonstrat quod sit verum apostolicum et jam irreformabile Pontificium, judicium nempe illud quod a Papa prolatum, ab universa Ecclesia acceptatum, examinatum approbatumque sit. (*Appendix*, lib. II, cap. v.)

manière, convaincre des hommes volontairement obstinés dans l'hérésie puisque les gallicans eux-mêmes, bien que sincèrement catholiques, n'accepteraient nullement l'autre genre de preuve tiré de l'infailibilité personnelle des Pontifes ?

Tout au contraire, saint Antonin, arguant contre les Fratricelles de l'autorité collective de toute l'Eglise, leur enlevait d'abord tout recours à des arguties, n'y ayant plus sur la terre d'autre tribunal compétent auquel on pût appeler ; et en outre il retournait contre eux leurs propres armes, savoir les jugements de l'Eglise universelle qu'ils prétendaient leur être favorables. Telle a été justement la tactique que les théologiens, même les plus ardents à défendre l'infailibilité des Papes, ont suivie depuis deux siècles dans leurs guerres contre le jansénisme. Pour les réduire au silence, les théologiens catholiques ne déployaient pas contre eux les Bulles pontificales, et ils ne s'ingéniaient pas à leur persuader que les Souverains Pontifes, alors qu'ils définissent *ex cathedrâ*, sont infailibles.

L'argument qui les rendait péremptoirement victorieux, c'était l'autorité de l'Eglise entière, qui acceptait les définitions pontificales comme dernières et suprêmes sentences dans ces questions. En effet, les jansénistes, qui voulaient à toute force paraître catholiques, pouvaient résister aux décrets pontificaux sans être pour cela convaincus d'hérésie manifeste ; mais ils ne pouvaient repousser l'autorité de ces mêmes décrets, en tant qu'acceptés par toute l'Eglise, sans renoncer à cette apparence de catholiques qu'ils étaient contraints de maintenir dans l'intérêt de la secte. Or, qui oserait dire que ces théologiens ne soutenaient, contre les jansénistes, la valeur et l'autorité irréfornable des bulles pontificales, qu'en tant qu'elles avaient été acceptées par les Prélats de l'Eglise universelle ? Mais, d'autre part, n'y a-t-il pas identité dans le cas, identité dans la manière d'argumenter de saint Antonin ?

Nous répondrons en second lieu que non-seulement la formule *causale*, *en tant*, etc., qui constitue toute la force de l'argument de Bossuet, n'existe ni littéralement, ni même équivalement dans le texte de saint Antonin ; mais, de plus, elle est positivement exclue par ce texte même. Effectivement Bossuet, après avoir interprété les paroles du Saint relatives aux sentences pontificales comme une condition indispensable pour donner à ces sentences une dernière et suprême valeur, conclut par cette réflexion citée par nous ci-dessus : *Quæ declarationi gallicanæ aut gemina sunt, aut etiam fortiora et explicata clarius*. Mais Bossuet, avec toute la pénétration de son esprit, ne voit pas que donner comme plus *forts*, c'est-à-dire plus hardis que les prétentions gallicanes, les sentiments attribués à Saint Antonin, c'était enlever toute probabilité à son interprétation.

Et, en effet, quelle serait cette plus grande hardiesse à laquelle se porte le saint Docteur dans l'explication de son sentiment ? Ce ne serait rien

de moins qu'une conception hérétique. Car saint Antonin, passant en revue tous les ordres ecclésiastiques par qui avait été acceptée, approuvée et examinée la Décrétale de Jean XXII, les énumère comme il suit : *Omnes successores ejus* (savoir de Jean XXII) *veros Catholicos summos Pontificus et omnes prelatos Ecclesie et doctores utriusque juris et magistros plurimos in theologia cujuslibet religionis*. Donc, si, selon le sentiment de saint Antonin, ces paroles expriment la condition en vertu de laquelle les décrets pontificaux ont une valeur dogmatique dans toute l'Eglise, il s'ensuit, comme conséquence, que le saint Docteur, pour reconnaître à ces décrets une telle valeur, exige qu'ils soient acceptés, approuvés, examinés, en premier lieu par un bon nombre de successeurs du Pontife qui a porté ces décrets; en second lieu, de tous les Prélats de l'Eglise, durant une période de temps qui comprenne plusieurs pontificats; en troisième lieu, par tous les docteurs *utriusque juris*, dans le cours de toutes ces années, période du reste non déterminée par lui; en quatrième lieu, enfin, par un grand nombre, sinon par l'unanimité des maîtres en théologie appartenant aux divers ordres religieux.

Certes, voilà qui est autrement audacieux que le gallicanisme, lequel, au fond, se contente de la simple acceptation, même tacite, du plus grand nombre des Evêques! Saint Antonin les voudrait tous unanimes; et avec eux tous les docteurs, du moins *utriusque juris*, plus une adjonction de maîtres en théologie, choisis dans les divers ordres religieux, qui formeraient au moins la majorité des professeurs de sciences sacrées! Et encore cela ne lui suffirait-il pas. Mais il demanderait, en outre, que ce suffrage universel se maintint dans toute sa plénitude pendant la durée de plusieurs pontificats, approuvé au fur et à mesure que se succéderaient plusieurs Pontifes; et ce ne serait pas autrement que les sentences pontificales auraient une valeur suprême et irrévocable!

Or, celui qui mettrait en avant des conditions de ce genre pour tenir les fidèles obligés à accepter comme définitions dogmatiques les sentences pontificales, s'il n'avait perdu le sens, n'aurait-il pas indubitablement perdu la foi? Nous croyons bien que Bossuet, pour obliger la foi de l'Eglise, ne jugerait pas nécessaire que le suffrage de certains des divers membres énumérés par saint Antonin, et ne présenterait le suffrage des autres que comme une conséquence du premier. Mais de quel droit ferait-il cette restriction? Si, dans la période de saint Antonin, est sous-entendue la *causale* que Bossuet y introduit, elle doit nécessairement se rapporter à toute l'énumération comprise dans la même période, et elle a un même régime grammatical.

Mais, outre l'absurde hérésie que, selon l'interprétation de Bossuet, on prêterait à saint Antonin, il y aurait encore dans sa manière de s'exprimer une incohérence de raisonnement à faire rougir le plus mince écolier de

logique. En effet, la raison radicale pour laquelle ceux qui nient l'infaillibilité personnelle des Papes exigent le consentement des Prélats de l'Eglise, est que les Papes pouvant tomber en erreur, le jugement de l'universalité ou de la majorité des Evêques, qui sont de droit divin les gardiens de la foi, doit pouvoir donner la certitude à tout le corps des fidèles que la définition du Pontife est conforme à la doctrine de Jésus-Christ, et comme telle doit être acceptée. Il est donc évident que, selon ce sentiment, la première chose que les Evêques auraient à faire pour l'acquit de leur charge, serait d'examiner, bien qu'en particulier, les définitions pontificales, pour s'assurer si elles concordent avec la doctrine des Apôtres.

Un gallican qui dirait que les Evêques sont obligés sans autre examen d'accepter les définitions des Papes, détruirait par cela seul tout son système. Or, avez-vous remarqué l'ordre des paroles de saint Antonin, quand il constate la conduite de l'Eglise par rapport à la Décrétale de Jean XXII, à commencer par les successeurs de ce Pontife? Puis, énumérant l'un après l'autre les prélats, les docteurs *in utroque* et les simples professeurs de théologie, il affirme collectivement qu'ils l'ont acceptée, approuvée, examinée. Si nous supposons en lui la croyance à l'infaillibilité personnelle des Papes, la forme de sa phrase correspond exactement à la pensée qui est dans son esprit et à la réalité du fait.

Les Evêques et les docteurs ont tout d'abord accepté sans autre examen la décision dogmatique du Pape, l'approuvant avec une entière soumission d'esprit. Après cela, devant la faire connaître aux fidèles, et surtout confondre au moyen de cette décision les hérétiques, ils l'ont examinée; ce qui revient à dire qu'ils ont fait sur cette décision les études critiques, qui sont usitées quand il s'agit de ces sortes de documents ecclésiastiques et même des Saintes-Ecritures. Au contraire, si saint Antonin eût été de l'opinion de Bossuet, ou bien il se serait contredit en affirmant que les ordres ecclésiastiques acceptèrent aveuglément, avant tout examen, la bulle de Jean XXII, ou son langage présenterait un renversement d'ordre indigne d'un homme de sa trempe, et insoutenable en une matière aussi délicate.

Nous répondrons, en troisième lieu, que même dans le cas où nous feraiént défaut toutes ces raisons inhérentes au texte, en sorte que le sens en fût douteux, l'interprétation de Bossuet serait nécessairement repoussée par tous les autres passages du saint Docteur que nous avons produits en abondance dans notre précédent article, passages d'où ressort avec pleine évidence son sentiment touchant l'infaillibilité personnelle des Pontifes romains. C'est une règle élémentaire en critique, admise par les catholiques et les protestants, en fait d'auteurs tant sacrés que profanes, que les pensées ambiguës d'un auteur doivent être expliquées par les pensées plus clairement exprimées dans des passages où il traite du même sujet et de la même question.

---

## A D O R A T I O N .

---

Je t'adore, ô mon Dieu ! Du fond de ma misère  
 J'ose élever vers toi, vers toi qu'on dit sévère,  
 Mes mains pleines d'iniquités !  
 Mon front est prosterné devant ta face sainte :  
 Je reprendrai, Seigneur, dans l'amour et dans la crainte,  
 Les sentiers droits que j'ai quittés.

Je t'adore, ô mon Dieu, quand les brises tiédies  
 Font chanter des forêts les cimes reverdiées,  
 Et que les nids font leurs concerts !  
 Quand l'hiver se revêt de son linceuil de givre,  
 Que l'aquilon mugit comme un cornet de cuivre  
 Sur les chemins partout déserts !

Quand le soleil levant d'une brillante gerbe  
 Inonde ma fenêtre, et que le lis superbe  
 S'ouvre pour l'autel du saint lieu ;  
 Quand l'airain vers la nuit, de vallée en vallée,  
 Pour louer ton saint nom, sonne à toute volée.  
 Je t'adore encore, ô mon Dieu !

Car c'est par toi, Seigneur, que le soleil se lève,  
 Que les veines des bois sentent courir la sève,  
 Que les fleurs étoilent les champs !  
 Tu sais creuser un lit à la sombre rivière,  
 Et jettes dans l'espace ainsi qu'une poussière  
 Des flots d'astres étincelants !

Tu fais briller l'éclair, tu fais gronder la foudre,  
 Tu commandes aux vents et tu réduis en poudre  
 Tout ce qu'élève un sot orgueil !  
 Ta clémence est sans borne et ta gloire infinie ;  
 Ton pouvoir est loué, ta sagesse est bénie  
 Dans le berceau, dans le cercueil !

Qui suis-je, moi, Seigneur, pour t'appeler mon Père ?  
 Pour entendre ta voix me dire : *Enfant espère.*

Mon ange veillera sur toi !

Qui suis-je pour paraître en ta présence ?  
 J'ai fait souvent le mal sans craindre ta puissance,  
 Quand j'aurais dû sécher d'effroi.

Je ne suis devant toi rien qu'un peu de poussière,  
 Un atôme perdu dans les flots de lumière

Que tu verses sur l'univers !

Je ne suis qu'une feuille au hazard emportée,  
 Et qu'une goutte d'eau par l'orage jetée  
 Dans le gouffre profond des mers !

Que de jours j'ai passés, oublieux de ta gloire,  
 De tes bienfaits, Seigneur, j'ai perdu la mémoire :

J'ai senti chanceler ma foi !

J'ai douté de ta grâce et de ta promesse.

Je te voyais si grand que dans ma petitesse  
 J'ai dit : Dieu pense-t-il à moi ?

Et pourtant sur mon front je ne sais quel signe  
 Me dit que de ton ciel je puis devenir digne,

Et que mes yeux devront te voir.

Un rayon merveilleux, une éternelle flamme  
 Pour s'élançer à toi s'échappent de mon âme,  
 Comme le feu de l'encensoir.

Non, l'homme tout entier n'est pas pétri de boue ;  
 Une étincelle ardente en mon être se joue

Comme une étoile en un ciel noir.

C'est le foyer brûlant qui fait luire le phare,  
 C'est l'éclat, le parfum dont l'humble fleur se pare,  
 C'est la foi, l'amour ou l'espoir.

Quand le chêne orgueilleux tombe dans la tempête,  
 L'humble roseau souvent relève encor sa tête :

Je me relèverai, Seigneur !

Le remords a déjà brisé mon cœur de marbre,  
 Comme le ver caché qui fait périr un arbre  
 Dont il vient de mordre le cœur.

Je t'adore, ô mon Dieu ! que le fier incrédule  
 Sur son luth profané chaque jour ne module  
     Que des refrains blasphémateurs,  
 Je ne rougirai pas de mes saintes livrées,  
 Ta grâce émuossera les flèches acérées  
     De quelques sots persécuteurs.

Je t'adore, ô mon Dieu, je te sers, ô mon Maître !  
 Je bénis ta bonté de m'avoir donné l'être,  
     Ne serait-ce que pour souffrir.  
 Je chanterai ton nom dans ma faible harmonie.  
 Que m'importe le monde et sa froide ironie ?  
     Un jour le monde doit périr !

Mes jours sont peu nombreux ; laisse-moi, je t'en prie,  
 O Maître de la mort, ô Maître de la vie,  
     Laisse-moi vivre encore un peu !  
 Seule l'éternité peut mesurer ton âge.  
 Pendant que dans le ciel l'ange te rend hommage,  
     Moi je t'adore ici, mon Dieu !

L. PAMPHILE LEMAY.

*Journal de l'Instruction Publique.*

## LE CARNAVAL AU TEMPS PASSÉ.

(Voir page 117.)

### V.

Thémis elle-même aimait à se dérider pendant le carnaval. On réservait pour les jours gras les *causes grasses*, c'est-à-dire celles dont les détails étaient un peu scabreux, ou tout au moins de nature à faire diversion à la monotonie somnifère des procès ordinaires. C'est dans cette dernière catégorie que doit être rangé un procès singulier plaidé devant notre tribunal dans le carnaval de 1686 et qui est relaté dans un livre intitulé : *Molière musicien*.

A cette époque, un sieur Campra dirigeait l'orchestre du théâtre de Marseille, lorsque l'entrepreneur Gaultier refusa de payer les symphonistes, sous prétexte qu'ils ne savaient pas leur métier. Ils le firent assigner

en justice, et Campra demanda qu'il leur fût permis de plaider eux-mêmes leur cause. Les juges y consentirent. En conséquence, armés de leurs instruments, les symphonistes se rangèrent en bataille dans la salle d'audience et, obéissant à la baguette de Campra, jouèrent une ouverture de Lulli dont l'exécution fit tant de plaisir, que le tribunal à l'unisson, c'est-à-dire à l'unanimité, condamna le directeur à délier les cordons de sa bourse. Après avoir prononcé ce jugement digne de Salomon, le président voulut bien déroger à sa gravité de magistrat en se permettant cette plaisanterie : "Huissier, ajouta-t-il, appelez une autre cause, vous voyez " bien que les parties sont d'accord."

Ils eussent été certainement portés sur le rôle des causes grasses, s'il eût existé encore, deux procès jugés par notre tribunal, il n'y a pas plus de trois ans, et intentés à deux de leurs *clientes* par une couturière et un coiffeur, l'un et l'autre fort en renom dans notre ville. J'en tiens les détails des avoués qui *occupèrent* pour les parties.

La couturière dont s'agit (style de palais) réclamait le paiement d'une confection de velours qu'elle avait faite d'ordre et pour compte de Mme \*\*\* et dont celle-ci avait pris livraison sans protestation ni réserves.

La susdite dame refusait le paiement de la confection dont s'agit, sur le motif qu'icelle n'allait nullement à sa taille, la gênait dans ses mouvements et produisait sur l'ensemble de sa toilette un effet disgracieux.

A l'audience, les parties ayant persisté dans les dire *coarctés* dans leurs conclusions respectives, (toujours style de palais. Quel style !) le tribunal, voulant éclairer sa religion, ordonna l'apport au greffe du vêtement litigieux, et la comparution des parties dans la chambre du conseil, avec l'assistance de leurs défenseurs, portes ouvertes.

Au jour et lieu fixés, la dame \*\*\*, sur l'invitation du président, revêtit la confection dont s'agit, puis s'assit, se leva, marcha, posa de face, de profil, le dos tourné ; ce quoi voyant, le tribunal—dont chaque membre avait probablement pris instructions et informations nécessaires auprès de personnes à ce connaitantes—débouta la couturière de ses fins et conclusions, la condamna à reprendre la confection objet du débat et à payer les dépens.

La seconde affaire présenta un de ces incidents d'audience tout à fait imprévus, mais non moins décisifs et pour lesquels a été fait ce vieux proverbe provençal : *Ounté papié soun, barbo cailloun*. Traduction libre : devant des preuves écrites, il faut s'incliner.

Une fourniture de cheveux avait été faite à Mme \*\*\* par son coiffeur. Lors de la présentation du compte, la dite dame \*\*\* refusa de l'acquitter parce que, disait-elle, les cheveux confectionnés, et dont le prix était réclamé, n'étaient pas de la même nuance que ceux dont la nature avait gratuitement paré sa tête, et qu'ici, le faux devait paraître vrai et non pas

seulement vraisemblable. Procès. Les parties s'étaient rendues à l'audience le jour où l'affaire fut appelée. Le tribunal, voulant juger sur le vu des pièces, fit avancer la demanderesse et le défendeur. Mme \*\*\* détacha avec beaucoup de grâce son chapeau.—Les femmes, il y a trois ans, portaient quelque chose qu'on pouvait encore à la rigueur appeler un chapeau.—Puis, prenant le paquet de cheveux déposés sur la barre et l'approchant de sa chevelure. “ Voyez, messieurs, dit-elle, si c'est la même nuance, comparez et jugez.” L'argument paraissait sans réplique. Les cheveux faux étaient châtains clairs et les cheveux vrais châtains foncés.

Le coiffeur fut invité à fournir sa défense.—“ Messieurs, dit-il, après avoir pris le paquet de cheveux des mains de son ancienne cliente, on n'est pas un artiste d'hier ; mon postiche est réussi, parfaitement réussi. “ Seulement je l'ai nuancé en prenant pour modèle les vrais cheveux de madame, et non pas ceux que madame vous montre et qui ne sont pas de madame.” Hilarité dans l'auditoire, protestation de la défenderesse, invitation du président à l'artiste de ne point mêler de personnalité à sa défense.—“ Messieurs, répond celui-ci, je demande la permission de vous prouver que j'ai dit l'exacte vérité, sans blesser les convenances.” Et aussitôt il effleure légèrement des doigts de la main droite le bout de sa langue, les porte vivement sur les cheveux de la dame, lisse, en homme du métier, quelques mèches qu'il a saisies de la main gauche, et sous ce frottement ces mèches perdant la couleur foncée du reste de la chevelure, deviennent châtains clairs tout comme le postiche.

Madame \*\*\*, pour le besoin de sa cause, avaient teint ses cheveux.

L'hilarité fut au comble, Mme \*\*\* se hâta de remettre son chapeau et, au moment où commençait la prononciation du jugement qui donnait gain de cause à son coiffeur, elle s'esquiva, jurant—mais un peu tard—de ne jamais plus recourir aux cosmétiques. . . quand elle aurait à comparaître en justice.

## VI.

La suppression des causes grasses contrista fort la basoche à qui on avait reconnu le droit de les plaider, et qui n'y épargnait pas le genre d'éloquence qu'elles comportaient.

Nos basochiens du moins ne perdirent pas d'un seul coup toutes les friandises qu'ils tenaient du carnaval. Il était d'usage, à Marseille, que chaque année, le mardi-gras, les Procureurs—et l'usage a fini avec eux—payassent à leurs clehrs des tartelettes—petite pâtisserie feuilletée, à la crème ou à la confiture—et spécialité de ce jour, comme le sont à Paris les crêpes et les beignets.

Le doyen de la Compagnie, en 1788, faisait toujours très-généreusement les choses et prenait sa bonne part de ce petit régal de famille.

Mais, en procureur de la bonne école, il avait trouvé le moyen de rendre doux pour lui, même le quart-d'heure de Rabelais qui le concernait exclusivement.

Dès les premiers jours de janvier, il recommandait à son maître-clerc de dresser les rôles de frais et honoraires qui restaient dus au 31 décembre ; et chaque fois que s'approchant de celui-ci il le voyait occupé à faire un rôle " Hé ! lui disait-il à voix basse : *oublides pas de li mettre per lei tartelottes*. N'oublie pas d'y mettre pour les tartelettes." La recommandation était exactement suivie, pas n'est besoin de le dire. On dressait à cette époque tous les comptes par livres, sous et deniers ; quelques surcharges à chaque rôle de frais, à la dernière colonne seulement, suffisaient pour parfaire le total des *débours* du mardi-gras *lors prochain*. C'est ainsi que les douces tartelettes se transformaient en *épices*. non pas pour mais à l'encontre des clients retardataires.

De même, répartis sur nos impôts de toute nature, les centimes additionnels ne soldent-ils pas notre rôle de frais envers l'Etat ?

## VII.

Suivant la *Statistique des bouches-du-Rhône*, dans la commune de Vitrolles, fort remarquable par ses usages particuliers, le repas du mardi gras se prolongeait jusqu'à minuit. Au dernier coup de l'horloge, l'amphytrion distribuait les cendres pour rappeler ses convives à la repentance.

L'un des plus célèbres mardi-gras est, on le sait celui de Rome : " ce jour-là et à un signal donné, dit J. Janin " toute la ville est en rumeur ; " on se rue, on se précipite, chacun porte à la main une petite bougie " allumée, et c'est à qui soufflera la bougie de son voisin, à qui rallumera " le plus tôt sa bougie éteinte ; et c'est dans cette immense ville d'immenses " éclats de rire qui s'élèvent dans les airs."

Ce jeu qui s'appelle les *mocoli*, dure toute la soirée et se prolonge jusqu'à minuit.

" A ce moment continue J. Janin, toutes les petites bougies s'éteignent, " tous les masques tombent. On se précipite dans les églises, et ces fronts " naguère si joyeux sont bientôt couverts de la cendre prophétique, image " de notre rapide passage ici-bas."

Je mets à profit ces deux exemples.

De même qu'à Rome, au jeu du mardi gras, bien souvent s'éteignent et se rallument les petites bougies, les *mocoli*. . . plus d'une fois aussi a été prise, quittée et reprise ma plume, pour écrire cette longue causerie sur le Carnaval... Je termine. Il est proche le jour des Cendres prophétiques, et je ne veux pas qu'il me surprenne, la bougie encore allumée, je veux dire la plume encore à la main. Toutefois, il pourrait se faire que,

par une circonstance étrangère à ma volonté, cette chronique ne parût pas en temps opportun. Dans cette prévision, en l'envoyant à l'impression, je la date.—Au besoin, cette date la couvrira comme le pavillon couvre la marchandise.

---

## LE CARÊME, LA SEMAINE SAINTE ET PÂQUES.

---

Marseille avait autrefois, pour les grandes solennités religieuses comme pour les fêtes mondaines, des coutumes particulières qui ont disparu peu à peu : les unes, par l'introduction, dans notre Eglise, du rite romain ; les autres, par l'effet du temps, ce grand dévorateur des choses. *Tempus edax rerum.*

Voulant laisser à cette Revue son caractère purement laïque, je traiterai brièvement ce qui se rapporte aux anciens usages liturgiques du Carême, de la Semaine Sainte, de Pâques, et je ramènerai ma chronique,—pour lui donner plus de développement,—sur le terrain profane des traditions et des coutumes populaires.

### I

Au jour qui ouvrait et ouvre encore maintenant le Carême, l'ancienne Eglise de Marseille mettait dans la bouche de ses ministres donnant aux fidèles les cendres,—ce signe extérieur de la pénitence,—des paroles différentes de la forme actuelle. Ces paroles se rapportaient d'une manière plus grammaticale, plus textuelle, à la cérémonie, et même à l'agent matériel employé. On dit : le jour des *Cendres*, bénir les *cendres*, donner les *cendres*. Donc, nos prêtres ne prononçaient pas cette formule : "Homme, souviens-toi que tu es *poussière* et que tu retourneras en *"poussière"* ; mais ils disaient : "Homme, souviens-toi que tu es *endre* " et que tu retourneras en *endre*." Et ils ajoutaient immédiatement : "Fais donc pénitence, afin que tu aies la vie éternelle \*."

\* Marchetti. *Explication des Usages et Coutumes des Marseillois*, p. 311. "Memento homo quia pulvis es et in pulverem revertaris."—(Missale Romanum.)

"Memento homo quia cinis es et in cinerem revertaris. Ideo age pœnitentiam " ut habeas vitam æternam."—(Vetus Missale Massiliense benedictione cinerum.)

C'était une salutaire exhortation, conséquence naturelle de l'avertissement qui la précédait. Courbant d'abord la tête à l'idée douloureuse de la destruction, le pécheur la relevait aussitôt avec l'espérance de l'immortalité.

A Aix, comme nous l'apprend notre collaborateur, M. Charles de Ribbe, dans un ouvrage curieux et fort rare \*, le curé de l'église métropolitaine envoyait, la veille, par la ville, un bedeau portant une cloche et demandant des rameaux bénits, pour faire les cendres.

Le *Cérémonial de la Major*, notre ancienne cathédrale, manuscrit antérieur à l'année 1264, et déposé aux archives de la Préfecture, recommande de conserver les branches d'arbres placés le vendredi saint sur les autels, afin de les brûler l'année suivante, le premier jour de Carême, et de consacrer les cendres en provenant à la cérémonie qui inaugure ce temps de pénitence et de jeûne. *De ramis palmærum conservare ut, ex ipsis fieri possint cineres in capite jejunii ut est moris ad imponendum tunc super capita singulorum †.*

Ce même jour, mercredi des cendres, on chassait de l'église les pénitents publics. Ils étaient conduits jusqu'au porche par l'Evêque ; arrivés là, ils se prosternaient sur le sol, et on les avertissait que, s'ils se livraient pendant le Carême, au jeûne, à la prière, s'ils s'abstenaient d'entrer dans l'église, ils pourraient y revenir le jeudi saint pour la réconciliation dont leur pénitence les aurait rendus dignes.

Les pénitents s'imposaient aussi d'eux-mêmes des pèlerinages à pied, et souvent à pied nu, à la Sainte-Baume, à Notre-Dame-des-Anges ou seulement à Notre-Dame-de-la-Garde. D'autres allaient à l'église de Saint-Victor seulement, où ils faisaient *la Palmate*. Voici en quoi consistait cette pratique : les pénitents relevaient les grands anneaux de fer qui servaient de marteaux aux portes de cette église ; et après avoir placé la main sous ces marteaux, ils les faisaient tomber doucement dessus et s'en donnaient un coup ‡.

C'était une imitation fort adoucie de la pratique des moines qui s'appliquaient des coups de férule sur la paume de la main, ou qui, en se prosternant, frappaient rudement des mains contre terre.

L'ouvrage que nous avons déjà cité de M. de Ribbe mentionne une coutume particulière à l'église Saint-Sauveur d'Aix et très-ancienne. La

\* *Anciens usages de l'Eglise métropolitaine d'Aix pendant le Carême, la Semaine Sainte et les fêtes de Pâques*, par Charles de Ribbe.—Aix, 1862.—Tirée à 100 exemplaires.

† *Cérémonial de la Major* cité par M. J.-B. Sardou, dans un travail intitulé : *la Semaine Sainte à Marseille, au moyen âge*, et publié par le *Conseiller Catholique*, tome 1, p. 257 et suivantes.

‡ Marchetti, *loc. cit.*

bénédictio et la distribution des palmes et rameaux se faisait dans le cimetière situé derrière le sanctuaire. Plus tard, la cérémonie eut lieu devant la grande porte de l'église. On y disposait, à cet effet, une table et des bancs avec tapis. Les conseillers du Parlement, en robes de satin noir, et les consuls, revêtus de leur chaperon, recevaient chacun un rameau et assistaient à la procession.

## II

Les pénitences prescrites accomplies, et le jeudi saint arrivant, avait lieu la cérémonie de la réconciliation ou absolution solennelle. Appelé par les cloches que l'on sonnait, comme au jour des grandes fêtes, les pénitents se rendaient à l'église à la porte de laquelle ils étaient reçus par l'archidiacre, qui devait les présenter à l'évêque.—“Voici, ô vénérable Pontife, lui disait-il, le temps favorable, le jour de la miséricorde divine et du salut des hommes, où la mort pérît et la vie commence \*.”

A ces paroles, l'Évêque disait trois fois, en s'adressant aux pénitents : “*Venite filii, audite me*,—venez, mes enfants, écoutez-moi.” L'archidiacre reprenait : “*Flectamus genua*.” Et à ces mots, les pénitents se prosternaient, visage contre terre, aux pieds de l'Évêque, et s'y tenaient jusqu'à ce que l'archidiacre eût dit : “*Levate*,—levez-vous,” ce qu'il ne disait qu'après l'allocution prononcée par l'Évêque. Alors le clergé rentrait processionnellement dans l'église ; les pénitents suivaient, mais ils s'arrêtaient à l'entrée du chœur, où ils se prosternaient de nouveau pour recevoir la bénédiction de l'Évêque.

La cérémonie achevée, les pénitents réconciliés prenaient place parmi les fidèles, entendaient la messe et participaient aux saints mystères avec les autres †.

N'oublions pas d'indiquer que la veille, le mercredi saint, on faisait la première communion dans toutes les paroisses de notre ville.

## III.

La plus ancienne, sans contredit, des coutumes particulières à l'ancienne Église de Marseille, est celle qui consistait à faire la communion pascalle, le vendredi saint, à l'abbaye de Saint-Victor. Nos vieux auteurs sont unanimes pour reconnaître qu'en remontant aux siècles les plus reculés, on ne peut trouver à quelle époque précise cet usage a pris

\* *Cérémonial de la Major*, cité par M. Sardou — *Conseiller Catholique*, p. 277.

† *Adest, o venerabilis pontifex, tempus acceptum, dies propitiationis divinæ et salutis humanæ quæ mors interitum et vitæ accipit principium.*

naissance. Quant à sa raison d'être, il y a divergence d'opinion entre eux. Les uns ont prétendu que c'était là un-témoignage de l'opposition faite par les habitants de Marseille à l'hérésie des Ariens, qui rejetaient du symbole de Nicée l'article de foi : *descendit ad inferos*. D'autres ont pensé que cette coutume tirait son origine de quelque privilège accordé par les Souverains Pontifes à la *très-insigne, noble, collégiale, et abbatiale Église de Saint-Victor-lez-Marseille*. Cette opinion n'est pas partagée par notre historien Ruffi, qui dit avoir vérifié plus de 250 bulles et n'en avoir trouvé aucune qui fît mention de l'usage dont nous parlons †.

Quoiqu'il en soit, lorsque l'Église eut ordonné que la communion pascale serait faite par chaque fidèle dans sa paroisse, il n'y eut plus que les religieux de Saint-Victor qui pouvaient recevoir cette communion des mains de leur supérieur, se conformant, pour le choix du jour, à l'ancienne coutume de leur abbaye.

Postérieurement à cette époque, on ne trouve plus qu'un seul exemple de la communion pascale faite à Saint-Victor, le vendredi saint, par une personne séculière. Renée de Rieux, baronne de Castellane, qui avait été une des dames d'honneur de la reine mère de Henri III; et demeurait à Marseille au quai de Rive-Neuve, dans une maison occupée plus tard par les religieuses Bernardines, avait obtenu du pape Clément VIII la permission de faire ses pâques, le vendredi saint, dans l'église de Saint-Victor. Ce Souverain Pontife lui avait accordé, en outre, la participation à toutes les prières et bonnes œuvres des religieux de cette abbaye ‡.

Une modification fut cependant apportée à l'antique usage. Dès l'année 1683, les religieux ne communiaient plus dans les catacombes, comme autrefois, mais dans l'église supérieure. Quant aux fidèles, ils avaient conservé l'habitude,—et il en était encore ainsi avant la Révolution,—d'aller prier dévotieusement à Saint-Victor, le vendredi saint.

De nos jours, on le sait, c'est le 2 février, jour de la Purification, que les habitants de Marseille se portent en foule à l'Église de Saint-Victor et en rapportent un cierge béni. Les personnes pieuses suspendent ce cierge à la tête de leur lit, et l'allument en temps d'orage, aux accouchements et dans les circonstances critiques.

C'est aussi avec la fumée de ce cierge que l'on marquait jadis d'une croix les portes et les fenêtres des maisons. La mère de famille, suivie de ses enfants et de ses domestiques, y procédait elle-même. On y voyait un préservatif contre tout danger extérieur et notamment contre

† *Histoire de Marseille*, t. II, p. 172.

‡ Ruffi. *Histoire de Marseille*, t. II, p. 172.

la foudre. De nos jours encore, on remarque à la porte d'un grand nombre de maisons des croix taillées dans la pierre qui en forme le seuil.

Il était aussi d'usage autrefois à Marseille, quand on laissait tomber un morceau de pain, de le ramasser, de le baiser et de faire dessus un petit mouvement de tête en forme de croix. Le pain étant le principal soutien de la vie, on tenait à constater qu'en le laissant tomber, il n'y avait eu qu'inadvertance et nullement acte de mépris.

Pour les fêtes de Pâques, je n'ai à citer que deux anciennes coutumes au point de vue liturgique : à la messe, après l'épître, on chantait, non pas le *Victimæ paschali laudes*, mais la prose : *Mane prima sabbati*, qui est toute en l'honneur de sainte Magdeleine, pour laquelle l'Eglise de Marseille a toujours professé une grande dévotion comme premier Apôtre de la Provence.

Le jour de la seconde fête de Pâques, le Chapitre de la Cathédrale se rendait en procession à l'antique chapelle de Sainte-Magdeleine, au carrefour des Treize-Cantons près la rue de l'Evêché. On y chantait un cantique en provençal du XIIIe siècle, appelé : "*La Cantinella de santa Maria Magdelana*." Mgr de Belsunce le supprima, sans doute à cause de la difficulté de trouver des personnes qui pussent le chanter couramment. Quant à la chapelle, elle fut démolie en 1781, comme gênant la voie publique.

#### IV.

Dans les premiers temps du christianisme, la loi du jeûne, pour les jours où il était prescrit, était observée avec une grande fidélité. On cite cette réponse de saint Fructueux, évêque de Tarragone, que l'on conduisait à l'amphithéâtre pour être brûlé vif. Quelques chrétiens lui offrirent à boire, mais c'était jour de jeûne et il n'était pas encore l'heure de le rompre. "Non, mes frères, répondit le fidèle disciple du Christ, nous jeûnons aujourd'hui et je ne veux pas boire ; il n'est pas encore temps."

Sans que je veuille, bien entendu, établir aucune comparaison, qu'on me permette de citer le trait suivant que je me rappelle avoir lu dans un auteur ancien et qui dénote un sentiment profond de dignité personnelle.

Pompée étant malade, son médecin lui ordonna pour remède de manger une grive ; mais les grives étaient très-rares dans cette saison, et les esclaves du général romain vinrent lui rapporter qu'on n'en pouvait trouver que chez Lucullus, qui en nourrissait toute l'année. "Quoi ! s'écria Pompée, je cesserais donc de vivre si Lucullus n'aimait

“ pas la bonne chère.” Et jugeant qu’il serait honteux pour lui de prolonger sa vie à ce prix, Pompée ne mangea point de grive, malgré l’ordonnance du médecin.... ce qui ne l’empêcha pas de guérir.

Autrefois, le Dimanche de la Quinquagésime, toutes les paroisses, à Paris, se rendaient processionnellement à Notre-Dame, en reconnaissance des facilités que l’Archevêque avait accordées pour le Carême.

Aujourd’hui l’Église est pleine d’indulgence et a rendu aux fidèles les prescriptions du Carême bien plus faciles qu’autrefois. Notre délicatesse s’effrayerait si on lui rappelait toutes les austérités du temps passé. Il est vrai que, pour en faire respecter l’observance, l’autorité royale vint souvent en aide au pouvoir ecclésiastique. En 1595, sous Henri IV, défenses furent publiées à Paris “ de manger chair en “ Quaresme, “ sans dispenses, sur peine de punition corporelle, et aux “ bouchers d’en vendre ni estaler sur peine de la vie.”

Un arrêt de règlement du Parlement de Provence, en date du 26 février 1667, porte “ que les hôtes et cabaretiers ne doivent donner à “ manger, en Carême, aucune viande ou gibier, tant chez eux que dans “ les maisons.”

Les délinquants étaient punis par la confiscation de leur repas au profit des hôpitaux. Comme de nos jours encore, c’est aux hospices qu’on envoie tout le gibier saisi pendant le temps où la chasse est interdite. — Ajoutons que les cabaretiers avaient coutume de faire frire, sur le pas de leur porte, des sardines ou de la morue, pour déguiser à l’odorat des gens de police les viandes qui cuisaient, en fraude, à l’intérieur.

Il avait été interdit aux comédiens de jouer pendant l’Avent et le Carême, par un arrêt du Parlement d’Aix, de 1632.

Ce grand corps de magistrature sévissait, au besoin, contre ses propres membres.

En 1636, le mercredi des Cendres, quelques officiers du Parlement, entraînés par la chaleur d’un repas trop copieux et de libations qui s’étaient prolongées fort avant dans la nuit, parurent le matin, sur la voie publique, avec des violons, au grand scandale des passants. Non-seulement l’Archevêque infligea aux coupables une pénitence qu’ils acceptèrent, mais le Parlement, lui aussi, crut devoir agir “ pour le for extérieur,” au nom des lois civiles, et soumit les infracteurs à la mercuriale\*.

Ces usages et ces règles s’adaptaient aux mœurs du temps et la liberté de chacun n’en semblait pas atteinte.

Le Parlement, du reste, ne s’en tenait pas à des arrêts et à des mesures disciplinaires ; il donnait le témoignage public de sa foi, en

\* De Haitze, *Histoire d’Aix*, cité par M. Charles de Ribbe.

suivant avec assiduité la station du Carême et les offices de la semaine sainte. Il avait un prédicateur spécial nommé par le Premier Président, et dont les sermons avaient lieu trois fois par semaine à l'église des Jacobins. On lui donnait trois cents livres d'honoraires.

Messieurs du Parlement et les consuls d'Aix assistaient, à Saint-Sauveur, à l'office du mercredi saint, à la messe et à l'office du jeudi saint, revêtus de leurs insignes. Les premiers marchaient derrière la procession du Saint-Sacrement, avec des flambeaux, et les consuls portaient le dais.

Les uns et les autres prenaient part à l'auguste cérémonie de l'adoration de la Croix, le vendredi saint.

L'Archevêque et le clergé venaient les premiers; puis s'avançaient les membres du Parlement, précédés de deux huissiers qui aidaient les plus âgés à se relever après chaque génuflexion. Enfin venaient les consuls, procureurs du pays de Provence, assistés des deux trompettes de la ville.

Le jour de Pâques, le Parlement, en robe rouge, allait entendre la grand'messe à Saint-Sauveur, et pendant longtemps, Messieurs ne manquèrent jamais d'y faire, en corps, leurs dévotions. Le prévôt du Chapitre, escorté d'une partie de la maréchassée, allait prendre le Premier Président à son hôtel. Messieurs attendaient au palais d'être avertis par un bedeau que tout était prêt, puis ils se mettaient en marche. Au moment où ils entraient dans l'église dont on ouvrait la porte à deux battants, les cloches sonnaient et l'orgue se faisait entendre. Messieurs étaient salués à leur passage par les chanoines auxquels ils rendaient leur salut. L'Archevêque, sortant de la sacristie en habits pontificaux, les saluait aussi en les bénissant. Des tapis étaient disposés pour eux, le long de l'accoudoir des stalles. Ils s'y plaçaient dans l'ordre convenu et y recevaient les encensements pendant la messe\*.

Revenons à Marseille maintenant. Nos consuls et, plus tard, nos échevins suivaient aussi officiellement les solennités de la semaine sainte.

Le jeudi saint, ils assistaient, en robes rouges, à la grand'messe de Notre-Dame des Accoules, paroisse de la ville, et portaient le dais à la procession.

Ils assistaient également en grand costume aux cérémonies du vendredi et du samedi saints †.

\* M. Ch. de Ribbe. Ouvrage cité : *passim*.

† *Coutumier de l'Eglise Notre-Dame des Accoules*, dressé suivant les usages, tant anciens que nouveaux, pratiqués dans la dite Eglise, par un prêtre habitué depuis longues années dans la même Eglise.—Manuscrit de la bibliothèque de M. K then.

Les documents que nous avons consultés \* n'énoncent pas qu'ils prissent part à celle de l'adoration de la Croix. On doit l'induire naturellement de leur assistance à l'office.

Quoi qu'il en soit, mentionnons, en ce qui touche cette cérémonie, une coutume toute particulière à l'ancienne Église de Marseille. Au moment de l'adoration de la Croix, deux prêtres, revêtus de leurs aubes et de leurs étoles, sortaient de la sacristie, élevant aux yeux de l'assistance le signe de notre Rédemption couvert d'une *chasuble rouge* (*casula rubea*).

Cet usage, qui existait encore en 1683, est expliqué par M<sup>archetti</sup> † en ce sens, que la pourpre et la chasuble sont les marques de la royauté et du sacerdoce de Jésus-Christ ‡.

Cette coutume était particulière, nous le répétons, au diocèse de Marseille; M. Charles de Ribbe le constate, en rapportant ce qui avait lieu à Aix, le vendredi saint: "Les deux curés de Saint-Sauveur" sortaient de la sacristie en chapes noires, élevant le signe de la "Rédemption couvert d'une chasuble noire: *casula nigra* §."

On sait que, depuis longtemps à Marseille, le voile noir a remplacé sur le crucifix la chasuble rouge. Une autre modification, c'est que la Passion est prêchée, de nos jours, le matin et l'après-dînée, tandis qu'anciennement elle ne l'était qu'une fois, le matin. Il est vrai que, d'après le temps pris alors par l'orateur sacré, pour satisfaire la foi et les vœux des fidèles, ni ses forces, ni la journée n'auraient pu suffire à une double prédication.

"Le 11 avril 1652, jour du vendredi saint, les consuls sont allés, le "matin, entendre la prédication aux Accoules. L'après-dînée, ils ont "été ouïr l'office à Saint-Victor; mais ils n'ont point de règles pour "cela; ils vont où bon leur semble ||."

"Le 13 avril 1582, jour du vendredi saint, Pierre Matal, docteur "en théologie, et chandine de Saint-Sauveur, ne parla pas moins de "cinq heures, en prêchant la Passion à l'issue de l'office divin du "matin. Il ne put cependant épuiser son sujet ce jour-là, et, sous "l'impulsion de son zèle, il voulut terminer son sermon le samedi saint "après-dînée, de deux heures à trois heures et demie ¶."

\* Archives de l'Hotel de Ville.

† *Explication des usages et coutumes des Marseillais*—Tome I, page 35.

‡ Duo presbyteri albis induti cum stola et discalciati, crucem afferunt à sacristiâ, coopertam casulâ rubea—*Ex Missali S. Ecclesiæ Massiliensis in feriâ Parasceves impresso lugduni anno 1530.*—Loc. cit., p. 36.

§ Ouvrage cité, p. 31.

|| *Cérémonial municipal aux années 1652 et 1653.*—Archives de l'Hotel de Ville.

¶ M. Charles de Ribbe, ouvrage cité, page 30.

“ Encore, en 1660, le sermon du vendredi saint continuait à être une sorte d'épopée oratoire. — A sept heures, dit le Cérémonial, la prédication s'acomance, ou plutost si le prédicateur veut tenir plus de trois heures, y compris les pauses †.”

Le samedi saint, nos officiers municipaux envoyaient une aumône aux maisons religieuses, et allaient entendre la grand'messe aux *Accoules*, leur paroisse. Au moment du *gloria in excelsis*, on tirait, par leur ordre, trois canons “ de ceux qui étaient devant le Major †.”

Le jour de Pâques, nos Consuls et plus tard nos Échevins qui avaient deux costumes, l'un pour la saison froide, l'autre pour la saison chaude, quittaient leur robe d'hiver, qui était de velours rouge, pour prendre leur robe d'été en damas cramoisi.

Dès le matin, ils se rendaient à l'Hôtel de Ville où ils entendaient la messe dans leur chapelle particulière, et où ils se confessaient ensuite.

Ils allaient entendre, à la cathédrale, la grand'messe que célébrait l'Évêque, et ils y faisaient leurs Pâques, après s'être présentés à l'offrande. Mais ils étaient dispensés de cette dernière cérémonie quand l'Évêque était absent de Marseille ou qu'il n'officiait pas.

Au sortir de la Cathédrale, les Échevins, précédés des valets de ville et suivis des capitaines de quartiers, étaient en outre accompagnés de l'Évêque et de plusieurs dignitaires du Chapitre. Le cortège ainsi composé s'avancait lentement jusqu'à la place de Lenche, où l'Évêque et sa suite se séparaient, après les salutations d'usage, du cortège Municipal, pour rentrer par la rue de l'Évêché au Palais épiscopal.

A l'aller et au retour, les Échevins distribuaient des aumônes aux pauvres qu'ils rencontraient dans les rues et à ceux qui se trouvaient aux portes des églises.

Dans l'état des sommes dont le roi, de l'avis du Duc d'Orléans, régent, avait permis, en 1717, à nos Échevins d'ordonner le paiement, on voit figurer une somme de 300 livres pour *Aumônes aux fêtes de Pâques*.

L'après-midi du jour de Pâques, c'était à la paroisse de l'Hôtel de Ville, Notre-Dame des Accoules, que les Échevins allaient entendre les vêpres et le sermon.

C'était autrefois la ville qui choisissait et payait le prédicateur du Carême à sa paroisse. Dans l'état que nous avons cité plus haut, cette dépense figure, en 1717, sous la rubrique : *Au prédicateur de Notre-Dame des Accoules 200 livres*.

Ce cérémonial fut observé par nos officiers municipaux, pendant plusieurs siècles, au retour annuel des fêtes de Pâques, jusqu'à la Révolution de 1789, sauf quelques légères modifications.

\* *Idem*, page 31.

† *Cérémonial* déjà cité.

## ÉCHOS DES RÉUNIONS PUBLIQUES

ET DE LA PRESSE.

A la dernière réunion de la *Redoute*, une des pythies du lieu définissait l'état présent de l'opinion : un état nerveux. En effet, il y a de la névrose, presque de l'épilepsie dans les multiples manifestations de ce que l'on appelle l'opinion avancée. Qu'on s'aventure dans les séances d'un club ou que l'on parcoure un jour les feuilles démocratiques des nuances extrêmes, la sensation est la même ; c'est une sensation de vertige, on croit assister à l'universelle démolition des vérités du sens commun.

La réunion androgyne du Vaux-Hall (aujourd'hui de la *Redoute*) a voulu s'occuper de quelque chose ayant une apparence de réalité et d'intérêt pratique. Elle a pris un moment pour sujet de ses délibérations, les sociétés coopératives et la recherche des moyens de rendre accessible aux femmes cette forme d'association. L'engouement a été de courte durée. Rien n'est plus humble, plus inaperçu au début et de soi moins révolutionnaire que les sociétés coopératives. Il s'en est formé quelques-unes à l'étranger : on cite celle *des équitales pionniers de Rochdale*, dont les commencements ont été plus que modestes. Ces associations dites à *capital variable*, seraient aussi bien nommées *Sociétés à capital absent*.

Il s'agit d'ordinaire d'inventer le capital social. On y est arrivé quelquefois, au moyen de l'épargne continue, rendue plus facile par le groupement dans le travail et dans la consommation. Mais le résultat est long à venir : *Patience et longueur de temps* sont la devise des sociétés coopératives. Nos impatients utopistes n'entendaient pas ce langage ; tout travail leur déplait, sauf le travail de détruire, l'épargne est plus antipathique encore à leur tempérament. Jouir vite, posséder, se saturer sans labeur aucun des mains ou de l'esprit, est leur instinct, leur vraie ambition, sur laquelle il serait naïf de prendre le change et qu'ils se donnent à peine le soin de déguiser. Sous ce rapport, les séances de la *Redoute* sont instructives.

Un jeune homme doué d'une certaine éloquence enfiévrée, M. Moreau, a exprimé un dédain très accentué pour ce travail de termites des coopérations ouvrières. Il a dit que la démocratie doit procéder

par réformes radicales, émanciper la femme, la faire sans plus tarder l'égale de l'homme politiquement. Les révolutions ont avorté jusqu'ici, parce que l'homme n'a émancipé que lui seul et a dédaigné d'affranchir sa compagne. Et il s'est cru libre, l'imbécile ! quand il laissait la femme dans le servage des vieilles lois, des vieux devoirs et dans la puérile routine des pratiques religieuses. Il a expié ce criminel égoïsme, aucun effort de délivrance n'a abouti. L'homme affranchi d'hier, a retrouvé à son foyer la femme accroupie dans la servitude, et, avec la femme, il y a retrouvé ce qui détrempe les courages virils, ce qui tue toute émancipation et tout progrès, la religion !

Un tonnerre de bravos a éclaté. C'est ainsi que la Révolution met en œuvre les libertés nouvelles. A propos de liberté, on a déjà remarqué, et nous avons pu remarquer nous-même, que quiconque, à la *Redoute*, exprime une idée modératrice, ou paraît vouloir retenir quelque débris, quelque épave de l'ordre social, est forcé de quitter la tribune sous une tempête de cris et d'objurgations.

Les tribuns féminins ou masculins de la *Redoute* se trompent ; ce n'est pas la religion, c'est la démocratie qui est la mortelle ennemie de la liberté. La presse d'avant-garde, cette presse à moitié affranchie par la loi de 1868, et que cette loi a fait reparaître, n'est pas moins menaçante que les clubs et les congrès internationaux pour l'avenir de la liberté. Nous avons remarqué, dans le dernier numéro hebdomadaire de la *Tribune*, un article de sinistre augure. La *Tribune* annonce et célèbre dithyrambiquement une encyclopédie nouvelle, encore en gestation, qui doit laisser fort en arrière l'énorme machine de Diderot, et va devenir l'universel évangile du matérialisme.

L'un des buts recherchés avec le plus de persévérance par les nouveaux encyclopédistes, paraît devoir être la démonstration de l'origine simienne de l'homme. Au reste, les chercheurs sont modestes ; ils confessent qu'ils ne tiennent pas encore la preuve définitive que l'homme n'est qu'un singe perfectionné : cette preuve est pressentie plutôt qu'acquise, ils ont *la foi*, ils n'ont pas encore la certitude scientifique. Mais ce *desideratum* importe assez peu ; l'élucidation de notre généalogie simienne peut attendre. Qu'il procède ou non du singe, l'homme est toute matière et rien que matière. Ce n'est plus là une arrogante affirmative, c'est un fait scientifique. Les récentes expérimentations de M. Byasson sont décisives : "*L'expérience a parlé.*" (Textuel.)

Quel progrès, quelles nouvelles conquêtes M. Byasson a-t-il donc fait réaliser à la science matérialiste ? Le voici : On savait déjà que tout fonctionnement, tout travail de l'appareil musculaire dans l'homme ou dans l'animal, produit une certaine combustion de matières organi-

ques, et se traduit au dehors par une élimination de résidus comburés, mais nul n'avait encore saisi au passage et recueillis les résidus du fonctionnement cérébral, les détritits calcinés du travail de la pensée. M. Byasson était très décidé à découvrir cela, et, comme on pouvait s'y attendre, il l'a découvert. La désamillation ou la sécrétion des résidus brûlés qu'entraîne tout fonctionnement de l'organisme, se produit par deux voies principales : par la respiration et... par l'urination.

Nous demandons pardon à nos lecteurs de ces détails malpropres, mais nous sommes dans la science, qui ne connaît pas de dégoût, et a la prétention de désinfecter toute chose. M. Byasson a préféré opérer sur les évacuations liquides, qu'il est plus facile de recueillir. Il a expérimenté sur lui-même et sur ses... *éliminations* personnelles. L'ingénieux chercheur s'est soumis à des alternatives de repos et de travail musculaire, de repos et de travail intellectuel. Durant les périodes d'activité physique, il a trouvé une abondance particulière de chlore dans les résidus que l'on sait.

Les jours d'élucubration cérébrale, il y a découvert des précipités de matières sulfureuses et phosphoriques comburées. Le dosage a été exécuté avec précision ; M. Byasson est sûr de ses réactifs, il a chiffre par grammes et décigrammes les scories que rejettent quotidiennement les éruptions de son génie. La pensée n'est donc qu'une combustion de soufre et de phosphore ; l'expérience a parlé, la démonstration finale est sortie triomphante du récipient de M. Byasson.

Ces abjectes manipulations n'ont de concluant que le ton dérisoirement catégorique avec lequel les résultats en sont annoncés. Il n'y a certes pas là de quoi ébranler une croyance ou brouiller une raison tant peu saine. Ce dont on peut justement s'alarmer, c'est de voir de semblables thèses préconisées et vulgarisées avec une ardeur de sectaire par la presse ultra-démocratique. Quelle liberté et quelle dignité peuvent réserver à l'humanité ces écrivains et ces tribuns, dont la plus fervente ambition est de ne voir dans l'homme qu'un tube digestif où s'élabore, avec tout le reste, la matière combustible de la pensée ?

Avec quoi feront-ils du respect et des droits inviolables pour cette petite masse de molécules qui est tout l'homme, et dont tout le mérite est d'être douée de contractilité et de la double propriété de l'assimilation et de la sécrétion.

La presse amuseuse, qui n'est pas la moins triste, se complait particulièrement à ce triste jeu de ravalier et de flétrir ; *les Guêpes*, les fines guêpes d'autrefois, au mignon corcelet, à la pénétrante piqûre, *les Guêpes* de M. Alphonse Karr, en un mot, tournent à la cantharide. Le dernier essaim de ces caustiques coléoptères s'est abattu sur les nourrices, M. Alphonse Karr, dit pire que pendre de l'industrie de ces

honnêtes mammifères des départements de l'Eure et de la Nièvre.

Il a raison jusqu'à un certain point ; les tables de mortalité du premier âge ont appris ce que des milliers d'enfants trouvés deviennent chaque année entre les mains de ces *faiseuses d'ang*. Seulement M. Alphonse Karr force la thèse et reprend à la lettre le sermon sentimental de Rousseau. Il affirme que l'allaitement est, dans tous les cas et sans exception, une dette indéclinable de la maternité. Toute mère qui se décharge de ce devoir sur une nourrice mercenaire commet, à son dire, un infanticide, de complicité avec l'allaiteuse à gage. M. Karr prouve cela au moyen d'un raisonnement où il y a de la morale avec un certain ragoût de physiologie, mais qu'il n'est guère possible de faire entrer proprement dans les colonnes de l'*Univers*.

Nous ne noterons que le trait final. M. Karr propose une pénalité contre les mères qui se rendent coupables d'un demi-infanticide en n'allaitant pas elles-mêmes leur enfant ; c'est une trouvaille, une pénalité parfaitement dans les idées du moment, efficace et pas du tout violente. On connaît la pratique des portières consistant à mettre un collier de liège à leur chatte pour lui faire passer son lait quand elles lui ont soustrait une partie de sa nouvelle famille. L'homme aux *Guêpes* réclame un article de loi obligeant toute mère qui fait allaiter son enfant par une autre à ne circuler et à ne paraître dans aucun lieu public qu'ornée d'un collier de bouchons de liège.

Quelle gaieté éœurante ! La démocratie fait penser aux despotes blasés, dont l'amusement était de profaner toute chose respectée, de dégrader autour d'eux toute noblesse et toute dignité humaine. Audessous de ces manifestations de l'opinion avancée, la seule en vue, existe-t-il une opinion des honnêtes gens, ou, si l'on veut, des gens inoffensifs ? Il est inadmissible que l'adhésion aux éternelles lois du bien et de la conservation ne se rencontre pas quelque part ; mais l'opinion honnête est sans vigueur, sans affirmation éclatante d'elle-même, stupéfiée d'ailleurs et comme annulée en présence de ce vide formidable de l'inconnu que la Révolution ouvre devant nous :

Dans cette nuit intellectuelle, dans cette mortelle angoisse, une assistance d'en haut est attendue et manifestement nécessaire. L'urgent besoin du temps est que la conscience catholique soit reconstituée dans le monde et qu'elle intervienne, qu'elle s'affirme dans les questions de la politique de la foi, en un mot, une immense opinion catholique. L'abîme a seul la parole, les doctrines de la démence et du vide semblent être au moment de triompher. Mais l'Eglise infallible a le sens infallible des grandes opportunités. Les âmes catholiques attendent sans défaillance le choc suprême de la Révolution et de l'impiété : le Concile de Rome va parler.

*L'Univers.*

---

## LE FORT LARAMIE.

---

Le fort où nous sommes campés est situé sur la rive gauche de la rivière Laramie, qui lui a donné son nom. Le haut piton conique de roches bleuâtres que l'on aperçoit au nord, dernier prolongement des Montagnes Rocheuses, sur lequel s'orientent les émigrants, porte aussi le nom de Laramie, ainsi que les plaines au-delà de ce piton par lesquelles on arrive dans l'Utah, le pays Mormons.

Laramie, d'après ce que m'ont raconté les traitants, était un chasseur canadien qui, vers 1830, tendait ici ses trappes aux castors. Il fut un jour surpris et tué par les Sioux. Son nom est resté attaché à tous les points géographiques de ce district, à la rivière, à la montagne, aux plaines au-delà, au fort lui-même. Le pauvre trappeur a été beaucoup plus heureux que tant d'autres pionniers, tant d'autres voyageurs tombés victimes en chemin, et complètement oubliés dans les baptêmes géographiques.

La rivière Laramie se jette dans la Platte du nord, à peu de distance en aval du fort. Des *bluffs*, monticules de roches tendres ou de cailloux roulés, séparent les eaux des deux rivières. Si du haut de ces *bluffs*, en se tenant du côté de la Platte, on jette les yeux au-delà du fort, on aperçoit dans la campagne une ligne de côteaux peu élevés parallèle à la première. Aux pieds de ces nouveaux *bluffs* sont des cotonniers ou des peupliers du Canada qui jalonnent le cours d'un petit ruisseau. Là est le cimetière des Peaux-Rouges, car dans les branchages de ces arbres sont ensevelis les Indiens. Le corps est enveloppé de toile ou d'une peau de buffle cousue, quelquefois d'une couverture de laine. Le mort est là avec ses plus beaux ornements, ses mocassins ornés de perles, ses colliers de coquillages ou de verroteries. Les loups et les rapaces affamés sont venus violer ces sépultures, comme l'on peut aisément s'en assurer en montant sur les arbres. Le linceul qui recouvre le mort a souvent été mis en lambeaux par les bêtes, et les os du squelette n'occupent plus leur place ordinaire. Cependant quelques corps, protégés par leur enveloppe extérieure, sont restés bien conservés, et j'ai vu celui d'une jeune fille dont la peau est intacte et même encore colorée. L'air pur des prairies a momifié ce corps délicat. On dirait que la vie vient à peine de le quitter ou que la jeune indienne dort.

J'ai demandé à l'Ours-Agile pourquoi les Peaux-Rouges ensevelissent ainsi les leurs en plein air, au lieu de les mettre en terre : " Les esprits aiment à voyager, m'a-t-il répondu, surtout de nuit ; il ne faut pas y mettre d'obstacle, et la terre que vous jetez sur eux les gênent pour sortir."

C'est sans doute pour faciliter de tels voyages que l'on dépose souvent sur le cercueil du mort la selle de son cheval. Au milieu de la prairie on a ainsi enterré, à Laramie, un chef sioux, la Vieille-Fumée, ou comme l'appellent les traitants de l'endroit, *le père Laboucane*. La selle est sur le cercueil, et tant est grand le respect que les Indiens ont pour les tombes, que personne ne l'a encore volée.

Les morts dont je viens de vous parler, hôtes silencieux des grandes plaines, ne sont pas les seuls qui ont été ensevelis auprès du fort Laramie. D'autres morts dorment dans ces campagnes, et le cimetière du fort a offert son dernier asile à plus d'un émigrant, à plus d'un soldat qui a fait sa dernière étape dans les lointaines prairies. Les pierres parlent et racontent ici une lamentable histoire. La mort aussi a rapproché les rangs et les races elles-mêmes, car quelques Indiens ont été ensevelis avec leur mode de sépulture dans le cimetière des blancs. Les cercueils, portés sur quatre-piquets, sont recouverts d'une couverture de laine rouge. Un d'entre eux attire surtout l'attention. Une tête de cheval est clouée sur chacun des supports ; sur les montants opposés sont attachées les queues. Devant les têtes, on voit, éparses par terre les douves d'un petit tonneau défoncé. Que signifient ces emblèmes ? Est-ce là le tombeau d'un grand chef, a-t-on immolé sur son cercueil, comme autrefois pour les guerriers germains, les deux *poneys* qu'il affectionnait le plus ?

Je me suis informé auprès d'un des résidents du fort de l'histoire qui se rattache à cette tombe.

—Ce n'est pas la tombe d'un chef, m'a-t-il dit, c'est celle de la Monéka, la fille de la Queue-Bariolée.

—Je connais bien de réputation la Queue-Bariolée, ai-je répondu. Qui peut ignorer le nom de Sintegeleshka, l'illustre chef des Brûlés ? Cependant je ne l'ai jamais vu.

—Comment ! vous n'avez pas encore vu la Queue-Bariolée, et vous êtes venu dans la prairie !

—Je n'ai pas encore vu Sintegeleshka. La première fois que je parcourais le chemin de fer du Pacifique, il y a quelques semaines, le grand guerrier était dans les environs du fort Sedwick, près la station de Julesburg. On nous avait annoncé qu'il venait de se brouiller de nouveau avec les blancs, et qu'il arrêterait et ferait dérailler le train, comme ses *braves*, (ses lieutenants) l'avaient fait déjà récemment.

Mais il n'en a rien été. La Queue-Bariolée échangea même alors à North-Platte un *speech* amical avec les commissaires, et leur promit de se rendre, accompagné de ses guerriers, aux conférences de Laramie.

—Vous voyez bien qu'il n'est pas venu.

—Je ne m'en aperçois que trop. Aussi ne pouvant entendre de sa bouche l'histoire de Monéka, je vous prie de me la raconter.

Mon interlocuteur s'est prêté de bonne grâce à ma demande, et m'a conté l'histoire de Monéka.

La voici fidèlement, tel que je l'ai recueillie de sa bouche.

Monéka, (en Sioux, la Perle des prairies) était l'unique fille de la Queue-Bariolée. Il y a trois ans, son père était en guerre avec les blancs. Monéka avait suivi son père, et campé avec lui dans les environs du fort Laramie. Elle devint amoureuse d'un officier du fort, et comme elle avait toujours désiré épouser un Visage-Pâle, elle demanda à son père la permission d'être la femme de l'officier. Le sachem irrité, refusa son consentement, et s'en alla avec ses braves et tous ses guerriers à l'extrémité des prairies, à 400 milles à l'Est. Sur sa route il sema partout la désolation et la mort, attaquant les caravanes, pillant, incendiant les fermes, et tuant sans pitié les blancs, dont il portait aussitôt les chevelures en "scalps" comme autant de trophées. Cela dura pendant toute une année, et le nom de la Queue-Bariolée ou "Spotted-Tail," comme l'appellent les Américains, devint la terreur des prairies.

Cependant Monéka, qui n'avait pas voulu désobéir à son père, était devenu triste, taciturne. Elle qui d'habitude apportait tant de gaieté dans le camp des Indiens, elle qui commençait toujours la première les danses et les chants. était depuis plus d'un an mélancolique, et n'adressait plus la parole à personne, même à la Queue-Bariolée. Une maladie de langueur la minait peu à peu. Un jour sentant ses forces à bout, elle fit appeler le grand chef.

"Mon père, dit-elle, je vais mourir; vous savez que j'ai toujours aimé les blancs: je demande à reposer dans leur cimetière. Faites la paix avec les Visages-Pâles; ils sont plus forts que nous. Déjà ils sont maîtres de la moitié des prairies, et l'Indien disparaîtra devant eux. Promettez-moi de faire la paix, et d'aller ensevelir mon corps dans le cimetière des blancs à Laramie."

Toute la tribu pleura sa mort, car chacun l'aimait, et le vieux traitant Pallarpie, qui a connu la jeune princesse, me disait tout à l'heure dans son langage original: C'était une brave fille, sensée, et qui raisonnait bien; quel dommage qu'elle ne vive plus!

Le lendemain de la mort de Monéka, la Queue-Bariolée réunit tous ses guerriers, et dans un de ces discours que les Indiens savent si bien

improviser, il racontait avec une éloquence émue les derniers moments de sa fille.

“ Je veux remplir ses dernières volontés, dit-il, nous allons partir pour le fort Laramie et y porter le cadavre de Monéka.”

Et alors tous ces hommes, sans dire un mot, montèrent à cheval et suivirent leur chef. La Queue-Bariolée portait lui-même le corps de sa fille. Cinq jours on marcha de la sorte. Le sixième jour on arriva enfin à Laramie.

Comme les Peaux-Rouges étaient en guerre avec les blancs, la Queue-Bariolée fit arrêter sa bande à quelque distance du fort, puis il demanda une entrevue au commandant, le colonel Ménardier, qui la lui accorda.

“ Père, lui dit-il, je viens remplir un grand devoir près de toi. Je t'apporte le cadavre de ma fille, qui m'a demandé en mourant d'être enterrée au fort Laramie.”

Le commandant, ému, promit à Spotted-Tail de recevoir le corps de Monéka et de la faire ensevelir avec toutes les cérémonies que pratiquent les blancs en pareille occasion. Le chapelain du fort fut immédiatement prévenu, et le lendemain, au moment où le grand chef de la bande des Brûlés venait, suivi de tous ses guerriers, remettre le corps de Monéka entre les mains du commandant, il fut reçu à la porte du cimetière par le colonel Ménardier lui-même et les officiers en grand uniforme. A côté était le chapelain et les desservants, puis les divers employés et résidents du fort. Un piquet de soldat formait la haie.

Les Indiens étaient venus à cheval, vêtues de leurs plus beaux costumes.

On entonna le chant des morts d'après les rites des chrétiens, et l'interprète du fort traduisit chaque verset aux Peaux-Rouges. Les enfants du désert, qui jamais dans leur langue n'avaient entendu des chants d'une poésie si austère et si sombre, étaient profondément émus ; pour la première fois ils versèrent des larmes.

Puis vint le moment des offrandes. Il est d'usage, chez les Indiens, quand on va ensevelir un mort, de lui dire le dernier adieu et de lui faire un présent. Le commandant ôte ses gants :

“ Je donne ces gants à la belle Monéka, dit-il, pour qu'elle en recouvre ses mains et les protège contre le froid dans le grand voyage qu'elle va faire vers les heureuses plaines.”

Les Indiens arrivèrent ensuite et offrirent chacun à la Perle des prairies ce qu'ils avaient de plus précieux.

Enfin, Monéka fut mise dans un cercueil de bois de cèdre, qu'on éleva sur quatre poteaux à un angle du cimetière du fort. Au-dessus, on jeta une couverture de laine rouge, la couleur préférée des Indiens. On immola sur le tombeau de la jeune princesse les deux poneys qu'elle

montait de préférence, et on cloua leur tête sur les poteaux qui soutenaient la sienne, et leur queue où elle avait ses pieds. Devant les têtes, on mit un tonnelet rempli d'eau, afin que les chevaux pussent se désaltérer dans leurs longues courses vers les heureuses plaines, vers les prairies où il fait toujours beau, et où l'on chasse le buffle sans jamais être fatigué.

Et voilà comment, si vous passez jamais à Laramie, on vous racontera l'histoire de Monéka, la Perle des prairies, la fille de la Queue-Bariolée.

Tous ceux qui ont connu la belle princesse ont gardé d'elle le plus doux souvenir, et son nom, dans quelques années, sera devenu tout-à-fait légendaire. Alors quelque Cooper ou Irving américain reprendra cette histoire comme cavenas d'un de ses romans, et dira à ses lecteurs émus la mort touchante de la jeune Indienne.—*Renaissance Louisianaise.*

---

## LES PETITES SŒURS DES PAUVRES.

---

Timothée Trimm, comme il a soin de le déclarer lui-même, n'est pas un *clérical* ; ce n'est pas un catholique et peut-être pas même un chrétien ; mais il ne ferme pas son cœur et son âme à ces beautés morales, à ces dévouements sublimes qui portent l'humble robe de la Petite Sœur des Pauvres ou la coiffe blanche de la Sœur de charité. Il n'appartient pas à ce libéralisme fanatique, idiot qui croit avoir tout dit en criant : A bas les couvents ! et qui jette la boue de ses injures et de ses haines à ces femmes, à ces hommes qui passent leur vie dure et pauvre dans les hospices des vieillards, des orphelins, des aveugles, des aliénés, des infirmes, des abandonnés, dans les salles d'asile et les écoles, dans les modestes presbytères de nos paroisses, dans les missions lointaines chez les exclus de la civilisation, en un mot dans le travail de la charité, de l'enseignement et de l'apostolat évangélique. M. Frère ricane, Timothée Trimm se découvre ; nous aimons mieux le libéralisme de celui-ci.

La page que nous reproduisons est charmante de pensée, d'émotion et de style. Nos lecteurs nous remercieront de la leur faire connaître. Cela repose, après avoir entendu les diatribes de M. Bara à la tribune

et après avoir été condamné à lire les articles de nos journaux officiels. Écoutons :

Non—je vous l'assure—je ne suis pas un bigot ;—je vais plus souvent à la bibliothèque qu'à la messe... je m'en accuse...

Et j'agis comme bien d'autres, qui ne prennent pas le temps de faire leur salut...

Regardant plutôt les macadams bourbeux de la terre... que les météores étincelants du ciel.

---

Mais je n'en suis pas moins très-sensible au dévouement des âmes que la grâce a touchées.

Mes respects leur sont acquis.

Mes louanges leur sont sincèrement adressées.

Je ne suis, hélas ! ni un apôtre, ni un martyr, mais je baise la palme verte et je salue, comme une couronne souveraine, les rayonnements de l'aurole.

---

Hier matin, à l'heure où le soleil est à peine levé, j'ai vu sortir une femme du *Café Anglais*.

Cela n'a rien de bien extraordinaire, le Café Anglais est autorisé à recevoir des clients durant la nuit.

En effet, on soupe après minuit, on rit, on chante, on joue, et les heures s'écoulent vite à la pendule de ce cabinet *grand seize* qu'on voit reproduit à l'Odéon dans le *Drame de la rue de la Paix*.

Il n'est donc pas extraordinaire de surprendre une dame sortant du Café Anglais à sept heures du matin.

---

Toutefois, la beauté qui a passé la nuit face à face avec du Cliquet ou du Constance a les yeux quelques peu battus.

Le teint se ressent de la veillée. Le vermillon des lèvres a pâli ; le brun des yeux et des sourcils est quelque peu effacé...

Or, la dame que j'ai vu sortir du restaurant à la mode, à une heure complètement matinale, était fraîche comme une rosée née dans la nuit, alerte comme le papillon qui marivaudait autour d'elle à sa première aurore.

Elle n'avait pas, comme les soupeuses de cette époque, les boucles Herculanum aux oreilles, les fourrures sibériennes aux épaules, le velours d'Utrecht ou de Lyon aux flancs, les gants roses à six boutons aux mains...

Elle avait une robe grise, une cornette blanche, de petits pieds installés à l'aise dans de gros souliers, comme des princes logés chez des paysans... un chapelet noir au côté et un panier de haute-forme sous le bras...

C'est une *Petite Sœur des Pauvres*.

Quelle touchante parenté—quelle évangélique alliance—être la sœur des pauvres, c'est-à-dire des déhérités de la fortune, des abandonnés, des isolés et des souffreteux.

Être vieux, infirme, souvent laid, plus souvent mal pris, parfois mal élevé, et s'entendre appeler, d'une voix douce et affectueuse, par ces mots charmants, qui peignent le dévouement et décèlent la tendre amitié...

—*Mon Frère ?*

Oui, je le sais, du haut de la chaire de vérité, le prédicateur inspiré, s'appelâ-t-il Lacordaire, Ravignan, Baûer, Félix, Hyacinthe... le commentateur des vérités célestes, étendant la main sur l'auditoire attentif et ému, nous appellera : *Mon Frère...*

Mais ce titre est plus doux, plus caressant à l'oreille du pauvre et du vieillard, plus charmant au cœur et à l'âme de l'indigent, quand il est prononcé par une bouche féminine.

---

Or, la Sœur qui sortait hier du café Anglais n'a pas de couvent administré par une *supérieure*, dont les portes sont ouvertes par une *tourière*.

Elle n'a que son grand panier et sa part de travail dans une maison de refuge de vieillards dont elle est la pourvoyeuse active et la servante dévouée.

C'est une *Petite Sœur des Pauvres*.

---

Quand je dis que la Petite Sœur des Pauvres n'a qu'un panier, je me trompe.

Elle a souvent un âne.

Un écrivain de talent, M. Victor Fournel, a publié quelque part le tableau suivant :

“ Je longuais un jour, dans la matinée, le marché de Sèvres, à l'heure de sa plus grande animation, quand je vis venir lentement, à vingt pas devant moi, une étroite et basse voiture, attelée d'un âne placide ; une sœur marchait à côté de l'âne, qu'un vieillard en houppelande grise, assis sur le siège, dirigeait du fouet et de la main.

“ A mesure que la petite charrette avançait, une sorte de murmure joyeux courait d'étalage en étalage. Une marchande se détacha et vint y déposer un merlan ; sa voisine la suivit de près, apportant une couple d'œufs. Bientôt, lorsque la voiture fut au centre du marché, ce fut une espèce d'avalanche ; de toutes parts, choux, navets, poireaux, carottes, pommes de terre pleuvaient dans l'intérieur.

“ D'une fenêtre tomba un paquet de vieux habits, et d'une autre une paire de draps un peu usés, qui montraient la corde, mais dont on

pouvait faire encore d'excellents mouchoirs de poche et même des serviettes fort passables.

“ A chacun de ces cadeaux, l'âne, qui semblait y être habitué, secouait gravement ses longues oreilles ; la Sœur envoyait un léger salut et un sourire de reconnaissance à la donatrice, et l'automédon, qui tenait son fouet avec la majesté d'un sceptre, avait l'air de supputer en son âme toutes les jouissances promises par cette abondante récolte.”

Pour qui donc quêtait-on ainsi ?—pour un refuge de vieillards infirmes, et indigents. Qui quêtait donc pour eux—une *Petite Sœur des Pauvres* !...

Les Petites Sœurs des Pauvres à Paris, vont visiter tous les restaurants de la capitale, qui leur donne une grande partie de leurs dessertes.

Les garçons de salles auxquels ces reliefs appartiennent peut-être, de par une coutume ayant force de loi dans l'industrie de la restauration publique, les bons employés ne font aucune opposition à ces libéralités.

Les Petites Sœurs des Pauvres ont des ambassadeurs à *Turtoni*—aux *Trois Frères-Provenceaux*—à la *Maison d'Or*,—au *Restaurant Brebant*—chez *Maire*—et même au *Père Lathuille*.

Il y a des bouteilles à moitié vidées, contenant des vins généreux.

Il y a des poulets à peine entamés, des pâtés dont la croûte n'a qu'une unique effraction, des fruits que le couteau de vermeil du consommateur n'a mutilés qu'à demi...

La Sœur prend pour ses pauvres tous ces trésors dédaignés par les blasés...

Il ne tombe pas une miette de la table du riche pour les Lazares qui se cacheraient sous la nappe.....

Le tablier de la Sœur des Pauvres est là pour les empêcher d'être souillés par le contact du sol.

Les Petites Sœurs des Pauvres, sans ressources personnelles, avec l'assistance des gens qui cherchent à seconder leurs efforts, ont établi plusieurs refuges pour les vieillards dans Paris.

Elles ont fondée une première maison rue Saint-Jacques, en 1849 ; —une seconde maison avenue Breteuil, 1851 ;—une troisième maison rue Beccaria (faubourg Saint-Antoine), en 1853 ;—une quatrième maison rue Royer-Collard, en 1854 ;—une cinquième maison rue Phillippe de Girard, la même année.

Le *Figaro* racontait, il y a quelque temps, l'anecdote suivante :

“ Les Petites sœurs des Pauvres du faubourg Saint-Martin ont fondé dans un quartier populeux un asile pour la vieillesse, et vont quêter

sou à sou de quoi soutenir leur sainte institution. Elles se sont présentées chez Duprez, l'ancien ténor de l'Opéra, et ce n'est pas une faible aumône qu'il leur a donnée ; il prépare pour elles une suite d'auditions d'une de ses œuvres, qu'il vient de terminer, et qu'on dit d'une grande originalité et d'un grand style. C'est un oratorio intitulé : *le Jugement dernier*, inspiration du célèbre tableau de Michel-Ange ; il est divisé en trois parties : *la Terre, l'Abîme, le Ciel*. Tout est de Duprez, paroles et musique.

Ceci montre de combien de sympathies sont entourées ces aimables missionnaires de l'indigence qui, dans Paris, sont parvenus à recueillir, à nourrir, à vêtir plus de mille vieillards des deux sexes.

C'est dans une modeste ville de Bretagne, à Saint Servan, qu'est née l'institution.

Dans une *Histoire des Petites Sœurs des Pauvres*, récemment publiée par M. Félix Ribeyre, il est dit que ce fut un vicaire de Saint Servan, l'abbé Le Pailleur, qui eut la première idée de ces messagère de la charité.

L'abbé prit deux ouvrières comme fondatrice de l'Œuvre, et leur donna à garder, comme apprentissage de leur apostolat, une pauvre femme aveugle, âgée de quatre-vingts ans.

On commença d'abord l'œuvre dans une mansarde.

Quand arriva une deuxième infirme...on loua alors un entresol.

Cet entresol fut à son tour abandonné pour une maison.

Aujourd'hui, nous apprend M. Félix Ribeyre, le personnel des pauvres vieillards recueillis et soignés par les Petites Sœurs est au nombre de douze mille personnes.

Et l'Institution compte cent six maisons, tant en France qu'à l'étranger.

Il y a des Petites Sœurs des Pauvres à Rennes, à Dinan, à Tours, à Nantes, à Laval, à Lyon, à Marseille, à Lille, à Bourges, à Pau, à Vannes, à Colmar, à la Rochelle, à Dijon, à Saint-Omer, à Brest, à Chartres, à Strasbourg, à Montpellier, à Agen, à Poitiers, à Saint-Quentin, à Lisieux, à Annonay, à Roanne, à Valenciennes, à Grenoble, à Draguignan, à Châteauroux, à Bordeaux, à Boulogne-sur-Mer, à Dieppe, à Béziers, à Clermon-Fernand.

Et dans bien d'autres villes que j'oublie.

Partout leur robe est saluée avec respect, leur visite est reçue avec une amicale déférence.

Au moment où je termine l'article que voici, je vois une Sœur-Grise qui traverse la rue Lafayette.....

Si son petit âne qui porte les provisions pouvait parler, comme l'âne de Balaam, il ne se vanterait peut être pas de descendre des ânesses que Jacob offrit à son frère Esaù pour apaiser sa colère, ou de l'âne dont la mâchoire servit à Samson d'arme pour exterminer les Philistins....

Mais aussi, comme l'âne de Balaam, il ne refuserait pas de marcher dans la route qu'on lui fait parcourir, car il n'aurait, de même que son ancêtre dont parle la Bible, à reprocher à ses possesseurs de cheminer contrairement aux ordres du Seigneur...

Le temps actuel est même plus profitable au pauvre que le temps ancien.

En effet, l'Écriture nous représente celui qui avait possédé cinq cents ânesses et de nombreux ânon, l'opulent Job, couché sur son fumier, dans le dénûment le plus complet.....

Et de nos jours les nécessiteux sont moins pauvre que lui... car les Petites Sœurs des Pauvres ont toujours un gentil petit âne, bien soumis et bien docile, qui n'exige ni réprimandes ni fouet... pour trotter au service des indigents...

La lecture de cette jolie page nous a suggéré une pensée triste. Il faut le reconnaître: le libéralisme, en Belgique, est tombé plus bas qu'en France et ailleurs. Ses préjugés sont plus épais, ses déclamations plus niaises, son langage plus grossier et plus insultant. *Quand l'impiété et l'athéisme, a dit Henri Heine, commencèrent à sentir l'œuf-de-vie de schnaps et de tabac, nos yeux se dessillèrent, et je fus pris de nausées et de dégoût.* Chez nous dans nos estaminets, ils sentent la bière, et les mêmes nausées nous montent à la gorge.

Au retour de la guerre de Crimée, nous nous souvenons d'avoir assisté, sur les boulevards de Paris, au défilé des troupes. Au passage, des généraux vainqueurs, la foule applaudissait; les applaudissements grandirent au passage des zouaves et des blessés; ils prirent les proportions d'un indescriptible enthousiasme quand on vit passer, derrière les blessés, quatre Sœurs de charité portant sur la poitrine la croix de la Légion d'honneur, au-dessous de la croix de Jésus-Christ, bien plus belle à leurs yeux. La protestante Angleterre décerna aussi la croix de l'honneur à ces Sœurs catholiques qui avaient soigné les blessés sur le champ de bataille, sans s'informer si ces blessés étaient des catholiques, des protestants ou des grecs. M. Guizot et tous les ministres de l'instruction publique ses successeurs, à l'exception de M. Duruy, ont offert la croix de la Légion d'honneur aux supérieurs des Frères des écoles chrétiennes, pour les immenses services que leur institut rendait, à l'enseignement. Tous ces soldats, ces pionniers de la charité et de

l'enseignement, sont partout honorés, vénérés ; partout on se découvre, par respect, à leur passage ; chez nous, on les insultes.

On les insultes non-seulement dans la rue, mais dans les colonnes des grands journaux et à la tribune ; on les poursuit du cri stupide : A bas les couvents ! on suppose le nombre de ces couvents et ce qu'ils ont dû coûter pour les construire ; on les désigne du doigt aux haines populaires, comme les demeures des oisifs et des riches !

Vous comptez avec terreur le nombre des couvents, et vous calculez ce qu'ils ont dû coûter ; mais, encore une fois, ces couvents, que sont-ils ? Ils sont des institutions de charité ? Est-il bon ou mauvais que la charité se déploie ? Demandez-le aux pauvres, aux malades, aux souffrants qu'on y soigne et qu'on y sauve.

Ces couvents ne sont-ils pas des crèches, des asiles, des écoles, des collèges, des œuvres d'enseignement ? Avez-vous peur de l'enseignement ? Vous en parlez beaucoup, vous demandez que l'État dépense de gros millions pour l'étendre à tous les degrés, et quand les associations religieuses viennent en aide à l'État, sans rien lui demander, pour propager l'instruction, quand le nombre de leurs écoles s'accroît, vous vous lamentez, vous parlez du nombre et des richesses des couvents. Vous mentez donc hypocritement quand vous déclamez sur la nécessité d'étendre l'instruction du peuple ; vous n'aimez pas l'instruction pour elle-même et pour les bienfaits qu'elle répand ; vous n'en voulez pas quand elle est religieuse et chrétienne.

Ce n'est pas l'intérêt de l'enseignement, ce sont vos haines que vous servez.—*Journal de Bruxelles.*

## TRADITIONS

### DES GRANDES FÊTES DE L'ÉGLISE.

Lorsqu'on jette un regard attentif sur les documents liturgiques transmis par le moyen âge, on ne tarde pas à se rendre compte de l'instruction et de l'intérêt que les cérémonies de l'Église offraient au peuple. Les cathédrales, aux jours des grandes fêtes, ne se contentaient pas d'ouvrir leurs portes à la foule pour lui permettre l'assistance aux saints mystères et l'accomplissement des devoirs religieux, le clergé cherchait encore à nourrir la foi et la piété des peuples par les plus sublimes spectacles.

Chaque fête était signalée par la représentation d'un drame liturgique. Que notre pensée ne se reporte pas ici sur les triviales comédies des clercs de la basoche ! Une telle confusion n'est plus possible après tant d'études approfondies sur le théâtre au moyen âge et particulièrement sur les drames liturgiques dans les églises. Jusque vers la fin du quatorzième siècle, l'action théâtrale dans les églises conserva un grand caractère de pompe et de gravité. Qu'on imagine un ensemble de cérémonies, de marches, de dialogues, de chœurs, sur l'un des touchants mystères de la religion, représentés et parlés dans la langue latine du moyen âge, si expressive dans sa simplicité, par des évêques, des hauts dignitaires ecclésiastiques, des prêtres et des lévites, sous les voûtes immenses des basiliques du treizième siècle, en présence d'une multitude naïve, fidèle et recueillie. Les théories du Parthénon ne devaient pas l'emporter sur d'aussi merveilleuses mises en scène. Peu à peu, les contrefaçons indécentes du dehors firent supprimer ces solennités populaires qui encadraient les saints mystères avec un art exquis. C'est à peine s'il en est resté quelques vestiges dans les proses conservées dans l'office des plus grandes fêtes. La fête de Noël est peut-être le jour qui a conservé le plus de traces de ces anciennes habitudes. La crèche que l'on continue à représenter dans toute sa naïveté, aussi bien dans les plus riches églises de Paris que dans les chapelles des plus humbles hameaux ; les noëls anciens drame en raccourci, qui aiment tant à faire agir et dialoguer les anges et les hommes, Jésus et sa mère, Joseph et les pasteurs : la célébration des offices à minuit : tout cela rappelle confusément un passé qui disparaît. La tradition du noël se perd elle-même, et l'on peut, sans vain désir de censure, remarquer combien le noël d'Adam, presque universellement adopté dans les églises de Paris et chanté en quelques-unes avec un grand éclat, s'éloigne du type traditionnel. Rien qui se rapproche de la naïveté et de la liberté d'allures qui caractérisent le genre. Le ton en est ambitieux et tendu. Il est vrai que la phrase musicale est superbe et d'une large inspiration : Ad. Adam n'a guère rencontré dans sa vie d'aussi graves pensées. Ce bonheur d'expression musicale servira autant à la mémoire du musicien qu'à la ruine du vieux noël à bergers et à musettes.

La liturgie a conservé quelques traditions de l'ancienne fête des Innocents. Rien de plus touchant que la pensée qui a présidé au premier établissement de cette solennité en l'honneur de l'enfance. Ce jour-là, le temple lui appartenait et elle remplissait les offices dévolus aux clercs. Dans plusieurs paroisses de Paris on voit encore les enfants de chœur, revêtus d'ornements appropriés à leur petite taille, faire fonctions de choristes à vêpres et à la messe, servir seuls le prêtre à l'autel et s'acquitter avec autant de gravité que de zèle de leurs fonctions d'un

jour. Dans la plupart des maisons religieuses d'enseignement, le plus jeune enfant de la communauté à tous les honneurs de la journée. Au petit séminaire, il fait la lecture au réfectoire et l'interrompt bientôt pour dîner à la table du supérieur. Au grand séminaire de Saint-Sulpice, les enfants de chœur de la paroisse entrent ce jour-là au milieu de la grave communauté, qui se plaît à les fêter.

C'est dans la même pensée d'honorer les diverses conditions humaines que, toujours pendant cette semaine, l'Église de Paris voulait que le jour de saint Etienne les diacres remplissent toutes les fonctions du chœur, excepté celle de sous-diacre ; que le jour de saint Jean, les prêtres fissent la même chose. Ces prescriptions du cérémonial de 1662 ont dû forcément tomber presque partout en désuétude, mais elles sont fidèlement observées à Saint-Sulpice.

*Semaine Religieuse.*

## COUP D'ŒIL SUR L'ÉGLISE DE FRANCE.

“ Le chapitre de Notre-Dame de Paris compte 16 chanoines titulaires et 7 chanoines prébendés ; celui de Saint-Denis, 8 chanoines de l'ordre des évêques et 17 du second ordre ; les 17 autres chapitres métropolitains, 9 chanoines chacun ; 69 chapitres cathédraux, 8 chacun, et les deux nouveaux chapitres d'Algérie, 3 chacun. Il y a par conséquent en tout 750 chanoines titulaires en France.

Quand aux paroisses, elles sont au nombre de 35,374, dont 3,431 sont desservies par des curés inamovibles : cures et canonicats figurent sur le budget des cultes pour une somme de 38,999,050 fr., y compris les *chapelains de Sainte-Geneviève* et les 162 vicaires généraux reconnus par l'État.

“ Autrefois, un bon nombre de paroisses étaient confiées en France au clergé régulier, comme on en voit encore en Angleterre, en Allemagne, en Espagne, en Italie et même à Rome, où, sur 54 curés, 30 appartiennent à des communautés religieuses ; car, d'après le droit ecclésiastique, la profession religieuse n'est pas incompatible avec la charge des âmes (*cura animarum*). Il n'en est pas de même aujourd'hui parmi nous, tant à cause de l'infériorité numérique des religieux qu'à cause de leur non-existence légale. Cependant, en quelques diocèses on trouve des paroisses qui ont des curés appartenant au clergé régulier et aux communautés religieuses : ainsi les *Récollets* ont la paroisse

de Cimiès près de Nice ; les *Capucins*, celle de Saint-Barthélemy près de Nice encore ; les *Bénédictins*, celles de Solesmes (Sarthe), de Ligugé (Vienne) et de Saint Benoît-sur-Loire (Loire) ; les *Dominicains*, la chapelle vicariale de Sainte-Beaume ; les *Jésuites*, celles de Notre-Dame de Liesse en Picardie, de Lalouvesc en Vivarais, de Notre-Dame de Myans en Savoie, et du fort Napoléon en Algérie ; les *Trinitaires déchaussés*, celle de Faucon dans les Basses-Alpes ; les *Oratoriens*, celle de Cléry (Loire) ; les *Oblats de Marie*, celle de Notre-Dame de l'Osier (Isère) ; les *Maristes*, celle d'Amettes (Pas-de-Calais) ; les *Sulpiciens*, celle de Saint-Sulpice de Paris, etc. ; les *prêtres du Sacré-Cœur*, celle de Pibrac près Toulouse ; les *Lazaristes*, les *prêtres du Saint-Esprit* et les membres d'autres communautés religieuses desservent aussi quelques paroisses.

“ L'Église de France actuelle comprend, avons-nous dit, 18 provinces ecclésiastiques, formant un ensemble de 92 sièges archiépiscopaux et épiscopaux. Chacun de ces 92 diocèses, sauf celui de Saint-Denis (île de la Réunion), celui d'Oran, celui de Constantine et celui de la Basse-Terre (Guadeloupe), a son grand séminaire. Trente-six de ces séminaires sont dirigés par des prêtres diocésains ; — 22 par les Sulpiciens (Aix, Angers, Autun, Avignon, Bayeux, Bordeaux, Bourges, Clermont, Coutances, Dijon, Limoges, Lyon, Metz, Nantes, Orléans, Paris, le Puy, Reims, Rodez, Toulouse, Tulle et Viviers), sans compter celui d'Issy près Paris ; — 17 par les Lazaristes (Albi, Alger, Amiens, Angoulême, Cahors, Cambrai, Carcassonne, Châlons, Evreux, Marseille, Montpellier, Nice, la Rochelle, Saint-Flour, Sens, Soissons et Tours) ; — 6 par les Jésuites (Aire, Blois, Mende, Montauban, Périgueux, Romans-lez-Valence) ; — 5 par les Maristes (Agen, Digne, Moulins, Nevers, Saint-Brieux) ; — 2 par les Oblats de Marie-Immaculée (Ajaccio et Fréjus) ; — 2 par les prêtres de Picpus (Rouen et Versailles). Les prêtres du Saint-Esprit dirigent à Rome le collège français, et à Paris le séminaire colonial.

“ Il existe, de plus, quatre autres grands séminaires à Paris : celui des *Lazaristes*, celui des *Missions étrangères*, celui de *Picpus* et celui des *Irlandais*. — La France compte encore cinq facultés de théologie, qui font partie de l'université, et qui, sans avoir d'institution canonique, sont placées néanmoins sous la juridiction des évêques diocésains : elles sont établies à Paris, à Lyon, à Rouen, à Aix et à Bordeaux. — On compte, en sus, à Lyon, le *séminaire des missions africaines*, pour le Dahomey, — à Marseille, celui de la *mission des Gallas*, — à Alger, celui de la *mission des Touaregs*, — à Villefranche d'Aveyron, un *noviciat pour les missions de l'Océanie*. L'école apostolique qui a été fondée, il y a trois ans, à Avignon, par des pères Jésuites, et celle que les

Oblats de Marie-Immaculée ont annexée depuis plus longtemps à leur maison de Notre-Dame des Lumières (Vaucluses), sont de véritables petits séminaires pour les missions d'outre-mer. — En outre, à Cellule près Riom en Auvergne, un établissement spécial, dirigé par les prêtres du Saint-Esprit, est affecté, sous le titre de *petit séminaire colonial*, à l'éducation classique des aspirants à l'état ecclésiastique, originaires des colonies françaises.

“ Il y a, en outre, 172 petits séminaires en France, dont 14 sont confiés à des membres de communautés religieuses, entre autres ceux de Montauban, Moulins, Sariat et Saint Denis de la Réunion, qui sont dirigés par les Jésuites.—Quelques petits diocèses ont plus d'un petit séminaire : ainsi, celui de Lyon en a cinq,— celui d'Annecy quatre,— ceux de Saint-Bricuc, de Coutances, de Besançon, de Limoges et d'Evreux, trois,— et ceux d'Albi, d'Autun, d'Avignon, de Bayeux, de Beauvais, de Belley, de Blois, de Bourges, de Carcassonne, de Luçon, de Montauban, de Montpellier, de Nevers, de Périgueux, du Puy, de Reims, de Rodez, de Viviers, d'Orléans, de Saint-Claude, de Nantes, de Soissons, de Nancy, de Tuile, de Strasbourg, de Mende, de Grenoble, de Toulouse, de Saint-Dié et de Fréjus, deux chacun.

“ Indépendamment des écoles spéciales d'enfants de chœur annexées aux églises cathédrales et pour leur service, sous le nom de *maîtrise*, *psallete*, *ecole cléricale* ou *manécanterie*, il existe auprès de certaines églises paroissiales importantes de France des écoles de ce genre : ainsi le diocèse de Lyon en possède à lui seul *trente-deux*.

“ Il y a actuellement en France *dix-huit* abbayes d'hommes canoniquement érigées : *deux* de Bénédictins (Solesmes et Ligugé),—*une* de l'ordre des Cisterciens de la congrégation de Sénanque (Haute-Combe en Savoie), dont l'abbé, dom Gottland, est simplement commandataire, et *quinze* des deux observances françaises de la Trappe (la Grande Trappe, la Meilleraie, Port-du-Salut, Mont-des-Cuts, Mont-des-Olives, Aiguebelle, Sept-Fonts, Belle-Fontaine, Bricquebec, la Grâce-Dieu, Tymadeuc, Staoëli, Fontgombaud, Sainte-Marie du Désert et Notre-Dame des Dombes). On compte, en outre, huit autres prieurés de l'ordre de Saint-Benoit : *un*, celui de Douai, appartient à la congrégation d'Angleterre ; *un* autre, celui de Marseille, à la congrégation de France dite de *Solesmes* ; *trois* sont de la congrégation Cassinienne dite de la Pierre-qui-Vire, et *trois* de celle des Bénédictins blancs ou olivétains (Saint-Bertrand de Comminges, Parménie et Notre-Dame de Barrau près d'Auch).

“ L'ordre de Cîteaux a *onze* prieurés, dont *trois* pour la congrégation de Sénanque et *huit* pour les deux observances de la Trappe. Tous ces monastères, abbayes et prieurés, forment un total de *trente-sept* cou-

vents qui suivent la règle du grand patriarche des moines d'Occident, savoir *dix* pour l'ordre des Bénédictins proprement dite, *quatre* pour celui des Cisterciens, et *vingt-trois* pour les deux observances de la Trappe. La principauté de Monaco, qui est enclavée dans le territoire français, possède un monastère bénédictin de la congrégation Cassinienne, dont l'abbé est ordinaire du lieu et jouit d'une juridiction *quasi* épiscopale. Quelques prêtres du diocèse de Troyes se sont depuis peu réunis en communauté sous la règle de Saint-Benoit et le titre de *Notre-Dame de la Sainte-Espérance*.

“ L'ordre de Saint-Augustin est représenté en France par les clercs réguliers du bienheureux Pierre Fourrier, lesquels ont deux maisons (Verdun et Benoîte-Vaux),—les chanoines réguliers de Prémontré de la commune observance, qui ont *deux* maisons (une dans le diocèse de Bayeux, une autre dans celui d'Auch), — les chanoines réguliers de Prémontré de la primitive observance, qui ont aussi *deux* maisons (Saint-Michel de Frigolet près Tarascon, et Notre-Dame d'Afrique près d'Alger).

“ La congrégation des prêtres fondée à Nîmes par M. l'abbé d'Alzon, vicaire général de ce diocèse, sous le titre de *l'Assomption*, suit aussi la règle de Saint-Augustin ; elle a *quatre* maisons (Nîmes, Paris, Alais et Uzès), ce qui porte à *dix* les communautés religieuses d'hommes qui, en France, suivent les constitutions de Saint-Augustin.

“ Le nombre des chartreuses s'élève à *huit*, savoir : la grande chartreuse, Bosserville près Nancy ; Valbonne près le Pont-Saint-Esprit ; le Reposoir près Cluses en Savoie ; Notre-Dame de Mougères près Pézenas ; Montrieux près Toulon ; les Portes près Belley, et Vauclaire près Périgueux. Il y a, en outre, *deux* chartreuses de femmes, l'une à Beauregard, dans le diocèse de Grenoble ; l'autre à Labastide-Saint-Pierre, dans le diocèse de Montauban.

“ Les Trinitaires déchaussés ont *trois* maisons : Faucon près Barcelonnette ; Cerfroid dans le diocèse de Meaux, et Notre-Dame de l'Île près Vienne en Dauphiné.

“ Les Dominicains forment trois provinces en France : France, Toulouse et Occitanie ; ils ont *dix-huit* maisons réparties entre ces trois provinces, savoir : Paris, Dijon, Nancy, Flavigny, le Havre, Abbeville, Langres, Lille, Toulouse, Marseille, Arcachon, Mazères, Saint-Maximin, la Sainte-Beaume, Lyon, Carpentras et Poitiers ; le couvent de Corbora (Corse) dépend immédiatement du général.—Les pères de la *Paix* ou membres du tiers ordre régulier de Saint-Dominique ont un noviciat à Perpignan et trois collèges, (Sorèze, Oullins près Lyon, et Arcueil près Paris). Cela fait un total de vingt-deux communautés d'hommes qui suivent en France les constitutions du législateur des

Frères prêcheurs. On annonce néanmoins que la communauté d'Oullins vient de fusionner avec les Basiliens d'Annonay.

“ Trois branches de l'ordre de Saint-François sont rétablies en France, savoir : les Observantins, qui ont *deux* provinces, l'une avec *cinq* maisons (Saint-Palais près Bayonne, Amiens, Bourges, Limoges, Branday près Bordeaux), et l'autre, celle de Corse, avec *trois* maisons, dont la principale est à Oletta ;—les Récollets, qui ont une province et *sept* maisons (Avignon, Nîmes, Mâcon, Caen, Bourg-Saint-Andéol, Cimiés et Saorge près Nice), sans parler de la maison de Roubaix, qui fait partie de la province belge ; les Capucins, qui ont deux provinces et *vingt-quatre* maisons (Paris, Versailles, Marseille, Périgueux, Aix, Bourges, Meylan près Grenoble, Lyon, Saint-Étienne, Toulouse, Perpignan, Crest en Dauphiné, Angers, Poligny, Clermont, Carcassonne, Besançon, Lorgues près Draguignan, Nice, Yenne en Savoie, Chambéry, Albert-Ville, Thonon, Laroche en Savoie).—De plus, les Récollets et les Observantins réunis ont une maison commune à Paris, connue sous le nom de *commissariat de Terre Sainte*, dont les membres sont chargés de représenter en France les intérêts des *lieux saints* de la Palestine. —On dit que les PP. Cordeliers, chassés d'Italie, vont fonder quelques maisons à l'extrémité méridionale de l'Algérie, sur les confins du territoire des Touaregs : le R. P. Trullet serait à la tête de cette fondation éminemment religieuse et sociale. — Il y a aussi quelques maisons de prêtres pratiquant en communauté la règle du tiers ordre de Saint-François, comme les anciens pères de Picpus : leur noviciat est Ambialet (diocèse d'Albi). Cela fait en tout près de *cinquante* communautés d'hommes sur le sol français, qui suivent la règle du Sésaphin d'Assise.

“ Les Carmes déchaussés ont *deux* provinces, l'une dite d'Avignon et l'autre d'Aquitaine, *quatorze* maisons (Agen, Bordeaux, Broussey près Bordeaux, Lyon, Montpellier, Rennes, Pamiers, Bagnères-de-Bigorre, Saint-Omer, Montigny près Vesoul, Passy près Paris, Carcassonne, Notre-Dame de Laguet près Nice, et le Désert près Tarbes).

“ Les Jésuites ont *quatre* provinces (France, Lyon, Toulouse et Champagne, avec *soixante-douze* maisons), auxquelles il faut ajouter les deux résidences de Corse (Bastia et Corte), qui dépendent de la province de Turin, et qui sont composées en grande partie de religieux originaires de l'île même ou du diocèse de Nice. Ces 74 maisons se décomposent en 7 noviciats, 3 maisons d'études ou scolasticats, 6 grands séminaires, 4 petits séminaires, 15 collèges, 2 orphelinats et 36 résidences, dont une (celle de Versailles) est composée de pères originaires de la Russie. La province de Turin a son noviciat et son scolasticat à Monaco.

“ Les Barnabites ont *trois* maisons (Paris, Aubigny près Bourges, et Gien près Orléans).”

—*Revue des Bibliothèques.*

## L'ABELLE BUTINEUSE

DE L'ÉCHO.

\*.\* Un jeune seigneur napolitain, marié à une jeune fille du même rang et de même fortune, ayant eu un fils, l'a consacré dès sa naissance à la défense du trône pontifical. Les époux ont écrit à Pie IX, qui, acceptant, a daigné leur répondre par une de ces phrases latines qu'il a l'habitude de tracer en marge des lettres qu'on lui envoie : *Dominus benedicat vos et dirigat cogitationes vestras.*

Les époux, comblés de joie à la réception de l'autographe de Sa Sainteté, ont placé cet autographe, richement encadré, dans leur chapelle domestique ; puis, remerciant le Pape, au nom de l'enfant, ils lui ont adressé une somme d'argent. Dans la poésie qui accompagne leur lettre, ils font parler le petit *Pio*.

Le petit *Pio* ne peut encore donner son sang pour le Roi-Pontife ; mais il payera un tribut en or jusqu'au jour où il sera capable de prendre les armes pour Pie IX. En attendant, on l'appelle le *Zuavetto* (le petit zouave).

\*.\* Des ordres avaient été donnés, le jour des obsèques du baron James de Rothschild, pour qu'il fût remis un louis à chaque pauvre qui se présenterait à l'hôtel mortuaire.

300,000 francs ont été distribués ainsi à 15,000 pauvres.

\*.\* Le Souverain Pontife célébrera le cinquantième anniversaire de son ordination comme prêtre, le 10 avril prochain. Tel est le résultat des recherches faites à Rome même pour les catholiques de l'Allemagne, où l'on s'occupe déjà des moyens à prendre pour solenniser ce jour mémorable. Pie IX reçut les ordres mineurs le 5 janvier 1817, le sous-diaconat le 20 décembre 1818, le diaconat le 6 mars 1819, et la prêtrise le 10 avril 1819, qui était le samedi saint. Il fut ordonné prêtre par Mgr Caprara, depuis Cardinal. Comme leurs frères d'Allemagne, les catholiques de France, nous n'en doutons pas, se rappelleront cette date.

\*.\* LE TESTAMENT D'UN GRAND SEIGNEUR.—Quand mourut le duc de Lorraine, en 1679, les poètes, séduits par son originalité, le chan

tèrent à l'envie. L'un d'eux, Pavillon, rima le testament de ce duc fantaisiste. Ces petits vers vous donneront une idée de la chronique au dix-septième siècle. Ils ont un grand attrait de curiosité.

Sain d'esprit et de jugement  
Et proche de ma dernière heure,  
Je donne à l'empereur, par ce mien testament,  
Le bonsoir avant que je meure.

Je destine à ma veuve, un fonds de bons désirs,  
Dont il sera fait inventaire ;  
Pour sa demeure, un monastère ;  
Le célibat pour ses menus plaisirs ;  
La pauvreté pour son douaire.

Je laisse à mon neveu mon nom,  
Seul bien qui m'est resté de toute la Lorraine ;  
Si ce prince ne peut le porter qu'il le traîne,  
La France le trouvera bon.

Pour acquitter ma conscience,  
En maître libéral, je me sens obligé  
De remplir de mes gens la servile espérance.  
Je leur donne à tous leur congé ;  
Qu'il le prenne pour récompense.

Je nomme tous mes créanciers  
Exécuteurs testamentaires,  
Et consens de bon cœur que les frais funéraires  
Se fassent aux dépens de leurs propres deniers.

Qu'on me fasse des funérailles  
Dignes des princes de mon nom.  
Et qu'on embaume mes entrailles  
Avec de la poudre à canon.

Que mon enterrement solennel et célèbre  
Fasse bruit en tous les quartiers,  
Et que le plus menteur de tous les gazetiers  
Fasse mon oraison funèbre.

Que durant l'espace d'un jour,  
On m'expose sous une tente,  
Et que l'építaphe suivante,  
Se lise à mon honneur sur la peau d'un tambour.

Ci-git un pauvre duc sans terres,  
 Qui fut, jusqu'à ses derniers jours,  
 Peu fidèle dans ses amours,  
 Et moins fidèle dans ses guerres.

Il donna librement sa foi,  
 Tour à tour, à chaque couronne ;  
 Il se fit une étrange loi  
 De ne la garder à personne.

Il entreprit tout au hasard,  
 Se fit tout blanc de son épée ;  
 Il fut brave comme César,  
 Et malheureux comme Pompée.

Il se vit toujours maltraité  
 Par sa faute et par son caprice.  
 On le détrôna par justice,  
 On l'enterra par charité.

\*\*\* SOUVENIRS DE M. BERRYER.—M. Nettement raconte dans l'*Union* l'impression terrible produite par Berryer sur M. Laménais en 1848 ou 1849 par la peinture éloquente du bon et du mauvais prêtre. M. Nettement aurait dû achever le récit de cette scène intéressante. Le lendemain du jour où Laménais avait disparu pour se soustraire aux paroles qui l'écrasaient, il saisit le moment où Berryer sortait de la salle des séances, prit une porte qui conduisait dans le même couloir, regarda furtivement si personne ne l'observait et courut tout en larmes se jeter dans les bras de son ancien ami. Puis il le quitta sans prononcer une seule parole. Quel aveu ! quel triomphe momentané de la conscience dans cette étreinte silencieuse ! Il faut ajouter que quelques années plus tard, Berryer essaya de pénétrer auprès de Laménais mourant pour lui parler de se réconcilier avec Dieu. Cette tentative n'eut point de succès et d'autres amis, s'ils méritent ce nom, s'empresèrent d'écartier le chrétien qui voulait leur arracher cette âme.

\*\*\* Dans l'allocution qu'il devait prononcer sur la tombe de Berryer et que nous avons publiée, l'évêque d'Orléans a fait allusion à un détail qui toucha singulièrement tous les amis du malade présents alors autour de son lit funèbre. C'était à la dernière visite de son directeur.

“ Allons, mon fils, encore une petite prière, lui disait le Père de Pontlevoy.—Oui, oui... J'ai toujours beaucoup aimé le *Salve Regina*, fit Berryer, et je voudrais bien le réciter avec vous.”

Il commença d'une voix basse, à peine intelligible, qui allait toujours s'animent et, si j'ose ainsi dire, s'exaltant par degrés. Ce fut bientôt une sorte de chant,—chant de l'âme plus que de la voix,—qui fit courir un frisson dans les veines de tous les assistants. Et quand il fut arrivé à ces mots : *O clemens !* il fit une pause ; les deux bras amaigris sortirent lentement des couvertures et se soulevèrent à demi, en même temps que les yeux se tournaient vers le ciel.

Jamais Berryer, dans tout l'éclat de sa force et de son génie, ne produisit une impression pareille. On ne pouvait rien voir de plus beau que cette face décharnée, ravagée par la souffrance, déjà marquée par la mort, mais qu'éclairait alors le rayon parti des yeux, tandis que la voix continuait à soupirer tout bas, avec l'accent d'une tendresse suppliante : “ *O clemens !* ”

\* \* \* La question du local où doit se tenir le concile est enfin résolue. Le jour de l'Immaculée-Conception, après la chapelle papale, le Saint-Père fit venir en sa présence les sept architectes de Saint-Pierre, le préfet des cérémonies, Mgr. Téodali, secrétaire de la fabrique, et leur demanda sur ce point leur manière de voir. Les sessions du concile œcuménique sont de deux sortes : les sessions privées et les sessions générales. Les premières se composent des différentes commissions que nous avons déjà énumérées et qui discutent les sujets spéciaux confiés à leurs études ; les secondes se composent de tous les Evêques et de tous ceux qui, par droit ou par privilège, sont appelés à siéger comme juges et à voter. C'est pourquoi il faut deux lieux de réunions et installés de deux manières différentes.

Après avoir écouté attentivement les observations des architectes, le Saint-Père décida que les sessions particulières se tiendraient dans la grande *loggia* de la façade de Saint-Pierre où a lieu pendant la semaine sainte la cérémonie de la Cène. C'est une immense salle rectangulaire magnifiquement lambrissée ; sur son axe, dans le sens de la largeur, se trouve le balcon du haut duquel le Pape donne la fameuse bénédiction improprement dite *urbi et orbi* à l'innombrable multitude agenouillée sur la place vaticane.

Les sessions générales se tiendront dans le transept (chapelle des SS. Procès et Martinien), où a lieu la cérémonie du lavement des pieds.

Ceux qui connaissent les vastes proportions du temple de Michel-Ange ne seront pas étonnés si je dis que l'espace réservé aux réunions générales pourra contenir facilement 2000 personnes, quoiqu'il paraisse à peine dans l'immense vaisseau ; il faudra s'avancer jusqu'à la statue de Saint-Pierre, c'est-à-dire sous la coupole, pour apercevoir les échafau-

dages. Et cependant ceux qui veulent s'élever à la hauteur du plus grand palais.

Quoique la plus grande liberté soit laissée aux architectes pour le plan à donner à l'œuvre, Pie IX, dont on connaît la vive sollicitude pour le progrès des arts, est aussi, par excellence, l'homme des traditions religieuses, et il a exprimé le désir que les constructions faites pour le Ve concile de Latran, le dernier présidé par le Pape en personne, servissent de base, sinon de modèle, à celle du prochain concile. Or, on sait par l'histoire et par la peinture que ces constructions avaient la forme ovale et se composaient de tribunes ou estrades superposées où les Evêques se tenaient assis. Ce qu'il a voulu pour les dispositions matérielles du lieu de réunion, il le veut également pour le cérémonial, sauf les modifications exigées par les circonstances. C'est pourquoi il a fait recueillir soigneusement tous les détails propres à éclairer les maîtres de cérémonies. On assure que les travaux seront commencés très-prochainement; ce qui induit à croire qu'on songe à faire quelque chose de monumental, digne de Rome et de l'Eglise catholique.

Nous tenons d'une personne compétente que le public ne sera admis à aucune des sessions particulières ou générales; mais il trouvera une ample compensation dans les pompes religieuses, les fréquentes processions et le déploiement des cérémonies extérieures. D'ailleurs le sceau du secret qui clot actuellement toutes les bouches sera rompu dès le commencement du concile, et les profanes en sauront plus ainsi que s'ils assistaient aux débats.

\*.\*. Voici au sujet des urnes de Cana, quelques détails qui ne sont pas dépourvus d'intérêt.

D'après le récit de l'évangéliste saint Jean, ces urnes étaient au nombre de six, pouvant contenir chacune de deux à trois mètres:

*“ Erant autem ibi lapidæ hidriæ sex positæ... capientes singulæ metretas binas vel ternas ”* (S. Jean, II. 6.)

Plusieurs églises de France, d'Italie, d'Allemagne et d'autres pays se glorifient de posséder de ces urnes et les vénèrent comme de précieux souvenirs “ du premier miracle que fit Jésus à Cana, en Galilée, où il manifesta sa gloire.”

Avant 1789, le monastère du Pont-Royal possédait un de ces vases. Il était en porphyre rouge, contenait environ cinquante-deux pintes de Paris, mesure équivalente aux deux mètres dont parle l'évangile, et dans le milieu, sous les anses, on lisait deux caractères hébreux. Ce vase était exposé dans le chœur des religieuses, qui l'avaient, dit-on, reçu de saint Louis revenant de la Terre-Sainte.

éclatant de foi et de respect, l'erreur des hérétiques qui s'obstinaient à prétendre que le prince des apôtres n'était jamais venu à Rome. Ce jour est fêté d'une manière exceptionnelle.

Aujourd'hui, tout fait penser qu'il se trouve dans un des dépôts publics de Paris : on a déjà constaté son existence ultérieure au musée des Petits Augustins... N'est-il pas vivement à désirer qu'une relique aussi précieuse par son antiquité comme par les souvenirs qu'elle rappelle, revienne prendre place dans un des sanctuaires de la capitale ?

Autrefois, le monastère de Saint Florent, près de Saumur, possédait aussi une des six urnes de Cana ; mais on ne sait point ce qu'elle est devenue. Elle avait été donnée aux religieux par l'empereur Charlemagne.

Avant la révolution de 1793, la cathédrale d'Angers possédait également une de ces urnes. Pendant l'espace de quatre-vingt-douze ans (de 1701 à 1793), elle demeura dans une niche au-dessous de laquelle, nous dit-on, on lit encore cette inscription : "*Hydria de Cana Galilææ* (urne de Cana en Galilée)." Avant cette époque elle occupait, dans le chœur de la même église, une autre niche beaucoup mieux ornée, de l'époque du quinzième siècle, style flamboyant, avec pinacles. Elle est, comme celle du Port-Royal, en porphyre rouge, ornée de mascarons fort remarquables qui semblent appartenir à l'art égyptien et a quarante-sept centimètres de hauteur sur quarante centimètres de diamètre à l'intérieur.

C'est le roi René qui en avait fait don à l'église d'Angers en 1450.

\* \* \* La musique de l'antienne GOD SAVE THE KING est de Lully, elle a été faite sur des paroles françaises, et chantée devant Louis XIV, par les pensionnaires du couvent de Saint-Cyr. Voici ces paroles :

Grand Dieu, sauvez le roi !  
 Grand Dieu, vengez le roi !  
 Vive le roi !  
 Que, toujours glorieux,  
 Louis, victorieux,  
 Voie à ses pieds ses ennemis  
 Soumis !  
 Grand Dieu, sauvez le roi !  
 Grand Dieu, vengez le roi !  
 Vive le roi !

Lorsque Georges Ier monta sur le trône d'Angleterre, le célèbre compositeur Haendel ajouta des variations à cette antienne, et les présenta lui-même à la reine.

\* \* \* Le 22 dernier a été célébrée la fête de l'établissement du saint siège à Rome par saint Pierre. Paul IV institua cette solennité sous le nom de fête de la Chaire de saint Pierre, pour confondre, par un acte

---

## A UN AUBESPIN.

POESIE DU XVII<sup>E</sup> SIECLE.

---

Bel aubespın, fleu. issant,  
 Verdissant  
 Le long de ce beau rivage,  
*Tu es* vestu jusqu'au bas  
 Des longs bras  
 D'une lambrunche (vigne) sauvage.

Deux camps de rouges fourmis  
 Se sont mis  
 En garnison sous ta souche ;  
 Dans les pertuis de son tronc,  
 Tout du long,  
 Les avettes (abeilles) ont leur couche.

Le chantre Rossignolet,  
 Nouvelet,  
 Courtisant sa bien-aimée,  
 Pour ses amours alléger,  
 Vient loger  
 Tous les ans en ta ramée.

Sur ta cime il fait son ny  
 Tout uny  
 De mousse et de fine soie,  
 Où ses petits escloront,  
 Qui seront  
 De mes mains la douce proie.

Or, vis, gentil aubespın,  
 Vis sans fin ;  
 Vis sans que jamais tonnerre  
 Ou la cognée, ou les vents,  
 Ou les temps  
 Te puissent ruer par terre.

ROUSARD.